

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 1<sup>re</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 2 Octobre 1981.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Ouverture de la première session ordinaire de 1981-1982 (p. 1814).

2. — Procès-verbal (p. 1814).

3. — Nomination de membres d'une commission mixte paritaire (p. 1814).

4. — Politique énergétique. — Discussion de questions orales avec débat (p. 1814).

MM. Jean-François Pintat, Jean-Pierre Fourcade, Maurice Blin, Auguste Chupin, Hector Viron, Paul Séramy, Pierre Noé.

*Suspension et reprise de la séance.*

M. Jean-Marie Rausch, Mme Cécile Goldet, MM. Michel Chauty, Gérard Ehlers, Rémi Herment, Maurice Janetti, Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie; Jean-Pierre Fourcade.

Clôture du débat.

*Suspension et reprise de la séance.*

5. — Transmission d'un projet de loi (p. 1838).

6. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1838).

7. — Reprise d'une proposition de loi (p. 1838).

8. — Dépôt de rapports (p. 1838).

9. — Rectification de vote (p. 1839).

M. Charles de Cuttoli.

10. — Dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion. — Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture (p. 1839).

Discussion générale: MM. Georges Fillioud, ministre de la communication; Charles Pasqua, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

Art. 1<sup>er</sup> (p. 1839).

Amendement n° 1 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 2 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 3 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 4 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 5 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendements n° 6 et 7 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 8 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Art. 3 (p. 1842).

Amendement n° 9 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Article additionnel (p. 1842).

Amendement n° 10 de la commission: MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption de l'amendement et de l'article.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

11. — Modification de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. — Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture (p. 1842).

Discussion générale: MM. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale; Jacques Habert, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

Art. 1<sup>er</sup> (p. 1843).

Amendement n° 1 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption, au scrutin public, de l'amendement et de l'article.

Art. 2 (p. 1844).

Amendements n°s 2, 3 et 4 de la commission. — Adoption.  
Adoption de l'article modifié.

Art. 2 bis (p. 1844).

Amendement n° 5 de la commission. — Adoption.  
Adoption de l'article modifié.

Art. 3 (p. 1844).

Amendement n° 6 de la commission. — Adoption.  
Suppression de l'article.

Art. 4 (p. 1844).

Amendements n°s 7 et 8 de la commission. — Adoption.  
Adoption de l'article modifié.

Art. 5 (p. 1845).

Amendements n°s 9 et 10 de la commission. — Adoption.  
Adoption de l'article modifié.

Art. 6 (p. 1845).

Amendement n° 11 de la commission. — Adoption.  
Suppression de l'article.

Art. 6 bis (p. 1845).

Amendement n° 12 de la commission. — Adoption.  
Suppression de l'article.

Intitulé (p. 1845).

Amendement n° 13 de la commission. — Adoption de l'intitulé modifié.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

12. — Transmission de projets de loi (p. 1846).

13. — Ordre du jour (p. 1846).

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982.

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat de 1981-1982.

— 2 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 3 —

#### NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : PIERRE MAUROY.

Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des affaires sociales a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

MM. Robert Schwint, Gérard Roujas, Charles de Cuttoli, Philippe de Bourgoing, Jean Béranger, Charles Bonifay, André Rabineau.

Suppléants : MM. Jean Madelain, Jean Chérioux, Marc Castex, Louis Lazuech, Georges Treille, Marcel Gargar, Pierre Sallenave.

— 4 —

#### POLITIQUE ENERGETIQUE

##### Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean-François Pintat attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur la nécessité d'une bonne diversification de nos achats pétroliers. Il observe en effet qu'en raison des troubles intérieurs en Iran et du conflit irako-iranien, notre pays qui dépend à 98 p. 100 de l'étranger pour son approvisionnement en hydrocarbure liquide, importe aujourd'hui plus de 72 p. 100 de son pétrole brut d'Arabie saoudite et des émirats du golfe Persique, régions du monde dont la stabilité politique peut être à tout moment remise en cause. Il juge enfin, au vu du différend qui vient de s'élever entre la France et le Mexique, particulièrement dangereuse et aléatoire la formule consistant à rechercher la conclusion de contrats d'Etat à Etat au lieu de laisser les compagnies pétrolières mener librement, et sous leur responsabilité propre, leurs négociations commerciales. (N° 25.)

II. — M. Jean-François Pintat attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur les graves répercussions que pourrait avoir pour le caractère concurrentiel de l'industrie française et le niveau de vie de nos compatriotes, la réduction sensible du programme nucléaire en cours. Il observe, en particulier, que le report ou l'abandon de la construction des réacteurs non encore mis en chantier se traduirait pour la France, à l'horizon 1990, par l'utilisation d'une énergie de deux à trois fois plus coûteuse et par une amputation de production énergétique équivalant à 25 millions de tonnes de pétrole qui devrait être compensée par plus de 40 milliards de francs (1980) d'importations d'hydrocarbures liquide et gazeux et de charbon. (N° 26.)

III. — M. Jean-Pierre Fourcade demande à M. le Premier ministre d'exposer les raisons et les conséquences des mesures de gel de la construction de plusieurs centrales nucléaires décidées par le Gouvernement. Il souhaite connaître plus particulièrement les effets de ces décisions sur l'emploi et l'activité des entreprises concernées par ces travaux. Il désire obtenir des renseignements précis sur l'évolution de la production d'énergie électrique au cours des prochaines années dans la double hypothèse d'une reprise des travaux interrompus ou de leur arrêt définitif. (N° 41.) (Question transmise à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.)

IV. — M. Maurice Blin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur l'inquiétude suscitée dans le département des Ardennes par la décision du Gouvernement de geler la construction d'une centrale électronucléaire sur le site de Chooz.

Alors que ce département est depuis plusieurs années très sérieusement touché par la crise économique et que le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de s'y accroître, il lui demande de bien vouloir exposer les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour soutenir l'activité économique dans le département des Ardennes, laquelle risque d'être sérieusement compromise par cette décision prise sans consultation préalable avec les élus locaux. (N° 43.)

V. — M. Jean-Marie Rausch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur la satisfaction toute relative qu'il éprouve à la suite de la décision prise par le Gouvernement sans consultation préalable des élus locaux concernés de poursuivre la construction de deux tranches de la centrale électronucléaire programmée sur le site de Cattenom. Il attire cependant son attention sur l'incohérence qui consisterait à geler définitivement la construction des deux autres tranches prévues dans la mesure où les investissements réalisés pour les deux premières permettraient d'importantes économies d'échelle. Par ailleurs, cette décision priverait cette région déjà sévèrement touchée par la crise économique de la création de plusieurs milliers d'emplois. (N° 44.)

VI. — A la lumière des décisions prises par le Gouvernement tendant à retarder la mise en œuvre d'une partie non négligeable du programme de construction de centrales électronucléaires, M. Auguste Chupin demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement compte suivre afin d'assurer à la France une réelle indépendance énergétique. (N° 45.)

VII. — M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur l'importance pour l'économie du pays et sa production d'énergie de relancer résolument la production charbonnière. Ayant pris connaissance avec intérêt de la déclaration ministérielle du 3 septembre 1981 visant à atteindre la production nationale de 30 millions de tonnes de charbon, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour atteindre cet objectif de production et sa répartition dans le pays, inciter la direction des Charbonnages de France à s'engager hardiment dans cette voie et revaloriser la profession de mineur et ses conditions de travail, conditions indispensables à la réalisation des nouveaux objectifs de production. (N° 53.)

VIII. — M. Paul Séramy demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, quelles suites le Gouvernement entend concrètement donner au projet de construction de la centrale électronucléaire de Nogent-sur-Seine, dont les premiers travaux ont commencé et dont la réalisation conditionne l'attitude de nombreuses collectivités dans la mise en œuvre d'investissements et d'équipements publics ou privés induits par la présence de cette centrale. (N° 54.)

IX. — M. Pierre Noé demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, de lui préciser les lignes directrices de la politique que le Gouvernement entend définir en matière énergétique pour garantir notre indépendance nationale, compte tenu du taux de croissance de notre économie et du niveau global de la consommation qu'il juge prévisibles.

Il souhaite connaître ses intentions pour rééquilibrer la part des différentes énergies dans le bilan français, notamment au profit des énergies nationales : charbon, géothermie, énergies renouvelables, hydro-électricité, etc., la place qu'il compte attribuer à l'énergie nucléaire et les moyens qu'il estime nécessaires de mettre en œuvre pour renforcer l'effort national d'économies d'énergie. (N° 56.)

X. — Mme Cécile Goldet demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, quelles mesures il compte prendre pour développer la politique nécessaire d'économie d'énergie, tant sur le plan des études technologiques et des incitations financières que sur celui de la sensibilisation de l'opinion publique. (N° 57.)

XI. — M. Michel Chauty demande à M. le ministre de l'industrie la manière dont le Gouvernement compte procéder pour réviser les options énergétiques pour les années à venir :

- 1° Quelles commissions d'experts qualifiés et non contestables seront chargées de présenter des options ?
- 2° Sur quels critères le Gouvernement se fondera-t-il pour retenir une option ?
- 3° Quelle forme revêtira la proposition que le Gouvernement fera au Parlement pour obtenir un débat réel sur le sujet, suivi d'un vote des deux assemblées ? (N° 61.)

XII. — M. Gérard Ehlers demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, de bien vouloir lui indiquer quelle place il entend donner à l'énergie nucléaire dans le cadre de la politique énergétique diversifiée envisagée par le Gouvernement.

Compte tenu de l'importance décisive de la politique énergétique, pour assurer le changement voulu par les Françaises et les Français, il souhaite que lui soient exposés les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour en assurer le mieux possible la maîtrise nationale en particulier dans les domaines de la sécurité et de l'énergie (n° 63).

La parole est à M. Pintat, auteur des questions n° 25 et 26.

**M. Jean-François Pintat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sans énergie, il n'est pas possible de créer de richesses et d'emplois, donc de mener une véritable politique sociale. Dans une économie qui n'a plus rien à voir avec celle de 1936, où l'autarcie était à la mode, il faut considérer le problème de l'énergie à l'échelle planétaire. La clé des décisions vitales pour notre pays ne nous appartient plus. L'acquisition toute récente de la société américaine Texagulf par Elf-Aquitaine, grand groupe pétrolier d'Etat français, s'inscrit bien dans cette politique et en est l'illustration.

A l'occasion des deux questions orales que j'ai posées au ministre chargé de l'énergie, je voudrais développer simultanément les problèmes soulevés par l'alimentation de notre pays en hydrocarbures et la nécessité d'un bon programme nucléaire.

Malgré la baisse des importations de brut, la facture pétrolière de 1981 sera sans doute supérieure de plus de 40 milliards de francs à celle de 1980.

Pai ailleurs, la répartition entre nos fournisseurs a évolué dans un sens défavorable puisque notre dépendance vis-à-vis des seuls pays du golfe Persique atteint 69 p. 100, dont 51 p. 100 pour l'Arabie Saoudite.

Nos efforts de diversification restent donc de portée limitée bien qu'on doive citer l'accroissement très sensible des fournitures mexicaines, soit 3,25 p. 100, contre 0,56 p. 100 en 1980.

Mais la négociation de ces accords d'Etat à Etat est difficile et ne paraît pas être la meilleure formule. Il vaut mieux laisser les opérateurs spécialisés discuter sur le terrain, en dehors de toute considération politique.

Le Mexique avait décidé unilatéralement d'accroître ses prix — alors que les autres fournisseurs les réduisaient — et les qualités du pétrole ne correspondaient pas aux engagements prévus. L'affaire a été portée sur le plan politique et le Mexique a menacé la France d'annuler tous les contrats commerciaux passés avec elle.

Mais il apparaît sur le marché un certain nombre de nouveaux producteurs et exportateurs tels que l'Egypte, l'Angola, le Cameroun et, demain, la Côte-d'Ivoire. Il y a là, pour la France, une occasion à saisir pour échapper au péril que lui fait courir la polarisation de ses achats sur une zone aussi explosive que le Moyen-Orient.

Mais il nous faut dire aussi quelques mots du raffinage, dont la situation est catastrophique. A la fin de cette année, l'endettement du raffinage français atteindra 78 milliards de francs, pour un chiffre d'affaires de 150 milliards de francs environ. Le rattrapage pour retrouver l'équilibre financier serait de l'ordre de trente centimes par litre. Il s'agit de procéder à ce rattrapage rapidement plutôt que, comme vous l'envisagez dans le budget, d'utiliser le pétrole comme véhicule fiscal par des augmentations difficilement comprises par l'opinion publique et l'utilisateur.

Par ailleurs, les seuls investissements de conversion à réaliser d'ici à 1990 par le raffinage français pour faire face à l'évolution de la demande de produits pétroliers — diminution des produits lourds et augmentation des produits légers — représentent au moins vingt milliards de francs courants.

De plus, des investissements importants doivent être faits pour l'entretien, la modernisation, la protection de l'environnement et les économies d'énergie, dans les domaines du transport, du raffinage et de la distribution.

La profession pétrolière ne pourra évidemment réaliser ces investissements que si les prix des produits pétroliers lui permettent de dégager des marges raisonnables ; dans le cas inverse, cela veut dire : augmentation de la dépendance énergétique française par l'inadéquation de sa capacité de raffinage à la demande ; importation de produits pétroliers pour faire face à la demande non satisfaite ; perte de valeur ajoutée pour la France et donc d'emplois ; alourdissement de la balance des paiements, les produits pétroliers valant plus cher que les bruts.

Face à ces impératifs d'investissements, nous constatons une perte pour la profession, dans ses activités de raffinage et de distribution, d'environ 8 milliards de francs pour le premier semestre de 1981 et vraisemblablement de 11 à 12 milliards pour l'ensemble de l'année 1981, si le change reste au niveau de 5,45 francs pour un dollar, ce qui n'est pas acquis.

Il faut aussi savoir qu'à ce niveau de 5,45 francs pour un dollar, la profession ne couvre ni les pertes accumulées, ni l'augmentation des coûts due à l'inflation, ni celle des frais financiers — 50 p. 100 en 1981 par rapport à 1980 — ni la rémunération des capitaux propres.

On mesure ici le risque que font courir à la France des prix de produits pétroliers insuffisants ; ces prix ne permettent même pas de payer le brut au port de chargement au prix officiel !

Le risque existe de voir plusieurs compagnies internationales renoncer à leur activité en France. Il suffit de constater ce qui se passe actuellement en Italie — où l'on connaît les mêmes problèmes sans les résoudre — pour mesurer les dangers d'une telle situation.

Depuis quelques jours, vous avez d'ailleurs entre les mains, monsieur le ministre, les propositions faites par les milieux professionnels. Ceux-ci proposent l'instauration d'une politique contractuelle, que vous pourriez, semble-t-il, admettre, puisque M. Hugon, l'auteur du rapport préparatoire à notre débat sur l'énergie, s'y montre favorable.

Nous aimerions connaître rapidement votre décision, car la spirale infernale est repartie : pertes, réduction d'activité et chômage par licenciements sont annoncés par toutes les compagnies pétrolières, qu'elles soient nationalisées ou non.

Notons au passage que la pratique de prix pétroliers très inférieurs au coût de production ne peut qu'encourager les gaspillages d'énergie. Cela n'est pas conforme à la politique d'économies d'énergie que vous envisagez justement par ailleurs.

Notons également, pour terminer ce bref examen des approvisionnements en hydrocarbures de notre pays, les graves soucis que nous crée la diminution, prévue dans le rapport Hugon, de 10 milliards de mètres cubes de gaz à l'horizon de 1990. Là, ça ne donnera, à cette époque, que 2 milliards de mètres cubes par an, soit 5 milliards de mètres cubes de moins par an — l'équivalent de 5 millions de tonnes de pétrole. Le gisement de Groningue, en Hollande, va s'épuiser aussi.

Il est donc indispensable d'accélérer nos discussions avec le Cameroun, le Canada, l'Union soviétique et l'Algérie. Nous devons avoir une politique gazière ambitieuse et mieux assurer notre indépendance nationale en diversifiant au maximum nos sources d'approvisionnement.

Le rapport Hugon, auquel je faisais allusion, propose en compensation l'accroissement éventuel de la part du charbon supposé extrait du sol français, ce qui est — je vous l'avoue — très surprenant car, en dehors du coût très élevé du charbon français — 150 p. 100 plus cher que le charbon importé — on ne voit pas très bien, dans les conditions actuelles d'exploitation, d'où l'on peut l'extraire efficacement. On peut noter que l'Allemagne n'engage plus que des Turcs ou des Pakistanais pour ce genre de travail.

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance des chiffres qui figurent à la page 53 du rapport Hugon — j'ai dû les relire plusieurs fois — : depuis 1947, il y a eu 30 000 morts des suites de la silicose dans le seul bassin du Nord-Pas-de-Calais — qui ne représente que 10 p. 100 de la production française ; il y aurait eu 700 morts en 1980. Je crois que ceux qui veulent arrêter le programme nucléaire en agitant le spectre de dangers hypothétiques devraient longuement méditer ces chiffres !

Cela nous amène à souligner la gravité du coup de frein apporté par le Gouvernement au programme nucléaire, coup de frein qui se traduirait par le non-engagement, en dix ans, de huit à onze tranches de 1 000 mégawatts selon le taux de croissance envisagé.

Il apparaît, en effet, totalement irréaliste de concilier un souci d'accroissement de la production intérieure de 2,5 p. 100 l'an — hypothèse basse — avec une augmentation de 17 p. 100 seulement de la consommation d'énergie : cela supposerait que soit ramené à 0,4 p. 100 un taux d'élasticité voisin de l'unité jusqu'en 1973, réduit depuis à 0,7 p. 100 et qu'aucun pays du monde n'a abaissé au-dessous de 0,6 p. 100.

Par ailleurs, le coût de ces économies d'énergie est considérable. Qui paiera ? Si c'est l'industriel, il répercutera le coût de ces investissements sur ses prix. Il est envisagé d'investir 36 à 50 milliards de francs par an d'ici à 1990, soit environ 400 milliards de francs au total. Cette dépense représente environ deux fois et demie le coût du programme nucléaire. Elle permettra d'économiser 60 millions de tonnes d'équivalents pétrole alors que le programme nucléaire économiserait 120 millions de tonnes d'équivalents pétrole. Soit, pour dire les choses simplement : dépenses doubles ; production, moitié. Voilà un pari difficile à justifier et, de plus, hasardeux, car on ne peut évidemment pas consommer si l'on ne produit pas.

Si ces économies d'énergie ne sont pas réalisées — et il sera très difficile de les réaliser — il va falloir importer du pétrole supplémentaire. Cela est d'autant plus dommageable pour la compétitivité de notre économie qu'avec le nucléaire nous allons disposer d'avantages très importants sur les industries des pays

voisins. Le prix du kilowatt-heure nucléaire est de 17 centimes contre 58 centimes pour le kilowatt-heure provenant du pétrole. Nos amis Britanniques sont tellement conscients de ce fait qu'ils ont déposé au Parlement européen une motion tendant à demander l'instauration d'une péréquation de l'électricité sur le plan européen pour que la France ne soit pas avantagée par des tarifs du kilowatt-heure excessivement bas.

Le problème de l'emploi est lié au problème de l'énergie. Si nos deux millions de chômeurs sont, ce que nous souhaitons tous, remis au travail, il faudra de l'énergie pour les faire travailler. Cette énergie, s'il faut réduire les importations de pétrole, où la prendra-t-on, si ce n'est sur les automobilistes !

Faire du nucléaire est donc la seule solution pour lutter contre le chômage et maintenir la vitalité de l'industrie automobile en permettant de réserver le pétrole pour cet usage où il est irremplaçable.

Enfin, ce programme nous paraît littéralement anti-social. En effet, limiter le programme nucléaire d'un quart, c'est réduire d'autant l'emploi généré par ce programme. M. Delors a dit très justement devant le Conseil économique et social, en juillet dernier, que le programme nucléaire, de la mine au retraitement, entraîne 150 000 emplois directs et 700 000 emplois induits. Les emplois résultant des énergies nouvelles et des économies d'énergie sont des emplois à créer et très éventuels. Ceux qui ont été supprimés — 35 000 à 40 000 emplois directs — sont réels et ont nécessité une formation spécifique, qui sera donc gaspillée par la réduction du programme.

Par ailleurs, un effort aussi coûteux et non directement productif, suppose, bien entendu — et le Gouvernement ne le cache pas — une aide massive de l'Etat sous la triple forme de subventions, d'emprunts bonifiés ou de dégrèvements fiscaux. On voit difficilement comment nos finances, déjà lourdement grevées par les aides consenties à différentes catégories de citoyens et d'activités — souvent légitimement d'ailleurs — pourraient supporter des charges ou un manque à gagner de cette importance.

De plus, le parallèle établi entre montant des investissements et nombre d'emplois nous paraît pour le moins audacieux ; quoi qu'il en soit, il demande à être vérifié.

J'ai assisté aux trois derniers congrès mondiaux de l'énergie à Detroit, Istanbul et Munich. Les conclusions des experts mondiaux sont formelles : l'emploi dépend de la disponibilité en énergie ; moins d'énergie, c'est moins d'emplois.

Une objection qui semble avoir impressionné un certain public — et qui est souvent reprise — est l'excédent de production d'électricité qui ne trouverait pas à se placer, ce dont nous pourrions souffrir.

A cela, on peut tout d'abord répondre que, par sa capacité à satisfaire une gamme élevée de besoins — éclairage, chauffage, force motrice, électrolyse pour la stocker sous forme d'hydrogène — l'électricité a une plage d'utilisations extrêmement vaste et ne rencontre de fait comme obstacle que son impossibilité à être immédiatement stockée. Elle est d'ailleurs un instrument de décentralisation et de régionalisation : l'énergie est portée dans les communes les plus retirées du pays.

Il est également très difficile d'assimiler, comme on l'a fait, l'électricité à l'« électrofacisme », car on peut constater que les pays qui consomment le plus d'électricité par habitant sont parmi les pays les plus démocratiques du monde, à savoir les pays nordiques, les Etats-Unis, le Canada, etc.

Nous tirerons sans doute notre meilleur argument de la comparaison avec les autres pays industrialisés. Cette comparaison fait apparaître que la part de l'énergie électrique est notablement plus faible en France — 27 p. 100 — que dans tous les grands pays industrialisés, notamment l'Espagne, plusieurs d'entre eux consommant deux ou trois fois plus d'électricité que nous-mêmes.

On observera, de plus, que la demande d'électricité continue à croître à un rythme très soutenu — 6,8 p. 100 de 1979 à 1980 — malgré une certaine stagnation de notre consommation globale d'énergie, et cela en dépit des entraves apportées par le Gouvernement en 1978 au développement du chauffage électrique, contrairement d'ailleurs à l'avis du Sénat et de notre commission des affaires économiques et du Plan, car il est, selon nous, beaucoup plus économique pour le pays en devises étrangères.

Enfin, compte tenu du prix élevé de notre kilowatt-heure nucléaire — cela est reconnu sur le plan européen — et de l'interconnexion avec les réseaux européens, il nous serait très facile d'exporter nos excédents éventuels de production en dehors des heures de pointe. Cela rapporterait de précieuses devises au pays, dans l'hypothèse où il y aurait — ce qui reste à démontrer ! — un excédent d'électricité.

N'oublions pas qu'une tranche de nucléaire, c'est une économie de 1 300 000 tonnes de pétrole par an, soit l'économie de 2 milliards de francs payables en précieuses devises, c'est-à-dire en dollars américains.

Un de nos derniers soucis serait le gel de l'usine de retraitement de La Hague, qui, comme l'a très justement dit — je vais citer un autre bon auteur — M. Chevènement, n'est pas la « poubelle de la France », mais au contraire sa « blanchisserie ». M. Chevènement a trouvé là une expression très heureuse, que je regrette de ne pas avoir trouvée moi-même.

Cette usine dispose actuellement de 53 milliards de francs de contrats, payables, eux aussi, en précieuses devises, dont nous aurons bien besoin, ne serait-ce que pour payer notre programme d'économies d'énergie particulièrement ambitieux.

Placé, dans le domaine nucléaire, et singulièrement dans celui des surrégénérateurs, à la pointe du progrès dans le monde, notre pays va-t-il volontairement abandonner cette situation dominante et envier pour céder aux terreurs de l'an 1000, alors que tous les experts mondiaux estiment le risque nucléaire de cent à dix mille fois moins élevé que celui qui résulte de l'utilisation du charbon ou du pétrole, ainsi que l'indique le rapport Hugon à la page 56 ?

Je me permets, en tant que président d'une commission d'études créées sur l'énergie hydraulique, de rappeler qu'à l'heure actuelle un barrage hydraulique se rompt par an dans le monde. La France, elle aussi, a été très éprouvée. Quand le barrage de Malpasset dans le Var s'est rompu, on a déploré plusieurs centaines de morts. Si une seule usine nucléaire avait connu ce sort, on peut imaginer qu'il n'y aurait plus d'usine nucléaire dans le monde entier. Pourtant, les barrages se rompent, un par an, et on n'en parle pas.

L'extension de l'usine de retraitement de La Hague induirait la création de 45 000 emplois dans l'industrie et le secteur tertiaire. L'exploitation de l'usine à proximité de Cherbourg, où sévit le chômage, mobiliserait plus de 3 000 personnes employées.

Par ailleurs, le programme nucléaire, même réduit, comme vous l'envisagez, exige impérativement la construction de l'usine de La Hague. On ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'alternatives sérieuses et crédibles à notre programme de retraitement. Les Etats-Unis eux-mêmes déclarent qu'ils n'entraveront plus dans les pays à programme nucléaire avancé le développement des surrégénérateurs et du retraitement, où ils ne constituent pas un risque de prolifération. M. Reagan a annoncé la semaine dernière que son pays veut redevenir le leader mondial des exportations nucléaires.

Est-ce le moment pour la France de renoncer volontairement au prodigieux effort entrepris par ses ingénieurs, techniciens, ouvriers, dans un domaine aussi important pour l'indépendance du pays, le plein emploi et une véritable politique sociale ? Nous ne le croyons pas.

Le véritable débat ne doit donc pas être politique, comme certains le voudraient, ou religieux, comme le souhaiteraient certains écologistes, il doit porter sur l'emploi des Français, l'activité économique du pays et l'indépendance énergétique de la France.

Nous attendons maintenant vos réponses, monsieur le ministre, et, en tout cas, des apaisements positifs. Car nous craignons de payer un jour très cher des attermolements qui, dans le domaine d'investissements lourds, conduiraient à des retards irréparables.

J'ai coutume de comparer l'énergie à un gros bateau. L'on ne se rend compte des coups de gouvernail que quatre ou cinq kilomètres plus loin. Les décisions que vous êtes amené à prendre aujourd'hui ne connaîtront leur effet plein et complet que dans huit à dix ans. On peut craindre à ce moment-là que la situation ne soit gravement obérée et difficile à redresser.

Nous attendons des réponses chiffrées sur toutes ces questions et non des déclarations d'intention. En effet, n'oublions pas, comme l'a dit le grand poète Goethe, que si les chiffres ne gouvernent pas le monde, ils montrent toujours, par la suite, comment le monde est gouverné. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade, auteur de la question n° 41.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à M. le Premier ministre que j'avais posé une question orale demandant les raisons et les conséquences des mesures qui avaient été annoncées voilà quelques mois, en ce qui concerne le gel de la construction de plusieurs centrales nucléaires. Je l'avais fait, monsieur le ministre, non pas pour dénier votre compétence spécifique dans le domaine de l'énergie, mais parce que j'avais estimé, comme beaucoup de nos collègues, que, dans le difficile combat que la France doit mener au cours des prochaines années pour s'adapter à la nouvelle situation du monde, une décision hâtive en matière d'énergie nucléaire engageait le Gouvernement tout entier.

Les mesures qui ont été prises voilà quelques semaines ont, hélas, été confirmées il y a quelques jours. Nous sommes en présence, non plus simplement d'un trompe-l'œil technique ou

électoral, mais d'un grave freinage d'une importante partie de notre programme de construction de centrales nucléaires.

Telle est la raison pour laquelle vous me permettez, monsieur le ministre, de donner à ma question un caractère un peu plus large. Je m'efforcerai ainsi de me situer au-delà des polémiques traditionnelles entre la majorité et l'opposition, car le sujet est préoccupant. Nous nous situons, en effet, à l'horizon 1990. Or, à cette date, personne ne sait qui, de la majorité ou de l'opposition actuelle, sera au pouvoir ; mais les conséquences des décisions d'aujourd'hui pèseront très lourdement sur nos concitoyens.

Après mon ami Jean-François Pintat qui vous a apporté des éléments précis, je voudrais rappeler en quelques mots la politique énergétique conduite depuis l'apparition de la crise en 1973. Puisque j'ai été associé à cette politique, je possède quelques lueurs sur ce qu'elle signifiait.

Je dénoncerai ensuite les illusions sur lesquelles repose la nouvelle politique qui se dessine.

Enfin, j'exposerai les six volets fondamentaux de la question essentielle qui est posée aujourd'hui à l'opinion publique de ce pays.

Sur le premier point, c'est-à-dire le rappel de ce qui a été fait depuis 1973, je partirai d'un chiffre que tout le monde connaît, certes, mais qu'il n'est pas mauvais de rappeler. En 1973, la production nationale d'énergie en France ne couvrait que 24 p. 100 de l'ensemble de la consommation. Or, du fait des bouleversements du monde, des désordres monétaires et de la crise internationale, il fallait à la fois assurer la couverture de nos besoins et tendre à plus d'autonomie et d'indépendance.

C'est ainsi qu'un programme cohérent et global intéressant l'ensemble des secteurs de l'activité fut mis en œuvre, en 1973, et confirmé, en 1974 et 1975. L'objectif était de parvenir, aux alentours de 1990, à un taux de couverture de nos besoins de 50 p. 100 — 49 p. 100 diront les experts, mais permettez-moi d'arrondir ce chiffre — ce qui signifie qu'en quelques années nous serions passés de moins du quart à la moitié de la couverture de nos besoins.

Ce programme ambitieux et diversifié s'appuyait sur plusieurs éléments. Il reposait, d'abord, sur un effort considérable d'économie d'énergie, effort qu'il est de bon ton aujourd'hui de négliger ou de critiquer, mais qui, selon les experts, représentait, en 1980, une économie réelle de 8,5 p. 100 de la consommation tendancielle d'énergie dans ce pays et qui nous a permis de dissocier le rythme de la croissance économique de celui de la consommation d'énergie.

En effet, partant d'un rapport de un entre les deux évolutions, nous sommes parvenus en quelques années à un rapport de 0,7. L'année dernière, je participais à un colloque aux Etats-Unis, monsieur le ministre. Etaient présents une quarantaine de professeurs d'économie parmi les plus compétents sur les problèmes économiques et énergétiques, tellement l'énergie est liée à la matière économique.

Le point sur lequel ces experts m'ont interrogé ne fut pas tant notre programme électronucléaire, mais bien la manière dont nous avions pu, sans casser la croissance économique et avec autant de rapidité, réduire ce rapport de liaison entre la consommation d'énergie et la croissance économique.

Considérons que le rapport de 0,7 peut, sans doute, tendre vers 0,6 dans une deuxième période, mais il est tout à fait illusoire — j'y reviendrai — d'envisager qu'il peut rapidement se situer à 0,4, même au prix d'un effort supplémentaire.

Le deuxième élément, c'est la diversification avec le gaz, le charbon, les énergies nouvelles et l'ensemble de ce qui a été fait. Il faudrait bien avoir présent à l'esprit, pour que ce débat soit clair et que nous ne nous battions pas avec des mythes, que, dans le programme 1973-1980, la production d'énergie nucléaire ne représentera, en 1990, que 30 p. 100 de l'ensemble de nos besoins, alors qu'elle est aujourd'hui de 10 p. 100.

Certains bons esprits ont parlé du « tout nucléaire ». C'est une farce. En effet, l'objectif de 30 p. 100 de couverture par l'énergie nucléaire de l'ensemble de nos besoins en 1990 montre bien que nous nous étions appuyés depuis 1973 sur un système diversifié.

Bien entendu, on peut, sur ces différents points, estimer qu'il y a eu trop de ceci et pas assez de cela ou pas assez de ceci et trop de cela. Mais il faut avoir l'honnêteté de dire que, face à un grave problème pour l'économie de notre pays très fortement handicapée par son insuffisante production en matière énergétique, il s'est produit une réaction très rapide et très forte qui nous permettait d'entrevoir, à court terme, pour 1985, un taux de production nationale d'énergie tout à fait intéressant.

Monsieur le ministre, le Gouvernement dont vous faites partie, ainsi que le Gouvernement intérimaire qui l'a précédé, ont décidé une politique différente. Ils l'ont fait pour des raisons



parfaitement estimables sans doute, mais aussi pour faire plaisir à la clientèle écologiste de ce pays que j'ai eu l'occasion de rencontrer cet été à Golfech, sur un site que vous avez fermé ; quelques sympathiques barbus n'ayant, au niveau des connaissances en économie, même pas le niveau de l'école primaire, et en général nés outre-Rhin — il s'agissait, en effet, de jeunes Allemands — étaient venus expliquer aux paysans de mon pays natal les dangers du nucléaire. Je les ai vus ; par conséquent, je peux vous en parler !

Vous avez fondé votre politique sur trois illusions, que je soumetts à votre réflexion, car elles dominent l'avenir.

La première — je l'ai déjà évoquée et M. Pintat en a parlé avant moi — c'est la possibilité de conduire une action de relance de l'activité économique avec des taux forts — pour le budget de 1982, vous nous proposez déjà un taux de croissance de 3,3 p. 100 et, dans le plan intérimaire, nous verrons sans doute apparaître des taux de croissance de 3,5 p. 100 ou 4 p. 100 — avec une accentuation notable de la politique d'économie d'énergie.

Nous sommes arrivés à un rapport — je l'ai dit — de 0,7. Il est certainement possible de faire des progrès et de descendre à 0,6 ou 0,55. Cependant, aucun pays du monde n'a pu atteindre le rapport de 0,4 que M. Hugon et vos experts ont déterminé comme objectif essentiel.

La détermination de ce rapport de 0,4 s'apparente davantage au jeu de bridge dans lequel on fait des impasses qu'à une politique économique volontaire pour un pays qui veut s'adapter aux difficultés du monde !

La deuxième illusion c'est, bien entendu, la possibilité d'accroître de manière forte, continue et peu coûteuse la production charbonnière. M. Pintat en a parlé, je n'insisterai pas sur ce point. Il faut savoir que, à l'heure actuelle, le prix du kilowatt-heure d'origine charbonnière est deux fois supérieur au coût de revient du kilowatt-heure d'origine atomique — 29 centimes contre 17 centimes. La subvention budgétaire est, à l'heure actuelle, de 4 milliards de francs.

Par conséquent, le développement du charbon entraînera ou bien une majoration des coûts pour l'économie ou bien une augmentation de la part qui est demandée à l'ensemble des contribuables. Il s'agit là d'une politique intéressante, mais qui ne peut pas aller très loin. S'il est, à mon avis, essentiel d'exploiter à fond nos possibilités charbonnières, nous ne devons pas sous-estimer les contraintes financières et techniques qui nous empêcheront de poursuivre des objectifs tout à fait irréalisables.

Enfin, j'aborde la troisième illusion qui se dégage d'ailleurs de la lecture du rapport Hugon et qui concerne les techniques adoptées pour développer les économies d'énergie. Vous avez proposé des méthodes d'incitation fiscale. J'y crois beaucoup, mais il faut savoir que leurs effets sont très longs et qu'elles présentent un caractère marginal.

Vous avez proposé des objectifs tout à fait ambitieux qui consisteraient à augmenter très largement, à l'heure actuelle, notre marge de manœuvre. En matière de transport et dans l'industrie, nous pouvons encore faire des économies. Mais, dans le secteur de l'habitation qui couvre à l'heure actuelle 40 p. 100 de la consommation d'énergie, beaucoup d'économies ont déjà été réalisées. Il sera très difficile de dégager des moyens financiers nettement supplémentaires. Car le rapport Hugon prévoit de consacrer aux économies d'énergie quatre fois plus d'argent que ce qui est dégagé à l'heure actuelle.

Alors, monsieur le ministre — et c'est là, à mon avis, le point fondamental du débat entre le Gouvernement et l'opposition — pour permettre cette substitution, pour expliquer ce freinage de notre capacité électronucléaire, qu'a-t-on fait ?

Comme il était très difficile de remettre en cause la diversification et les orientations suivies depuis 1973, on a tout simplement refait des calculs et on a découvert qu'en 1990 les besoins de consommation d'énergie seraient nettement plus faibles que ce qui avait été estimé. Il est possible, en effet, que les estimations énergétiques aient été légèrement trop fortes, mais il est tout à fait impossible d'espérer pouvoir régler nos problèmes de production énergétique par une impasse sur les besoins de 1990.

Un certain nombre d'interruptions de consommation extrêmement graves ont déjà eu lieu aux Etats-Unis comme en France. Si l'objectif est trop ambitieux, on est conduit à exporter du courant électrique et à améliorer la balance des paiements ; s'il y a insuffisance de prévision et diminution de la production globale, on est conduit à rationner et à interrompre l'activité. A mon avis, les deux inconvénients ne se contrebalancent pas et il n'est pas très sérieux — je le dis pour le rapport Hugon — de tout remodeler en fonction d'une baisse très forte de la consommation tendancielle et des objectifs de consommation de 1990.

C'est pourquoi la décision de geler un certain nombre de sites, outre les inconvénients que cela crée sur le plan local à l'égard des élus, me paraît une absurdité. A Golfech, 60 p. 100

des élus sont venus vous le dire, tous partis politiques confondus ; vous avez entendu la même chose en d'autres endroits, et vous l'entendrez de la part des orateurs qui vont me succéder.

Mais il est une décision encore plus grave, celle qui consiste à estimer que l'on peut freiner la mise en service ou la construction d'un certain nombre d'éléments électronucléaires sans inconvénient.

C'est pourquoi je voudrais articuler mon interrogation fondamentale autour de six points. Ces six points, monsieur le ministre, je viendrai les rappeler à la tribune tous les six mois ou tous les ans, de manière à obtenir des chiffres précis, car c'est autour de ces six points que va pouvoir être jugée, au cours des prochaines années, votre politique énergétique.

Le premier point est, en fait, une question : que va devenir l'effort vers l'indépendance énergétique de la France ? C'est une question essentielle pour notre crédibilité internationale, pour le rôle que la France peut jouer dans ses rapports avec le tiers monde et pour les rapports qu'elle peut avoir avec ses partenaires du Marché commun.

A l'échéance 1990, si votre programme de développement des économies n'est pas réaliste et si vous avez effectivement freiné l'ensemble du secteur nucléaire, la seule solution qui se profilera sera la substitution à ce que vous n'aurez pas fait par des importations supplémentaires de fuel. Or, le fuel, vous le savez, entraîne une triple dépendance : politique pour les conditions d'approvisionnement, financière en raison de l'indexation du prix par l'O.P.E.P. et, enfin, monétaire par le règlement du pétrole brut en dollars.

Si votre programme se développe comme il a été annoncé, si vous ne relancez pas les différentes centrales que vous avez gelées et si, au lieu de réaliser neuf éléments-unités de production l'année prochaine, vous n'en réalisez que six ou peut-être quatre, comme vous le demandent certains de ceux qui vous soutiennent, que va devenir l'effort vers l'indépendance énergétique ?

Sous le précédent septennat, nous avions programmé la couverture de 50 p. 100 de nos besoins énergétiques pour 1990. Nous verrons bien, à cette échéance, à quel point vous serez parvenus.

Ma deuxième question — et elle est pour moi fondamentale parce qu'elle domine toute l'évolution économique des prochaines années — est la suivante : quel retard allons-nous accumuler en matière de prix de l'énergie, tant pour les entreprises que pour les particuliers ?

Dans un pays comme la France où les comportements inflationnistes sont ce qu'ils sont et où l'on considère comme normal que la hausse des prix à la consommation soit double ou triple de celles que connaissent nos voisins allemands — qui ont, paraît-il, d'autres mentalités, d'autres comportements et d'autres méthodes — dans un pays où, grâce au développement du programme électro-nucléaire et à son faible coût, nous étions en train de renverser la position de nos entreprises sur le marché mondial, d'obtenir un effet durable de freinage de la hausse des prix et de devenir l'un des pays du monde dans lequel le prix de l'énergie devenait tendanciuellement le moins élevé, le seul résultat de la politique de gel, de la politique d'arrêt que vous proposez, c'est de supprimer cet élément positif de notre économie pour revenir à des prix comparables à ceux de l'ensemble des pays voisins.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'ai posé la question au Premier ministre et au Gouvernement tout entier.

Vous faites une politique des prix qui est absurde, compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons, car vous allez supprimer l'un des rares éléments positifs que nous avions obtenu dans la compétition économique.

Qu'il s'agisse de usines fortes consommatrices d'énergie — je pense notamment à l'aluminium et au traitement des métaux — qu'il s'agisse de la consommation domestique ou de l'ensemble de nos industries, la modification du programme que vous préconisez, à savoir la substitution du charbon ou des énergies nouvelles à l'atome, va se traduire par un renchérissement des prix. Par rapport à l'ensemble des données qui sont les nôtres, nous n'avions vraiment pas besoin de cela !

J'en viens à ma troisième question : quelles seront les conséquences de votre politique sur l'emploi ?

Oh ! bien sûr, je sais que vous allez me répondre que, sur les cinq centrales nucléaires gelées, les conséquences sur l'emploi seront très faibles.

A Golfech, par exemple, les 275 ouvriers sont occupés, à l'heure actuelle, à conforter des travaux de terrassement. Ce n'est pas encore tout à fait l'« atelier national » où l'on utilisait les gens à faire des trous puis à les reboucher, mais c'est tout de même un système étrange, préoccupant pour les entreprises et tous les travailleurs, inquiétant pour les élus responsables !

En fait, les conséquences sur l'emploi sont beaucoup plus importantes. Je voudrais donner deux chiffres car c'est tout de même l'un des points sur lesquels nous devons réfléchir : l'industrie nucléaire occupe en France, à l'heure actuelle, 160 000 personnes. Si l'on accepte les théories keynesiennes — vous me pardonnerez si j'ai quelques éléments vétustes d'économie dans la pensée — selon lesquelles il existe un coefficient multiplicateur entre les emplois directs et les emplois induits, on arrive au nombre de 700 000 emplois qui, de près ou de loin, se rattachent à l'industrie nucléaire.

La construction d'une centrale avec deux ou quatre unités correspond à un budget de huit milliards de francs, à 4 000 emplois pendant la période de construction et à 600 emplois permanents après la mise en fonctionnement. De plus, le programme d'accompagnement d'une centrale en équipements publics, en logements, en voirie, en réseaux d'assainissement concerne également 2 000 emplois directs, c'est-à-dire, en fait, 6 000 emplois si vous acceptez ma théorie du multiplicateur.

Dans sa conférence de presse, le Président de la République a dit que le nouveau Gouvernement n'était responsable d'aucun chômeur dans ce pays. Je m'inscris en faux, à cette tribune, contre cette assertion : le Gouvernement socialiste est responsable d'un certain nombre de chômeurs supplémentaires du fait de l'arrêt de cinq centrales nucléaires. Une telle décision va se chiffrer par la perte de milliers d'emplois directs et de dizaines de milliers d'emplois indirects. Franchement, nous n'avions pas besoin de cette accélération du chômage dans la période difficile que nous traversons !

**M. Pierre Louvot.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** J'en arrive à la quatrième question de mon volet : comment, monsieur le ministre, peut-on freiner le développement de l'industrie nucléaire et prétendre, demain, équilibrer notre balance des paiements ?

Nous savons bien, nous qui sommes ici, qu'un pays dont la balance des paiements est fortement déséquilibrée ne compte pas dans le monde. Un pays pour lequel on est obligé de mettre en place des syndicats de financement, un pays qui doit, pour boucler ses fins de mois, solliciter des emprunts auprès du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale est un pays qui n'a pas de politique mondiale et qui ne peut pas avoir de politique étrangère autonome.

Il est donc essentiel, quelles que soient les idées politiques auxquelles on se réfère ou les doctrines auxquelles on croit, de faire un effort en vue d'équilibrer la balance des paiements.

Or, en matière de balance des paiements, monsieur le ministre, il est des chiffres tout à fait intéressants qu'il faut citer : c'est la part actuellement importée du kilowatt/heure nucléaire, puisque nous sommes obligés — vous me le direz sans doute tout à l'heure — d'importer quelques équipements, quelques technologies ou quelques brevets. Cette part est de 1,8 centime par kilowatt/heure, alors que la part importée du kilowatt/heure provenant du charbon est de 20 centimes — j'ai bien dit 20 centimes — et que la part importée du kilowatt/heure provenant du fuel est de 44 centimes.

Si vous multipliez le nombre de kilowatts/heures qui seront produits au cours des prochaines années par ces différents coûts et que vous passez de 1,8 centime à 20 ou à 44 centimes, vous voyez quel sera notre degré de dépendance et la difficulté que nous aurons à payer notre facture énergétique qui représente, aujourd'hui, le tiers de nos importations.

Bien entendu, je ne citerai que pour mémoire, car tout le monde le sait, que, sur la période 1980-1990, compte tenu de l'ensemble des contrats internationaux qui nous lient, nous pouvons attendre une recette de 10 milliards de francs par an d'exportation d'ingénierie et d'usines nucléaires. Il est clair que, là aussi, nous rencontrerons quelques difficultés car il est délicat, pour un pays, d'exporter beaucoup alors qu'il a lui-même réduit son programme nucléaire.

Ma cinquième question — et elle me tient beaucoup à cœur — concerne la politique d'aménagement du territoire. Pourquoi me tient-elle à cœur ?

Vous êtes un homme de l'Ouest ; monsieur le ministre, je suis un homme du Sud-Ouest ; nous sommes par conséquent sur la même ligne. Or, il est en France une habitude mentale, propagée par les fonctionnaires, les élus et les organisations, qui fait que l'on commence toujours par équiper la moitié est du pays. On a commencé l'exploitation du train à grande vitesse sur une ligne allant à Lyon ; on a construit les premières centrales nucléaires dans la vallée du Rhône ; on a entrepris les premiers grands équipements en Lorraine et dans l'Est. Toute la partie ouest de la France est toujours oubliée.

Lorsque j'étais responsable de l'aménagement du territoire, j'ai proposé au Gouvernement de l'époque de ne pas systématiquement défavoriser l'Ouest sur le plan de l'ensemble des grands

équipements structurants. Je ne crois pas, en effet, que l'on puisse mener une politique raisonnable et étaler sur de longues années l'aménagement du territoire en défavorisant une moitié de la France par rapport à l'autre.

Or, je constate avec tristesse que la plupart des centrales que vous avez arrêtées sont situées à l'Ouest ou dans le Sud-Ouest, alors que l'ensemble de ces régions sont sous-industrialisées et qu'elles ne disposent pas de capacités d'énergie suffisantes. D'autres orateurs que moi vous diront la même chose pour la Bretagne.

Je constate qu'à l'heure actuelle, en décidant de geler ces opérations, vous allez contre l'avis des conseils régionaux, des conseils généraux et des autorités locales, contre l'avis majoritaire de l'ensemble des responsables, qui voient bien comment peut se profiler le développement de leur région au cours des prochaines années, qui savent bien que s'ils ne disposent pas sur leur territoire de sources d'énergie compétitives, il n'y aura pas de développement industriel.

Encore une fois, pensez à Golfech, et dites-vous que c'est une erreur que de condamner ce Sud-Ouest à la pénurie en matière énergétique car vous le condamnez ainsi à la sous-industrialisation et, dès lors, vous condamnez l'ensemble de ses populations à partir ailleurs.

Enfin, ma dernière question est relative aux conditions de travail et de sécurité des travailleurs.

Dans ce débat sur le problème nucléaire et le programme énergétique, on a trop tendance à raisonner en chiffres abstraits et à ne s'occuper ni de la peine des hommes, ni de la difficulté de leurs conditions de travail.

Monsieur le ministre, je vous demande si vous estimez, compte tenu de toutes les statistiques existantes en matière d'accidents et de pénibilité du travail, que la substitution du charbon au nucléaire est un progrès social. Estimez-vous que le fait d'y substituer des économies d'énergie très difficiles à obtenir est un progrès ?

M. Pintat a signalé quelques chiffres en matière de pénibilité et d'accidents du travail. Il convient de rappeler que le pourcentage des accidents du travail est deux fois et demi plus faible dans l'industrie du nucléaire — y compris ses annexes — que dans celle du charbon.

Pour un Gouvernement comme le vôtre, qui entend orienter sa gestion vers la réhumanisation des conditions de travail et la diminution de la pénibilité des tâches, il serait bizarre de s'engager dans des voies tout à fait contradictoires.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce que je voulais dire sur cette question. Pour nous, elle est fondamentale parce que l'effort vers l'indépendance énergétique est la première réponse au défi qui assaille notre pays. Ou bien nous sommes capables de le faire, d'avoir une politique continue, cohérente, précise, expliquée, discutée, concertée entre le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble des corps intermédiaires ; ou bien, pour des raisons de facilité, des raisons démagogiques, nous décidons d'y mettre fin et de faire plaisir à certains. Croyez-moi, faire plaisir aujourd'hui, c'est causer beaucoup de drames dans quelques années !

Monsieur le ministre, c'est parce que nous sommes quelques-uns ici à avoir le sens de la perspective et du long terme que nous souhaitons entendre de votre part des réponses positives aux six questions fondamentales que j'ai cru devoir poser. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blin, auteur de la question n° 43.

**M. Maurice Blin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout vient d'être dit avec rigueur, talent et précision par mes éminents collègues MM. Jean-François Pintat et Jean-Pierre Fourcade sur l'énorme enjeu que représente le développement électronucléaire de la France. Je ne redirai pas, sauf en introduction, la contradiction indénouable dans laquelle le Gouvernement risque de s'enfermer s'il prétend, à la fois, forcer la croissance économique de la France et en briser la base essentielle qui est l'indépendance énergétique.

J'insisterai davantage sur l'aspect psychologique des choses.

Il est difficile de demander à un peuple, tout entier rassemblé, l'immense effort qui consiste à relever les défis économiques et sociaux qui l'assaillent, en le laissant en même temps dans l'incertitude sur un choix fondamental devenu heureusement sensible à l'ensemble de la population française. Demander la confiance, c'est apporter des certitudes. C'est cela que nous attendons de vous, monsieur le ministre, très particulièrement en matière nucléaire.

Je voudrais — cela m'est facile puisque j'interviens précisément après mon ami M. Jean-Pierre Fourcade — illustrer mon propos par le cas de la région que j'ai l'honneur de représenter.

C'est la première fois et je souhaiterais que ce fût la dernière fois que j'en parle à cette tribune. Je prie mes collègues de bien vouloir me le pardonner, mais cet exemple servira d'illustration aux propos qui viennent d'être tenus avant moi.

Je représente un département, celui des Ardennes, qui, à coup sûr, hélas ! est l'un des plus atteints par la crise économique, qui depuis plusieurs années le ravage. Ce département frontalier abrite déjà depuis 1966 une centrale franco-belge, modeste, construite, en son temps, avec l'appui d'Euratom. Parfaitement inscrite dans le cadre naturel de la vallée de la Meuse, elle n'a apporté à l'environnement aucune espèce de trouble, fonctionnant depuis ce temps à la satisfaction générale.

Je me souviens — je siégeais à l'époque dans une autre assemblée — des difficultés qu'il a fallu vaincre pour mettre en route cette centrale qu'on appelait, à l'époque, « Euratomique ». Je me félicite de son existence, fût-elle expérimentale et de prétention modeste, et — je crois pouvoir le dire — la population environnante pense de même.

Parmi les projets prêtés à Electricité de France, il est, en effet, question de créer dans les Ardennes, toute proche de cette première centrale nucléaire, une autre centrale de dimensions bien plus grandes, puisqu'il s'agirait, pour la première étape, de deux tranches de 1 300 mégawatts.

Ce projet a été l'objet de nombreuses réflexions, de nombreux travaux. La phase administrative est terminée, les terrains sont acquis. La signature était attendue des ministres concernés en juin dernier. Si certains événements ne s'étaient pas produits, que nous avons tous en mémoire, il est hautement vraisemblable que le feu vert serait donné à la centrale de Chooz et que les travaux auraient commencé au début de l'année prochaine.

Or, depuis le mois de juin, c'est l'attente et je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que cette attente pèse lourd sur l'horizon de mon département. Nous sommes les cousins mal connus, mais tout proches de la Lorraine. Nos problèmes sont en tous points semblables aux leurs et j'imagine que, tout à l'heure, les représentants de cette région pourront les faire valoir à leur tour.

Je vous rappelle simplement que le département des Ardennes connaît actuellement un des taux de chômage les plus élevés de France : plus de 10 p. 100 ; 12 000 demandeurs d'emploi s'y pressent et ce sont essentiellement des jeunes. La région, à titre de comparaison, connaît un taux de sous-emploi de 8,3 p. 100, alors que, pour la France entière, ce taux est de 7,5 p. 100.

J'évoquerai d'un mot, pour éclairer notre assemblée, les raisons de cette dégradation : la saignée des guerres que nous avons supportées plus qu'aucun autre département de France, une natalité heureusement élevée, le déclin des industries traditionnelles de caractère familial et aussi, depuis quelques mois, le ralentissement marqué de l'industrie automobile, qui fait travailler dans le département un nombre très important d'entreprises.

Enfin, pour aggraver encore les choses, nous sommes à la veille de décisions exceptionnellement graves concernant une industrie textile située tout près du site en question et nous pouvons redouter plus encore les effets du plan de restructuration des entreprises d'acières spéciaux, dont une unité, celle de Chiers-Châtillon, se trouve à proximité.

Voilà un département atteint, blessé, inquiet, dont la population ouvrière a une longue familiarité du travail des métaux. Nous sommes, en effet, un des départements les plus anciennement industrialisés de France et, de ce fait, prêt à comprendre les problèmes et de l'énergie et de l'industrie et à mesurer l'intérêt que représente pour nous l'installation d'une centrale nucléaire de haut niveau.

Je crois pouvoir dire à cette tribune que je m'exprime au nom de l'immense majorité de la population de mon département. Cette population a perdu en activités 5 000 emplois en dix ans, tous venant directement des entreprises industrielles et métallurgiques.

Je crois pouvoir dire aussi, sans forcer les mots, que je m'exprime également au nom de l'ensemble des élus du département des Ardennes, qu'ils s'expriment publiquement ou non sur ce problème.

Enfin, je m'exprime également au nom de toutes les organisations professionnelles et syndicales et du conseil général, qui a donné un avis favorable à l'implantation de la centrale de Chooz.

Dans le canton de Givet, où doit s'installer cette unité, on compte actuellement 350 chômeurs qualifiés. Viendront sur le marché du travail, chaque année, deux cents jeunes de plus par an.

Vous le savez, monsieur le ministre, car ce sont des chiffres présents à tous les esprits aujourd'hui. Cette centrale nucléaire de deux tranches représente un investissement de 10 milliards

de francs ; ce sont 2 500 emplois assurés, en moyenne, sur sept ou huit années ; c'est, en outre, induite, la création de 1 000 logements, etc.

Cela signifie que, pour les professions les plus atteintes — industries métallurgiques et surtout bâtiment et travaux publics — ce sont 2 000 emplois attendus et espérés. On considère, en règle générale, que le secteur du bâtiment et des travaux publics verra revenir à lui environ 10 p. 100 des 10 milliards dont j'ai parlé. Cela représente, pour la capacité de production et de travail des entreprises de mon département dans cette branche, environ sept années de travail.

Pensons aussi aux effets tertiaires. Le chef-lieu des Ardennes connaît actuellement une crise hôtelière sans précédent. Des établissements, anciens ou nouveaux, n'atteignent pas le seuil de rentabilité et sont à la veille de décisions graves. Si la centrale de Chooz voit le jour dans les délais qui étaient prévus, le chef-lieu du département, tête souffrante de notre région, retrouvera le second souffle dont il a désespérément besoin.

J'ajoute enfin que, liés à l'implantation d'une centrale nucléaire, certains tarifs électriques préférentiels sont adjoints. Cela permettrait peut-être — mais il s'agit là du long terme — que viennent rejoindre nos industries en difficulté des industries modernes attirées par le coût peu élevé de l'énergie.

Tel est, monsieur le ministre — excusez-moi d'avoir plaidé pour mon département, mais il faut bien que, de temps en temps, nous nous fassions l'expression des angoisses qui saisissent nos mandants — l'enjeu de la centrale de Chooz. Je suis sans illusions exagérées. Je sais bien que, cette centrale venant à nous, comme je l'espère de toutes mes forces, tout ne sera pas réglé. Mais je sais que c'est la condition nécessaire, sinon suffisante, du réveil économique de mon département.

Face à ces urgences et à ces besoins, quels obstacles rencontrons-nous ?

Le premier, c'est le choix que vous allez très prochainement proposer aux assemblées sur le fond. Je ne m'y attarderai pas, car je ne crois pas pouvoir dire plus et mieux que MM. Jean-Pierre Fourcade et Jean-François Pintat sur ce sujet.

Mais la centrale de Chooz pose un problème particulier que je connais bien et dont je me suis entretenu maintes fois avec nos voisins et amis Belges : ce sont les craintes que certaines populations et même quelquefois le Gouvernement de la Belgique peuvent éprouver concernant le risque que ferait courir à leur alimentation en eau potable l'installation d'une centrale nucléaire de deux tranches sur la Meuse, fleuve essentiel pour l'alimentation en eau potable de ce pays. Pour m'être longuement entretenu avec les techniciens en charge de ce projet, je puis dire, sans m'y attarder, que les conditions d'alimentation en eau de la Meuse seront, par toutes voies et moyens techniques parfaitement maîtrisés dont nous disposons, assurées à nos voisins belges.

Pour le reste, leur crainte est liée au problème diffus et que l'on connaît bien de la prolifération nucléaire. En fait, cette centrale est comme les autres ; elle n'entraîne aucun risque particulier. La maîtrise de nos techniciens est notre orgueil et elle est considérée par le monde entier comme un exemple.

Que nos voisins Belges, auxquels je songe à cette tribune, n'oublient pas qu'ils ont eux aussi des problèmes énergétiques graves. Je crois savoir qu'ils se disposent à créer sur leur territoire, tout près de là, de nouvelles unités nucléaires. Puisqu'ils le font chez eux, pourquoi nous interdiraient-ils de le faire chez nous ? Nous devons certes prendre en compte ces craintes irréflechies que nous connaissons bien, mais, comme le disait tout à l'heure fort bien M. Jean-Pierre Fourcade, celles-ci sont aujourd'hui de peu de poids face au risque qu'entraîne de la même manière et de façon souvent plus spectaculaire l'exploitation des autres sources d'énergie.

Je conclurai mon bref propos, monsieur le ministre, en insistant sur l'urgence de votre décision. Je vous prie d'être attentif au fait — je sais que vous êtes informé — que la S.E.N.A., c'est-à-dire la petite centrale nucléaire franco-belge actuelle, fermera ses portes dans sept ans. De ce fait, 170 emplois vont disparaître. Il n'est pas possible que nous laissions mourir une entreprise de cette importance qualitative sans envisager son relais.

Mais surtout, monsieur le ministre — vous le savez, mais je le dis pour nos collègues — nous arriverons le 15 décembre prochain, c'est-à-dire demain, à l'ultime limite du délai de dix-huit mois qui nous est laissé pour la mise en œuvre de la déclaration d'utilité publique. Si d'ici au 15 décembre prochain, vous n'avez pas pris la décision de créer la centrale de Chooz, en sa première étape de deux tranches, c'est l'immense travail réalisé depuis deux ou trois ans qui sera remis en cause. Ce que nous croyons savoir des nouvelles dispositions que vous allez prendre pour instruire les dossiers lorsqu'il s'agira, demain, d'autres centrales, dispositions inspirées entre autres de l'exemple allemand, nous conduit à dire, sans crainte d'erreurs,



qu'elles seront lourdes, tatillonnes, exigeantes et pourront retarder considérablement l'aboutissement de ce dossier. Tout serait à recommencer. La procédure sera immensément longue et la perte de temps, vu l'état économique des Ardennes, tragique.

M. Jean-Pierre Fourcade a évoqué tout à l'heure les retentissements qu'aurait sur l'emploi l'arrêt ou le gel du programme nucléaire français. L'illustration, à partir de mon département, que je viens de vous donner doit vous faire mesurer, dans toute sa dimension, la gravité sociale, économique, humaine du gel ou de la suspension, voire de l'arrêt — ce qu'à Dieu ne plaise — de la centrale de Chooz.

Je souhaite donc, avec force et publiquement, que la décision soit prise avant le 15 décembre et que les travaux commencent au début de l'année 1982.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, que vous savez tout ce que je vous ai dit. Je pense, cependant, qu'il était bon que je vous le redise. J'espère que vous m'avez entendu et compris. Au nom des élus des Ardennes et de tous les salariés, si profondément inquiets, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Chupin, auteur de la question n° 45.

**M. Auguste Chupin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors du conseil des ministres du 30 juillet 1981, le Gouvernement prenait un certain nombre de décisions particulièrement graves qui engageaient l'avenir de notre pays en matière énergétique. Il décidait notamment la suppression des travaux sur les sites de Cattenom, en Moselle, pour les tranches 3 et 4 ; de Chooz, dans les Ardennes ; de Civaux, dans la Vienne ; de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne, et du Peillerin, en Loire-Atlantique.

Cette décision, monsieur le ministre, vous le savez, devait susciter de multiples réactions de mécontentement de la part des responsables politiques, économiques et sociaux de tous horizons, notamment dans les régions concernées par la suspension des travaux.

Ils estimaient — et estiment à juste titre — que freiner en 1981 le programme nucléaire défini en 1973 et poursuivi sans défaillance depuis par les gouvernements qui se sont succédé — revient purement et simplement à couper le véritable élan national vers la recherche d'une énergie qui nous dégagerait autant que faire se peut de la terrible dépendance pétrolière.

L'abandon des sites préalablement choisis privera toutes les régions concernées d'un atout considérable, ce qui est très regrettable au moment où celles-ci connaissent des problèmes d'emploi particulièrement aigus, notamment dans les secteurs de production plus traditionnels comme le textile, l'automobile, la chimie, voire la sidérurgie.

Le Gouvernement a-t-il bien conscience qu'en maintenant ses décisions, ce seront des dizaines de milliards de travaux qui ne seront pas réalisés au cours des dix prochaines années, des milliers de travailleurs qui seront privés d'emploi et des milliers d'entreprises sous-traitantes qui seront mises en difficulté ? Ajouterai-je que, jusqu'à présent, aucun plan sérieux de substitution ne nous a été présenté et ce n'est pas le rapport de la commission présenté par M. Hugon qui pourra démentir mon propos dans la mesure où celui-ci formule des hypothèses de consommation par secteur d'énergie à l'horizon 1980 très voisines de celles qui avaient été formulées par les experts du précédent gouvernement.

En ce qui concerne la contribution des différentes sources d'énergie, le nucléaire passe de 10,3 p. 100 à 26 p. 100 ou 28 p. 100 alors que, dans le même temps, le charbon semble vouloir continuer à décliner très faiblement, que le gaz reste stable et que la contribution des énergies nouvelles devrait passer de 1,8 p. 100 à 4,5 p. 100, ce qui d'ailleurs me paraît très ambitieux.

Au cours des années 1980-1981, l'Europe et en particulier la France ont eu à supporter un second choc pétrolier dû à une conjonction de facteurs particulièrement défavorables, notamment une croissance rapide des importations de pétrole des Etats-Unis entre 1973 et 1978, l'absence de politique d'achat concertée entre les compagnies pétrolières, la crise iranienne, bien entendu, ainsi que des hivers particulièrement rigoureux, tous facteurs défavorables qui se sont traduits par une tension croissante sur le marché pétrolier et par une nouvelle explosion des prix.

Ainsi, entre décembre 1978 et décembre 1980, le prix mondial moyen du pétrole est passé de treize dollars par baril à environ trente-six dollars, soit une hausse de plus de 170 p. 100.

Les effets de cette hausse seront vraisemblablement plus durables, plus néfastes encore que ceux entraînés par le premier choc pétrolier de 1973-1974.

Pourtant, au cours des dernières années, une réduction de la dépendance énergétique — vis-à-vis notamment des pays producteurs de pétrole — s'est opérée dans notre pays.

Elle est due essentiellement, mes chers collègues, vous le savez, à la diminution de la consommation de l'industrie et aux substitutions qui ont permis de réduire nettement la part de pétrole, au remplacement du pétrole par le gaz naturel et par l'électricité — notamment dans le résidentiel tertiaire — à la réduction du pétrole utilisé dans les centrales électriques et son remplacement par le charbon, le gaz naturel et bien sûr l'énergie nucléaire ; enfin, il ne faut pas l'oublier, à l'accentuation des efforts en matière d'économie d'énergie dans les différents secteurs de consommation.

Les meilleurs experts estiment que dans les années 1985-1990, l'attitude d'un très grand nombre de pays de l'O. P. E. P. ayant pris conscience de leur capacité d'agir sur leur production de pétrole, de façon à maintenir une pression quasi permanente sur les prix, notamment en réduisant leur production lorsque la demande faiblit afin d'éviter toute baisse, fût-elle momentanée, du prix du pétrole, en adoptant, en règle générale, des politiques de production plus restrictives visant à retarder l'épuisement de leurs réserves, cette attitude dis-je, devrait entraîner une demande de pétrole excédentaire par rapport à l'offre au cours des dix prochaines années.

La France serait donc particulièrement vulnérable si, au cours des années 1985-1990, notre dépendance à l'égard du pétrole était identique à ce qu'elle est à l'heure actuelle et si, dans le même temps, nos importations de gaz naturel étaient susceptibles de subir les aléas d'un éventuel chantage politique de la part de tel ou tel pays producteur.

Ajouterai-je que l'augmentation inconsidérée du prix de l'énergie utilisée par un très grand nombre de secteurs de notre économie ne pourra que peser d'une manière défavorable sur les perspectives de croissance économique, que tout un chacun souhaite, bien évidemment, la plus forte possible pour notre pays.

Telles sont toutes les raisons pour lesquelles de vigoureux efforts doivent être réalisés pour substituer d'autres sources au pétrole dans les foyers domestiques, l'industrie et la production d'électricité ainsi que la réalisation effective de programmes de production de sources alternatives.

Cela exige l'adoption, dès à présent, de mesures visant à accroître la production, le commerce et l'utilisation du charbon, les importations de gaz naturel et, bien entendu, à développer la puissance nucléaire de notre pays. L'énergie nucléaire, que je voudrais traiter tout particulièrement dans cet exposé, présente, en effet, un certain nombre d'avantages non négligeables.

Tout d'abord, l'énergie nucléaire est une production essentiellement française. Lorsque l'on considère qu'en 1980, la France a dû importer 72 p. 100 de l'énergie primaire qu'elle a consommée, dont la quasi-totalité de ses besoins en pétrole, on mesure l'état de dépendance de notre pays à l'égard de l'extérieur, duquel naissent, bien entendu, un certain nombre de contraintes et de risques économiques, politiques et sociaux.

Il est certain que l'énergie nucléaire est en mesure d'apporter une contribution non négligeable, voire essentielle, à la réduction de ces contraintes et de ces risques. Elle est à la fois source de diversification de notre consommation d'énergie primaire ; elle réduit les risques liés à une dépendance énergétique excessive de la France à l'égard de ses fournisseurs étrangers ; elle présente tous les caractères d'une énergie nationale.

En effet, la France dispose de réserves très importantes d'uranium naturel : 120 000 tonnes assurées, soit près de vingt ans des besoins de l'année 1980 ou douze ans de ceux qui ont été estimés pour 1990.

D'autre part, il ne faut pas oublier que ces importations d'uranium sont particulièrement diversifiées géographiquement et qu'elles proviennent, dans la totalité des cas, de pays non membres de l'O. P. E. P.

En définitive, la France a su développer et maîtriser la totalité des techniques qui composent la filière nucléaire. Elle s'est dotée de l'outil industriel capable de mener à bien et en toute indépendance la réalisation sur le sol national d'un important programme.

Il conviendrait d'ajouter l'impact sur l'économie française et sur l'emploi, dont je dirai quelques mots tout à l'heure, du développement de l'énergie nucléaire, dans la mesure où elle constitue un facteur important de la stabilité des prix de l'énergie et même de leur diminution. Elle a permis de développer un outil industriel performant, bien situé sur les marchés à l'exportation. Enfin, elle est source de développement technologique, dont les retombées sont très importantes, non seulement dans le secteur nucléaire, mais également pour les techniques de pointe : métallurgie fine, chaudronnerie, chimie, robotique, etc.

D'autre part, l'énergie nucléaire, mes collègues Fourcade et Blin l'ont souligné éloquentement, est un élément important de l'aménagement du territoire. Bien sûr, d'une façon générale, toutes les grosses unités de production d'électricité sont reliées entre elles par le réseau d'interconnexion. Ainsi, en fonction de divers facteurs, de leur disponibilité et des saisons, l'énergie consommée dans une région peut provenir de centres de production éloignés de plusieurs centaines de kilomètres et même, parfois, de l'étranger.

Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas rationnel d'avoir à transporter des puissances importantes sur de très longues distances ; il conviendrait que, dans chaque région, la production et la consommation puissent s'équilibrer.

Comment donc une région ne bénéficiant pas de sources d'énergie pourra-t-elle, si ses capacités d'énergie électrique sont déjà insuffisantes pour l'industrie actuelle, développer son industrialisation ? Comment pourra-t-elle procurer des emplois à ses habitants ? L'énergie nucléaire est le seul moyen de pallier ce manque d'énergie dans certaines régions.

Permettez-moi, monsieur le ministre, mes chers collègues, de citer une région que je connais bien — et pour cause — et que vous connaissez aussi, monsieur le ministre, celle des pays de Loire. Elle dispose actuellement d'une capacité théorique de production d'énergie électrique de 2 840 mégawatts, puissance installée. Quand on sait que la capacité réelle est d'environ 80 p. 100 de la puissance installée, cela donne, pour les pays de Loire, 2 250 mégawatts pour une consommation qui a atteint, fin janvier 1980, 3 660 mégawatts.

Bien sûr, le Gouvernement précédent a autorisé les constructions suivantes : un groupe de 600 mégawatts fonctionnant au charbon à Cordemais, dont la mise en service est prévue pour la fin de 1983 ; deux turbines à gaz aux monts d'Arrée ; deux turbines à gaz à Dirinon ; deux groupes diesel à Brest ; probablement une deuxième unité de 600 mégawatts à Cordemais pour la fin de 1984.

Il convient de signaler, monsieur le ministre, que la région Bretagne est encore plus dépendante de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins énergétiques et que son alimentation externe est actuellement réalisée au moyen exclusif de la ligne Cordemais—Rennes.

En résumé, si l'on tient compte des taux de croissance estimés par E. D. F., qui peuvent paraître élevés mais qui semblent justifiés par d'éventuelles installations industrielles en basse Loire, installations fortement consommatrices d'énergie, le bilan énergétique de la Bretagne et des pays de Loire s'établit comme suit :

1983. — Puissances appelées : Bretagne, 2 080 mégawatts ; pays de Loire, 2 620 mégawatts ; soit, au total, 4 700 mégawatts. Puissances disponibles —, malgré tous les travaux dont je viens de parler — 3 140 mégawatts. Soit un taux de couverture de 67 p. 100.

1984. — Puissances appelées : Bretagne, 2 450 mégawatts ; pays de Loire, 3 100 mégawatts ; soit, au total, 5 550 mégawatts. Puissances disponibles : 3 620 mégawatts. Soit un taux de couverture de 65 p. 100.

1990. — Puissances appelées : Bretagne, 3 800 mégawatts ; pays de Loire, 4 200 mégawatts, soit, au total, 8 000 mégawatts. Puissances disponibles — et c'est important — sans les centrales nucléaires de Plogoff et du Pellerin telles qu'elles avaient été programmées : 3 560 mégawatts. Soit un taux de couverture de 44,5 p. 100. Avec ces centrales nucléaires, les puissances disponibles seraient de 7 720 mégawatts. Soit un taux de couverture de 97 p. 100.

La Bretagne et les pays de Loire sont les régions de France où le taux de chômage est le plus élevé ; il y est en tout cas très supérieurs à la moyenne nationale. Il est donc absolument indispensable que de nombreux emplois y soient créés pour résorber cette richesse future qu'est la forte démographie qu'elles connaissent et qui, au même titre que le chômage, est un de nos soucis. De toute manière, le pourcentage très élevé de chômeurs ne pourra pas être toléré plus longtemps.

L'équilibre nucléaire de ces deux régions, comme de toutes les autres, est la condition nécessaire sinon suffisante d'une industrialisation capable de résoudre les problèmes d'emploi qui se posent.

L'énergie nucléaire est aussi modulable et exportable. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. La création de nombreux emplois peut découler aussi bien de la construction de centrales que de l'industrialisation que ces centrales permettront. Des chiffres vous ont été donnés tout à l'heure par notre collègue Maurice Blin pour les Ardennes.

Pour toutes ces raisons, il faut absolument que le problème des centrales nucléaires soit résolu et qu'il le soit d'une autre façon que celle qui a été préconisée par le Gouvernement au cours du conseil des ministres de juillet 1981.

La France a subi de plein fouet le choc pétrolier. Nous n'avons pas fini d'en sentir les conséquences néfastes. Ajouterai-je que le renchérissement continu du prix du pétrole et la véritable pénurie énergétique qui pourrait être provoquée par des événements particulièrement graves, au Moyen-Orient par exemple, et dont il faut tenir compte, doivent inciter les responsables de notre pays à affronter cette conjoncture défavorable avec le maximum d'atouts.

Au moment où la population active de la France est très importante, au moment où de plus en plus de jeunes filles et de jeunes gens arrivent sur le marché du travail, il serait véritablement suicidaire de geler le programme électro-nucléaire engagé à juste titre par le gouvernement précédent. Ce serait une erreur historique aux conséquences incalculables pour l'ensemble de la population française et pour la France.

Par ailleurs, mes chers collègues, personne ne parle de ce qui se passera après 1990 si le programme nucléaire mis au point depuis 1962 est réduit. Monsieur le ministre, j'appelle tout particulièrement votre attention à ce sujet.

L'implantation de centrales nucléaires en nombre suffisant est vitale pour notre pays. Il s'agit d'un choix fondamental qui doit être — un orateur qui m'a précédé le disait — davantage dicté par des considérations techniques et économiques que par des options politiques.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à réduire la dépendance énergétique de la France.

Cette proposition de loi a été signée par deux autres de nos collègues, M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan, et M. Jean-François Pintat, dont nous avons tous écouté le brillant exposé. L'exposé des motifs de cette proposition de loi est bref. Je vous en donne lecture :

« Les perspectives énergétiques actuelles conduisent à un certain nombre de constatations, dont la principale est la pauvreté de la France en ressources énergétiques et à sa dépendance en la matière, conduisant, par voie de conséquence, à sa vulnérabilité dans le domaine économique.

« Il est certes indispensable de diversifier les productions et les consommations, de définir et de mettre en œuvre une politique à long terme d'économies d'énergie, mais tous les experts s'accordent pour admettre que la mise en œuvre et le développement du programme de production d'électricité d'origine nucléaire sont fondamentaux pour assurer à la fois la sécurité et la constance de l'approvisionnement national, et pour garantir la stabilité du prix de l'énergie électrique.

« A cet argument essentiel s'ajoutent d'autres considérations non moins essentielles : l'effort français en la matière ne saurait être réduit sans mettre en péril la pérennité de l'outil de travail en ne permettant pas de garantir le maintien de l'emploi au niveau actuel dans ce secteur économique déterminant.

« A cet argument quantitatif il convient d'ajouter l'argument de caractère qualitatif en raison de la place occupée par la technique française dans le domaine de la production d'électricité d'origine nucléaire.

« En effet, la place prise dans le monde par notre pays — la seconde depuis cette année, derrière les Etats-Unis — doit permettre d'honorer les contrats en cours et de développer les réalisations françaises à l'étranger.

« Il n'est pas non plus sans intérêt de souligner le rôle essentiel que la France peut jouer dans la Communauté européenne en pouvant aider certains pays voisins en difficulté d'approvisionnement électrique. Dans cette perspective, il est indispensable que l'effort national en la matière fasse l'objet à la fois du plus large consensus possible au niveau du Parlement et que la réalisation du programme minimum nécessaire soit à l'abri des changements de majorité politique.

« Dans ce but, mes collègues et moi-même vous proposons d'adopter la présente proposition de loi qui tend à réduire la dépendance énergétique de la France, en fixant les objectifs minima à réaliser pour la prochaine décennie au titre de la production d'électricité d'origine nucléaire.

« La réalisation de ce programme devra faire l'objet d'un compte rendu annuel devant le Parlement par le canal d'un document annexé au projet de loi de finances.

« Tel est l'objet des deux articles de la proposition de loi que nous vous demandons d'adopter :

« Art. 1<sup>er</sup>. — La puissance installée des centrales électro-nucléaires ne devra pas être inférieure à 70 000 mégawatts au 1<sup>er</sup> janvier 1991. »

« Art. 2. — Un compte rendu d'exécution de la réalisation du programme prévu figurera dans un document annexe joint chaque année au projet de loi de finances. »

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'espère que cette proposition de loi sera rapidement inscrite à l'ordre du jour du Sénat puis de l'Assemblée nationale et que des engagements seront pris par le Parlement et par les gouvernements successifs pour la réalisation d'un certain nombre de centrales nucléaires permettant de pallier toutes les insuffisances actuelles. *(Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Viron, auteur de la question n° 53.

**M. Hector Viron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec intérêt que le groupe communiste a pris connaissance des décisions prises par le conseil des ministres du mercredi 30 septembre en matière d'énergie et qui s'inscrivent dans un choix économique double : une croissance forte pour l'emploi et une économie indépendante par la réduction progressive des importations, notamment dans le domaine pétrolier.

D'où la poursuite de notre effort nucléaire et la réalisation d'un important programme charbonnier.

C'est donc sur ce programme charbonnier, que nous accueillons avec satisfaction, que je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, et vous faire part d'une série de suggestions.

Depuis longtemps, nous avons exprimé notre inquiétude et notre désaccord devant la politique de récession minière menée dans notre pays par les gouvernants précédents.

Non seulement c'était procéder à un gaspillage sans précédent des ressources énergétiques, mais c'était aussi contribuer au déséquilibre économique des régions où existait l'industrie charbonnière.

Que de luttes menées dans ce pays contre la fermeture des puits, pour la continuation de l'extraction avec, il va sans dire, la revendication des mineurs de l'amélioration de leurs conditions de travail !

Il faut encore souligner qu'avant le 10 mai, la politique gouvernementale de l'époque visait à ramener la production française à dix millions de tonnes, faisant passer dans ce domaine notre dépendance vis-à-vis de l'étranger à 80 p. 100 de nos besoins en charbon.

Cette orientation se poursuivait en dépit des possibilités et des ressources existantes en France, au moment où tous les pays industrialisés remettaient à l'honneur l'utilisation du charbon, à l'heure où, en septembre 1980, la conférence mondiale de l'énergie renouvelait sa recommandation de 1977 sur la nécessaire relance de la consommation du charbon en matière énergétique.

En trente ans notre industrie charbonnière a été bradée, cassée et a vu fondre sa production de 60 millions de tonnes à 19 millions en 1980.

Pourtant, les études faites récemment montraient à l'évidence que la production nationale pouvait être portée à 30 millions de tonnes, en utilisant et en perfectionnant les techniques actuelles, et à 40 millions de tonnes dans les dix prochaines années.

Nous avons soutenu cette orientation et lutté pour faire aboutir ces solutions réalistes d'intérêt national et qui assuraient le maintien d'activités économiques importantes dans les régions minières.

Aussi est-ce avec beaucoup d'intérêt que nous avons accueilli, pendant la campagne électorale, les déclarations de M. le Président de la République visant à porter la production charbonnière française à 30 millions de tonnes en 1990.

C'est également avec intérêt que nous enregistrons que le Conseil des ministres a adopté le principe d'un recours accru au charbon et qu'un programme pluriannuel de prospection sera établi afin de permettre de préciser la place accrue que celui-ci devrait occuper dans l'approvisionnement énergétique du pays.

C'est là une décision importante pour notre pays, qui consomme plus de 50 millions de tonnes par an et n'en produit actuellement que 19 millions, devenant ainsi le deuxième importateur mondial de charbon.

Il s'agit donc, à notre avis, de donner la priorité au charbon national ; de développer ses utilisations et de maîtriser ses approvisionnements extérieurs.

Une telle politique est, de plus, créatrice d'emplois dans les régions minières, ce qui est la priorité des priorités du Gouvernement, et prend ainsi le contre-pied de la politique du précédent gouvernement, politique de « déménagement du territoire » dans les régions minières.

A ceux qui, aujourd'hui, semblent s'apitoyer sur le métier de mineur, jugé dangereux et pénible, ce qui est exact, nous disons que tout cela peut être amélioré, les syndicats ayant

des propositions très concrètes à faire dans ce domaine, et qu'il est encore bien plus pénible de transformer les régions minières en désert économique et la jeunesse de ces régions en chômeurs.

En effet, contrairement à ce qui a été dit, on peut trouver des jeunes susceptibles d'accepter le métier de mineur. Aujourd'hui, 2 octobre, la C.G.T. organise, dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, une action d'envergure en ouvrant à travers le bassin des bureaux d'embauche. Nous sommes persuadés que, ce soir, des milliers de jeunes chômeurs se seront fait inscrire pour travailler à la mine.

Le succès est à ce point prévisible que la direction des houillères du Nord-Pas-de-Calais vient d'annoncer, dans un communiqué, que le niveau de l'embauche sera défini après le débat au Parlement !

Ainsi, ceux qui, hier encore, prônaient la liquidation du bassin minier, semblent-ils faire aujourd'hui volte-face.

Je dois le souligner : le changement n'est pas encore passé par la direction des houillères du Nord-Pas-de-Calais, dont les plans de production n'ont pas encore varié et sont toujours orientés sur l'hypothèse la plus basse.

Aussi la C.G.T. a-t-elle dû attirer votre attention, monsieur le ministre, sur ce point, puisqu'elle a posé le problème de la direction des houillères du Nord-Pas-de-Calais.

Du charbon, il y en a, en France, dans ces régions minières, c'est-à-dire en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le Massif central, dans le Dauphiné et en Provence.

Certes, les réserves ne sont pas toutes exploitables de la même façon. Les difficultés seront variables suivant les régions pour utiliser le développement des techniques les plus avancées, ainsi que le développement accéléré des expériences déjà positives sur la gazéification, comme à Bruay-en-Artois, afin de rendre ce procédé utilisable le plus rapidement possible par l'industrie.

Certains ont invoqué le coût de cette production ; le kilowatt/heure produit à partir du charbon national coûte cher, disent-ils.

Nous pensons, en premier lieu, que le coût actuel est le résultat de la politique de récession menée depuis des années et qu'un meilleur coût peut être obtenu par une relance importante de la production charbonnière.

D'autre part, le problème se pose de la « rentabilité » de caractère national, car même d'un coût plus élevé, le charbon français, qui maintient l'emploi, évite à nos localités minières de mourir et permet de consolider tout l'environnement social de ces régions, coûte, en définitive, moins cher que le charbon étranger payé en dollars.

Des réserves importantes existent à travers toutes nos régions minières. Avec juste raison, le Président Mitterrand pouvait dire, le 6 avril, à Merlebach, « que les importantes réserves dont les Charbonnages de France faisaient état dans un rapport de 1960 n'avaient pas disparu ». Or, actuellement, les quatre milliards de tonnes dont faisait état ce rapport sont devenues 466 millions de tonnes !

« Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », proclame un dicton populaire. « Quand on veut fermer un puits, on dit qu'il n'y a plus de charbon », pourrait-on dire à l'intention de la direction des houillères. Nous pensons qu'il faut changer cet état d'esprit. En matière politique, ou les hommes changent, ou l'on change les hommes.

Il ne peut être mis entrave, à notre avis, à la nouvelle politique charbonnière du Gouvernement.

Comme l'a indiqué le Premier ministre, le 6 septembre, lors de l'inauguration de la foire de Douai, au cœur du bassin minier : « Tout ce qui peut être exploité dans le Nord-Pas-de-Calais le sera. »

La relance du bassin minier est nécessaire car, dans cette région charbonnière, s'est jouée et se joue encore une carte essentielle de l'indépendance énergétique et industrielle de la France.

« Nous sommes décidés — disait le Premier ministre — à développer des technologies nouvelles pour que la peine des hommes et les risques qu'ils prennent soient toujours plus réduits, pour que des réserves connues ou probables deviennent exploitables par la gazéification souterraine. » Nous faisons entièrement nôtres ces paroles du Premier ministre.

Elles doivent engendrer : la relance de l'extraction et la fixation d'objectifs de production par bassin ; le développement de la recherche sur les technologies nouvelles pour accéder au gisement comme pour gazéifier en profondeur ; l'utilisation des installations existantes et la création de nouvelles ; un effort de recherche pour assurer la présence de la technologie française dans l'activité charbonnière mondiale.

Cette nouvelle situation exige qu'une série de mesures immédiates soient prises : premièrement, l'arrêt de toutes les mesures de fermeture de puits et installations de surface ; deuxièmement, l'arrêt des travaux visant à l'abandon ou à la

destruction d'installations ; troisièmement, la suspension des mesures s'inscrivant dans la perspective de la liquidation des puits, services et installations ; quatrièmement, solution des problèmes du personnel minier : suspension des mutations, reprise de l'embauchage, formation du personnel, embauchage définitif des intérimaires ; cinquièmement, la mise en œuvre de toutes les études nécessaires pour les projets de relance de la production charbonnière et des activités diverses des houillères.

Je voudrais, enfin, vous faire des propositions précises pour le Nord-Pas-de-Calais.

Dans l'immédiat, pour les Houillères du Nord-Pas-de-Calais, deux étapes sont étroitement liées entre elles.

Premièrement, il faut retrouver un niveau maximal de production dans chaque siège en activité concernant les puits Ledoux-Aremberg et Escarpelle, dans le Valenciennais, Courrières, Lens et Oignies, dans le Pas-de-Calais. Il s'agit d'octroyer à ces puits les moyens nécessaires en personnel et en matériel.

Deuxièmement, il faut préparer la relance des grands secteurs d'exploitation du Nord-Pas-de-Calais : Puits Sabatier, l'ensemble Barrois Dejardin, 6 de Bruay-en-Artois et Courrières.

Il s'agit, dans ces cas, de reprendre les dossiers et de les réexaminer dans une perspective nouvelle.

Evidemment, ces objectifs de relance de la production ne peuvent être détachés de la nécessité de revoir l'ensemble des conditions de travail du mineur pour aboutir à une véritable revalorisation de la profession ; de démocratiser la direction et la gestion des houillères en réexaminant la composition des conseils d'administration et en les dégageant de la tutelle de l'Etat ; d'assurer l'élargissement des libertés syndicales et des droits du personnel minier.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je souhaitais faire à l'occasion de ce débat et les propositions que je tenais à formuler, au nom du groupe communiste, et pour lesquelles, si vous ne pouvez pas nous donner une réponse définitive aujourd'hui, vous aurez tout loisir de le faire lors du prochain débat à l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Séramy, auteur de la question n° 54.

**M. Paul Séramy.** Monsieur le président, mes chers collègues, si, le 30 juillet, le Gouvernement n'avait fait connaître une décision que tout le monde s'accorde à considérer comme hâtive, mal préparée, source de mécontentement, d'insatisfaction parce que basée sur la plus grande incertitude, sans doute n'aurais-je pas eu à poser ma question. Mais les déconvenues engendrent la prudence, et la prudence les interrogations.

Il n'est pas question, pour moi, de définir les mérites comparés, les dangers respectifs de telle ou telle source d'énergie. Je ne suis pas un spécialiste et je reste béat d'admiration devant tous ceux, et ils sont nombreux — car je n'ai pas la compétence de ceux qui viennent de s'exprimer à cette tribune — qui appréhendent le problème sans aucun complexe — et sur ce point je rejoins M. Fourcade — sachant tout, tranchant sur tout, sans la petite dose de circonspection ou de scepticisme qui sied à l'examen d'un sujet aussi complexe et qui s'apparente souvent à un acte de foi.

Pour être intervenu à plusieurs reprises à cette tribune sur les énergies nouvelles, je suis plus à l'aise lorsque je parle de l'utilisation de la biomasse, du déplorable abandon du chauffage au bois, des ressources hydrauliques improductives, du captage des rayons solaires. Or, chacun sait les proportions dans lesquelles elles peuvent intervenir et les difficultés de leur mise en œuvre. Elles ne sont cependant pas négligeables.

Comme une large majorité des Français — 71 p. 100 d'après un récent sondage — je pense que l'utilisation de l'atome est devenue une nécessité si nous voulons assurer notre indépendance énergétique, le progrès industriel et l'avenir de notre pays.

Avouant de nouveau l'insuffisance de mes compétences, j'ai eu l'occasion de demander l'avis des spécialistes les plus distingués, et c'est ainsi que, lors d'un récent voyage en U.R.S.S., j'ai pu questionner un éminent professeur de génétique, dans son laboratoire d'Akademgorodok. Je vous livre sa réponse : « L'énergie nucléaire est écologiquement la plus pure, et si nous devons opter pour une source d'énergie nouvelle, c'est incontestablement celle-là que nous choisirons. »

Notre conseil général de Seine-et-Marne, consulté sur l'opportunité de l'implantation de la centrale de Nogent-sur-Seine et ne voulant pas trancher d'une telle question sous l'emprise de vagues rumeurs ou d'une panique irraisonnée, n'a pas consacré moins de dix heures de discussions et de débats, faits d'espoirs, de contradictions ou de reddition à l'évidence.

Je vais reprendre, en les localisant, les propos de mon excellent ami, M. Maurice Blin.

Le site de Nogent, dont on parlait depuis 1974, fut officialisé par une déclaration d'utilité publique datée du 28 mars 1980. Le 1<sup>er</sup> février 1981, le label « grand chantier » et le programme d'accompagnement étaient approuvés au comité interministériel d'aménagement du territoire sans la moindre réserve. Ainsi se concrétisaient les espoirs des élus, des chefs d'entreprise, des commerçants et des chômeurs, qui voyaient dans cette réalisation la certitude d'un essor économique incontestable.

Or, six mois plus tard, ils apprennent que le nouveau pouvoir remet tout en cause. D'où leur indignation, leur désespoir, leur désappointement ou leur colère car il faut être conscient de ce que représente un tel chantier pour aujourd'hui, pour demain et pour après-demain.

Le site emploie actuellement 626 personnes regroupées dans 17 entreprises, dont 6 sont régionales.

Les dépenses, au 30 juin, s'élevaient à 10 millions de francs. Il s'agit là de la mise au standard de la plateforme, y compris des infrastructures, pour permettre ensuite la construction en série des superstructures.

Les contrats directement notifiés à ce jour s'élèvent à 1 258 millions de francs.

L'estimation de la masse salariale, entre le 14 avril 1980 et le 30 juin 1981, est de 22 millions de francs.

Voilà pour le présent. Et pour demain ?

Le montant total de la dépense envisagée est de 8 milliards de francs pour les deux tranches, ce prix étant calculé en janvier 1980.

En sept ans, il est prévu 700 millions de francs de masse salariale, dont 50 p. 100 seront dépensés sur place.

Si, actuellement, 1 000 personnes sont employées sur le site, on arrivera à 2 600 en 1984.

Pour après-demain, le fonctionnement engendrera la création par E.D.F. de 500 postes d'agents représentant environ 1 500 habitants, d'où l'embauche induite de 40 personnes sur le plan local. De même, 60 emplois nouveaux seront rendus nécessaires pour l'entretien et le gardiennage.

Et, puisque j'ai parlé de l'influence directe sur l'emploi et la population, permettez-moi de parler aussi de finances, notamment de finances locales.

Si le projet voit le jour comme prévu, les collectivités locales concernées percevront, sur les bases de 1978, 6 millions de francs au titre du foncier bâti et 20 millions de francs au titre de la taxe professionnelle, ce qui n'est pas négligeable pour des communes petites et moyennes — plus de vingt sont concernées — qui ont vu arriver la centrale comme une manne inespérée, capable de rétablir enfin ce fameux équilibre est-ouest en région parisienne, équilibre dont on parle toujours mais qui, à l'instar de la ligne d'horizon, s'éloigne à mesure qu'on avance. Le désert oriental de Seine-et-Marne se verrait enfin favorisé.

Les maires l'ont bien compris, qui ont joué à fond la carte de la centrale ; d'autant plus qu'ils savent que cette réalisation répond indiscutablement à une double nécessité : rééquilibrer le bilan énergétique de la région, ranimer toutes les activités locales. Le bilan régional en énergie électrique est aujourd'hui nettement déficitaire et la prévision de consommation créerait, sans Nogent, une situation insupportable.

On ne peut à la fois clamer la nécessité de l'implantation de nouvelles entreprises et leur refuser les moyens matériels de leur fonctionnement.

Dès 1987, avec Nogent, toutes les hypothèques sont levées, tant dans la région Champagne-Ardenne que dans la région Ile-de-France.

Dès à présent d'ailleurs, la construction de la centrale a ravivé l'économie des villes et des villages environnants. Il s'agit d'abord des travaux et équipements d'accompagnement, avec, au premier chef, le creusement de la Seine — pour y trouver les matériaux nécessaires à l'installation de la centrale — au gabarit européen de Bray à Nogent, énorme avantage pour la liaison des gros porteurs vers Paris et les grands ports en aval, ainsi que la construction de trois déviations routières, de logements pour les ouvriers et les agents d'E.D.F. et la mise en place d'équipements sociaux, sanitaires, scolaires, lesquels sont déjà programmés.

Dès le 30 juin, 37 millions de francs de contrats étaient passés avec les entreprises locales. Celles-ci, pour faire face à la demande, se sont regroupées, notamment les sablières et les travaux publics, dont les perspectives d'avenir n'étaient pas spécialement sereines.

Avec la centrale, c'est la mise à disposition de centaines d'emplois. Le programme nucléaire, dans son intégralité, crée directement une demande de 150 000 personnes. L'amputer, c'est créer de 40 000 à 50 000 chômeurs.

Les maires, pour lesquels je parle aujourd'hui, et toutes les collectivités locales ont misé sur cette réalisation. Ils ont acheté les terrains, emprunté ou garanti des emprunts, acheminé, concrétisé des dossiers difficiles. Ils ont parié sur la croissance de leur population, sur une rentabilisation des équipements



existants, sur l'augmentation significative du produit des taxes, sans parler — comme l'a fait tout à l'heure mon collègue, M. Maurice Blin — d'un tarif préférentiel pour le règlement de leur facture énergétique, ou de la perspective de la mise en place d'un chauffage par récupération de la vapeur, et j'en passe.

Monsieur le ministre, il n'y a rien de pire qu'un grand espoir déçu, surtout lorsqu'il s'agit de petites communes, telles Villers-Saint-Georges, Melz, Bray et tant d'autres qui se voyaient condamnées à un déclin, à une disparition sans rémission et ont vu soudain se lever une nouvelle aurore.

A ces aspects très locaux du problème — mais ils ne peuvent être dissociés du contexte national de créations d'emplois et de réanimation des zones rurales les plus menacées — s'ajoutent deux considérations.

Si le projet de Nogent connaissait un sort contraire, il faut savoir que d'ores et déjà 4 200 millions de francs sont considérés comme engagés et qu'une remise en cause de la production d'énergie aurait pour conséquence un retard de trois ans, deux ans pour les études et un an pour la plate forme, cette dernière ne permettant pas la construction d'une centrale à charbon d'une puissance équivalente, sans parler de la dispersion des équipes, dont la reconstitution demanderait plusieurs années, ce qui mettrait en péril la capacité exportatrice et novatrice acquise par la France dans ce domaine sur le plan international.

Par ailleurs, si l'on veut peser et soupeser le pour et le contre, il faut signaler qu'une centrale à charbon de 1 200 mégawatts diffuserait dans l'atmosphère 3 600 tonnes de poussière par an.

Mais cela est un autre problème, et je ne vous parlerai pas non plus, monsieur le ministre, des canards qui attendent la réserve naturelle de 25 hectares créée à proximité de la centrale.

Je me suis efforcé de vous démontrer ce que représente cette réalisation au plan national et surtout au plan local.

Ce que nous attendons tous de vous, c'est une réponse claire qui ne se dissimule pas derrière des arguties politiques ou techniques faisant peu de cas de la réalité.

Un chantier est en route sur des plans élaborés avec soin, approuvés par la commission compétente, et, d'après les dernières nouvelles, il semblerait que l'on ne doive pas revenir sur la décision de continuer les travaux.

Iront-ils à leur terme des quatre tranches prévues à l'origine ou bien considérez-vous l'ensemble comme inadapté, inutile ou dangereux et pense-t-on à une reconversion ?

De votre réponse dépendent l'inquiétude ou l'espoir, la prospérité ou la stagnation de milliers de familles et de toute une région.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous dirai — ce n'est pas nouveau — qu'il est toujours dangereux de s'arrêter au milieu du gué et, surtout, d'y changer de monture. Je souhaite que vous affirmiez votre volonté de porter jusqu'à l'autre rive des certitudes pour demain. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Noé, auteur de la question n° 56.

**M. Pierre Noé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans peu de jours et conformément aux déclarations du Président de la République, l'Assemblée nationale va enfin débattre de la politique énergétique qui engagera notre pays pour de longues années. Cette politique devait être, en effet, définie et approuvée par les représentants du pays. Il faut se féliciter de cette initiative gouvernementale car la définition de nos perspectives énergétiques doit d'abord reposer sur un débat et sur un accord : le sujet est à ce point essentiel qu'il ne peut faire l'objet de décisions solitaires.

Bien que le Parlement comprenne l'Assemblée nationale et le Sénat, celui-ci et donc nous-mêmes n'avons la possibilité d'aborder ce grand problème national que par le biais de questions orales avec débat ; il n'en demeure pas moins que nos réflexions, nos propositions, ainsi que vos réponses, monsieur le ministre, enrichiront, à n'en pas douter, le débat national.

Après les questions posées par mes collègues, je voudrais aborder un point de vue général, vous faire part des réflexions des sénateurs socialistes et interroger le Gouvernement.

Le paysage énergétique français s'est très sensiblement modifié depuis 1960 : à l'ère de l'abondance a succédé celle des économies d'énergie. Nous n'avons pas su, tout au long de cette période, nous dégager d'une dépendance énergétique croissante qui se situe à un niveau de plus de 70 p. 100. L'heure est à la recherche de solutions susceptibles de préserver notre indépendance nationale.

Nous nous sommes posé deux grandes questions : de combien d'énergie notre pays a-t-il besoin ? A quelles énergies devons-nous avoir recours ?

Il faut porter une extrême attention à ces deux interrogations en soulignant, par ailleurs, la nécessité de définir des procédures de consultation, d'information et de décentralisation.

Il est, certes, difficile d'évaluer de manière rigoureuse les niveaux d'équilibre que connaîtront l'offre et la demande d'énergie, compte tenu d'un volume de croissance incertain, de notre mode de développement économique et social et de l'évolution des comportements. Mais il faut imaginer les conséquences dramatiques pour notre pays d'éventuels désajustements entre offre et demande. Ainsi, si l'offre d'énergie était inférieure à la demande, les retombées au plan économique et social seraient désastreuses.

Il importe donc de se fixer un objectif prioritaire : que la croissance de notre économie ne soit à aucun moment freinée par des problèmes d'approvisionnement. L'enjeu est d'importance.

Les informations dont nous pouvons disposer font état de deux hypothèses de croissance : l'une à 2,5 p. 100, l'autre à 4,5 p. 100 ; ce qui élèverait notre bilan énergétique, à l'horizon 1990, dans une fourchette entre 206 et 232 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Cela suppose, bien sûr, que des événements extérieurs ne bouleversent pas la politique qui sera engagée.

Il nous semble raisonnable et sage de retenir l'hypothèse à 232 millions de tonnes d'équivalent pétrole.

Il faut donc constater que, même s'il est indispensable de maîtriser les consommations pour desserrer les contraintes, le problème ardu de notre approvisionnement et de notre indépendance est posé.

Il est impérieux d'opérer une restructuration du bilan énergétique de la France selon deux axes principaux : diversification de notre approvisionnement et développement de nos énergies nationales : économies d'énergie.

Cette double orientation pourrait se traduire par plusieurs effets.

Je mentionnerai, d'abord, une nouvelle et sensible réduction du recours aux hydrocarbures liquides, pour l'essentiel importés, nous le savons bien.

Le pétrole représente, en effet, à l'heure actuelle plus de la moitié de notre bilan énergétique. La facture pétrolière de la France s'est alourdie : ainsi, selon les statistiques officielles, nous avons payé 76,2 milliards de francs pour nos importations de pétrole pour les sept premiers mois de 1981, soit une augmentation de 21 p. 100 par rapport à la même période de 1980. Cette aggravation est due, en partie, à la récente envolée du dollar car les quantités importées ont baissé de 18,9 p. 100 au cours de cette période.

Sur la base d'estimations sérieuses, la facture pétrolière de la France pourrait atteindre 135 milliards de francs. Je ne pense pas que les perspectives plus lointaines soient guère plus favorables.

J'évoquerai ensuite le développement de l'utilisation du gaz, en tenant compte toutefois des importations nécessaires qui seront provoquées par l'épuisement progressif du gisement national de Lacq et de celui de Groningue. Il faut donc également relancer, selon nous, la prospection gazière en France.

En troisième lieu, il s'agit de redonner une priorité au charbon national et de prévoir le développement de ses utilisations et la maîtrise des approvisionnements extérieurs.

On nous objecte — et on nous objectera encore — que les délais d'ouverture de mines nouvelles sont longs, que le coût d'extraction de la houille française est nettement supérieur à celui du charbon importé — c'est vrai : 50 p. 100 en moyenne. Mais il faut affirmer l'importance de ce potentiel économique, de ce capital humain et de cet élément essentiel de vie de certaines régions.

De même, le renforcement de nos équipements de recherche devrait nous permettre, à moyen et à long terme, de mettre en œuvre la technique de gazéification.

Quatrièmement, il faut encourager le développement des énergies nouvelles ou renouvelables, qui, bien que, dans la plupart des cas, au stade de l'expérimentation ou du prototype, ont un haut niveau d'indépendance, un coût qui commence à devenir inférieur à celui des « filières pétrole », une souplesse, enfin, qui permet une exploitation décentralisée et leur combinaison avec d'autres formes d'énergie.

Selon nous, seule une production véritablement industrielle pourrait conférer à ces énergies nouvelles une rentabilité comparable à celle des filières traditionnelles. Savez-vous, mes chers collègues, que le prix d'un panneau solaire, par exemple, pourrait être divisé par deux s'il était fabriqué en grande série ?

Il est évident qu'en matière d'énergies renouvelables l'axe de développement passe par la recherche et qu'un effort très important en ce domaine doit être fait, qu'il s'agisse du solaire, de la géothermie, de la biomasse ou de la microhydraulique.



Cette double orientation pourrait se traduire aussi, et c'est mon cinquième point, par un intense effort d'économies d'énergie dans les secteurs résidentiel, tertiaire, l'industrie et les transports. Cela nécessite, selon nous, hors des actions nécessaires sur les comportements, des actions par des travaux et d'importants investissements. Mais cela est aussi créateur d'emplois et bénéfique pour les petites et moyennes entreprises — à la survie et au développement desquelles nous sommes attachés.

Je traiterai maintenant du nucléaire — c'est le sixième point.

Il faut constater que cette énergie est plus économique que le charbon et encore plus que les ressources tirées du pétrole. L'uranium est, de surcroît, réparti dans de très nombreux pays et, de ce point de vue, notre dépendance est donc atténuée.

D'ores et déjà, nous disposons en France d'un stock qui nous garantit une autonomie d'approvisionnement de cinq ans ; de plus, cette énergie est presque intégralement nationale.

Au cours des années passées, la part de l'énergie nucléaire dans le bilan de notre production électrique nationale a considérablement progressé : en 1979, 16 p. 100 ; en 1980, 24 p. 100, et pour les sept premiers mois de 1981, 37 p. 100.

Le problème n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le nucléaire, mais plutôt de définir le niveau à atteindre dans ce domaine.

La production nucléaire ne pourra pas continuer à croître indéfiniment de façon aussi rapide que ces dernières années. Il faudra gérer sa croissance compte tenu de l'évolution des données économiques et sociales et de notre volonté de prendre en considération les ressources possibles des autres gisements énergétiques.

Monsieur le ministre, devant la commission des affaires économiques et du Plan, vous avez indiqué que votre proposition était de ramener les tranches nucléaires pour 1982-1983 à six. Il nous semble qu'en dessous de ce chiffre nous prendrions les risques que j'indiquais, à savoir des retombées désastreuses au plan économique et social si l'offre d'énergie était inférieure à la demande.

Il ne faut pas se dissimuler les risques, spécifiques, cette fois, à la filière nucléaire, s'agissant de la sécurité et de la gestion des déchets. Sans doute ces risques peuvent-ils être maîtrisés — et je ne suis pas trop mal placé pour les estimer. Mais il convient de donner une priorité à ces problèmes.

Les objectifs seraient, selon nous, de maîtriser la gestion de la filière, de garantir la sécurité, de résoudre les problèmes de fin de cycle et de donner à cette énergie une place plus raisonnable dans notre bilan énergétique. La partie du programme actuel n'ayant pas fait l'objet d'un gel est suffisante pour satisfaire une consommation convenable d'électricité à l'horizon 1990.

Mais, au-delà, le développement des consommations et la nécessité de ne pas « casser » l'outil industriel réclameront inévitablement l'engagement de nouvelles centrales d'ici à quelques années.

Il faudra également définir une planification révisable afin de conduire et maîtriser le développement de l'outil nucléaire compte tenu des réponses apportées aux différents problèmes que j'évoquais précédemment.

Vous ne serez pas étonnés, mes chers collègues, qu'après ces réflexions propres aux sénateurs socialistes le rapporteur du budget de la recherche que je suis s'attache à conclure à la nécessité de l'intégration de la dimension « recherche et développement » dans ces réflexions.

Sans entamer le débat que nous aurons lors de l'examen de la loi de finances pour 1982, monsieur le ministre, il me semble nécessaire de connaître les lignes directrices du Gouvernement en ce domaine.

L'énergie étant un élément déterminant de notre souveraineté, il est impérieux de tenter d'assurer l'indépendance énergétique de notre pays. Cela ne sera possible que grâce à une diversification dans la nature des gisements énergétiques et dans l'origine géographique des ressources.

Outre ce grand principe d'indépendance nationale, deux idées forces doivent être prioritairement retenues : l'adaptation aux besoins des Français et de leur économie et la participation des citoyens à la définition de cette politique.

Aussi souhaiterais-je voir préciser les lignes directrices de la politique que le Gouvernement entend définir en matière énergétique pour garantir notre indépendance nationale, compte tenu du taux de croissance de notre économie et du niveau global de la consommation qu'il considère comme prévisible.

Les sénateurs socialistes souhaitent connaître vos intentions pour rééquilibrer la part des différentes énergies dans le bilan français, notamment au profit des énergies nationales — charbon, géothermie, énergies renouvelables, hydroélectricité — notamment la place que vous comptez attribuer à l'énergie nucléaire

et les moyens que vous estimez nécessaires de mettre en œuvre pour renforcer l'effort national d'économies d'énergie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des questions orales avec débat relatives à la politique énergétique.

La parole est à M. Jean-Marie Rausch, auteur de la question n° 44.

**M. Jean-Marie Rausch.** C'est avec grand intérêt, monsieur le ministre, que j'ai écouté hier votre remarquable exposé devant la commission des affaires économiques et du Plan de notre Assemblée. Le parlementaire que je suis et qui a l'honneur et le privilège de représenter au Sénat un département dont l'une des activités de base a été et demeure l'extraction du charbon ne peut que se réjouir de vous voir proposer un plan énergétique national, portant sur les dix années à venir, qui soit réellement diversifié.

Mais les questions que je tiens à vous poser aujourd'hui sont motivées par l'inquiétude qu'éprouvent les Lorrains, plus particulièrement les Mosellans, en ce qui concerne l'avenir de leur région, qui longtemps a vécu dans la prospérité. Souvenez-vous, monsieur le ministre, on avait surnommé la Lorraine le Texas français.

Nous constatons que, depuis quelques années, autant en France que dans le monde, les régions de vieille tradition industrielle dépérissent, au point de ne plus pouvoir soutenir la concurrence internationale aussi facilement que le font les régions qui ont bénéficié de l'implantation d'industries faisant appel à des technologies de pointe, comme l'aéronautique, l'électronique, ou la télématique.

Ce phénomène est particulièrement sensible aux Etats-Unis. Les régions de l'Est du pays, où sont installées des industries traditionnelles comme la sidérurgie ou l'automobile, perdent leur prééminence économique au profit des Etats du Sud et du Sud-Ouest en pleine expansion grâce à l'énergie bon marché fournie par le pétrole abondant et les centrales nucléaires.

La France n'échappe pas à cet état de fait et voit le même déséquilibre se dessiner à travers l'aménagement de son territoire national. Le Gouvernement, qui a précédé celui auquel vous appartenez, avait prévu un aménagement très volontaire de notre pays qui visait à aplanir les disparités existant entre les régions du Sud de la Loire et celles qui sont situées au Nord et à l'Est.

Le faible développement économique des régions du Sud à dominante rurale avait incité le pouvoir à y implanter des industries de pointe susceptibles de les mettre à parité avec les régions de vieille tradition industrielle du Nord et de l'Est.

Sous la surveillance attentive de la D. A. T. A. R., les actions entreprises faisaient naître peu à peu une harmonie certaine entre les différentes zones du territoire national. Les gouvernements successifs de la V<sup>e</sup> République, et cela jusqu'au 10 mai dernier, avaient pour souci l'égalité de richesse des régions françaises.

Dans les projets de l'actuel Gouvernement, ce travail de dosage minutieux et de pondération entre les différentes régions risque d'être faussé. Avec la nouvelle politique de décentralisation, qui vise à laisser aux régions une très grande autonomie pour se développer, l'équilibre entre les régions françaises peut être rompu. Les régions du Sud et de l'Ouest, s'appuyant sur les industries de pointe très compétitives dont elles ont été dotées ces dernières années, prennent dès à présent une avance déterminante sur les régions situées au nord d'une ligne Dunkerque—Belfort.

Le Gouvernement actuel prend le risque ainsi de briser la cohérence de la politique d'aménagement de son prédécesseur qui, pour ne pas pénaliser les régions traditionnellement industrielles, avait projeté d'y implanter un certain nombre de centrales nucléaires capables, grâce à l'énergie abondante et bon marché qu'elles fournissent, de redonner vie à toute une industrie régionale.

Mon propos sera donc de vous dire, monsieur le ministre, tout le trouble que suscite en nous le gel de la construction des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Cattenom. Cette centrale était, en effet, une chance inespérée pour la Lorraine, et remettre sa réalisation en cause peut avoir des conséquences irréversibles sur notre économie régionale.

Au niveau de l'emploi, tout d'abord, les quatre tranches de Cattenom devaient mobiliser 1 950 salariés au premier trimestre 1982, 3 200 en 1983, et 4 000 en 1984, dont 75 p. 100 réservés à la main-d'œuvre locale ; 3 000 entreprises lorraines sous-traitent des travaux nécessaires à l'édification des 4 réacteurs. L'abandon définitif du projet impliquerait de graves difficultés pour un grand nombre d'entre elles, et entraînerait également une perte d'emplois pour 700 personnes en 1982 et pour 2 200 personnes après 1982.

L'arrêt définitif des travaux aurait aussi pour conséquence la perte de 400 emplois permanents nécessaires à la maintenance des installations après achèvement et la disparition d'une part importante de l'animation commerciale créée par la présence des ouvriers, des techniciens et de leurs familles dans la zone d'implantation.

En outre, les industries qui s'implantent à proximité d'une centrale nucléaire bénéficient de tarifs préférentiels pour l'électricité qu'elles utilisent. Cela nous donnait quelque espoir de voir s'installer en Lorraine un certain nombre d'industries nouvelles attirées par l'énergie abondante et à bon marché fournie par Cattenom, mais aussi par la densité de nos réseaux routier, ferroviaire et fluvial.

Le gel de Cattenom 3 et 4 nous laisse à penser qu'un des atouts essentiels dont dispose notre économie régionale risque à terme de disparaître au détriment de « l'attractivité » de la Lorraine. Cependant, cette inquiétude est quelque peu atténuée par la place privilégiée que vous comptez réserver, monsieur le ministre, au charbon lorrain dans la nouvelle politique énergétique de la France, et nous nous réjouissons de votre projet d'augmenter la production de charbon lorrain, qui passerait, comme vous l'avez déclaré lors de votre visite dans notre bassin houiller et comme vous l'avez rappelé, hier, devant la commission des affaires économiques, de dix millions de tonnes produites actuellement à quinze millions de tonnes à l'horizon de 1990.

Je crois que nous pouvons nous en féliciter, d'autant plus que, comme vous, nous pensons que le charbon lorrain est un des charbons français les plus rentables et que, contrairement à ce que certains avancent, nos installations minières sont modernes et compétitives. Vous l'avez vous-même constaté en découvrant le puits de La Houve.

Revenons, si vous le voulez bien, monsieur le ministre, sur l'exposé que vous nous avez fait hier et dans lequel vous brosez un tableau d'ensemble de la politique énergétique du Gouvernement. Vos paroles ont mis en lumière certaines différences entre les propositions de l'actuel pouvoir et celles de l'ancien Gouvernement regroupées dans ce que l'on appelait le plan Giraud.

Vous tablez pour 1990 sur une production énergétique à partir du charbon de 35 à 40 millions de tonnes équivalent-pétrole — T.E.P. — et pour le nucléaire de 60 à 66 millions de T.E.P. Le plan Giraud prenait pour hypothèse une production énergétique de 28 à 33 millions de T.E.P. pour le charbon et de 73 millions de T.E.P. pour le nucléaire.

Autrement dit, pour 10 millions de T.E.P. de ce bilan, vous faites appel au charbon. Pour la même quantité, M. Giraud faisait appel au nucléaire. Cette constatation m'engage à poser le problème du coût de cette énergie d'origine charbonnière, problème qui aura une importance fondamentale dans les dix années à venir.

Le recours au charbon dans des proportions trop élevées n'aurait-il pas pour conséquence de renchérir le coût de notre énergie, ce qui élèverait — n'en doutons pas — le prix de revient des produits français et porterait un coup, peut-être fatal, à la compétitivité de notre industrie qui, handicapée par une énergie trop chère, ne pourrait plus faire face à la concurrence internationale. De même, la consommation intérieure, que vous cherchez à relancer, s'en trouverait ralentie.

Ne faut-il pas craindre qu'un recours au charbon, dans une part trop importante, ne soit un facteur d'appauvrissement pour notre pays, à un moment où le Gouvernement manifeste la ferme volonté de mettre en place une politique sociale hardie, se traduisant par une augmentation sensible des moyens et bas salaires accompagnée dans le même temps d'une réduction de la durée du travail ?

Or, pour rémunérer davantage les salariés et exiger d'eux un temps de travail réduit à 35 heures, il faut incontestablement augmenter la productivité, ce qui nécessite de faire appel à une énergie à très bon marché, que seul le nucléaire peut fournir.

En ce qui concerne nos approvisionnements extérieurs, vous nous avez déclaré, monsieur le ministre, lors de votre visite en Lorraine, qu'en tout état de cause la moitié de notre charbon serait un charbon d'importation et proviendrait essentiellement d'Australie, pays qui, selon vous, produit un charbon de très bonne qualité, ainsi que des gisements de la côte Ouest du Canada, ce qui suppose un transport assez long et onéreux. Cet

appel à l'étranger pour la moitié du charbon que nous consommons — lequel, en l'occurrence, peut être évalué à 5 millions de T. E. P., puisque votre plan énergétique est, en ce qui concerne le charbon, supérieur de 10 millions de T. E. P. au plan Giraud — ne risque-t-il pas également de déséquilibrer notre balance des comptes et de pénaliser un peu plus la France ? C'est là que peut éventuellement se situer une solution satisfaisante : un peu plus de nucléaire et un peu moins de charbon importé.

En revanche, et vous le savez aussi bien que moi, l'incidence du nucléaire sur notre balance commerciale est négligeable. Bien au contraire, les centrales nucléaires, et plus particulièrement Cattenom — qui, je vous le rappelle, est située à proximité de nos voisins belges, luxembourgeois et allemands — permettent d'exporter le surplus d'énergie fourni ; en outre, le kilowatt-heure nucléaire, qui revient à 16 centimes, se revend facilement à l'exportation 40 à 45 centimes.

Nous avons appris hier que seules six tranches nucléaires allaient être réalisées sur les neuf qui étaient prévues initialement. Cinq d'entre elles auraient une puissance de 1 300 mégawatts et une seule une puissance de 900 mégawatts. Pourriez-vous, monsieur le ministre, soulever un peu plus le voile sur vos projets et nous dire quels sont les réacteurs abandonnés définitivement ?

Permettez-moi seulement, en ma qualité d'élus lorrain et mosellan, de souhaiter, pour le développement de la région Lorraine et pour l'avenir du département de la Moselle, que les deux dernières tranches de Cattenom soient parmi les six dont la réalisation est envisagée. Cet espoir est partagé par le conseil général de la Moselle et le conseil régional de Lorraine qui ont émis, à une très grande majorité, le vœu de voir la centrale de Cattenom réalisée dans son intégralité. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Goldet, auteur de la question n° 57.

**Mme Cécile Goldet.** Monsieur le ministre, le but que vous vous êtes assigné est d'amener notre pays à approcher de l'indépendance énergétique et bien entendu, à échéance, de tenter de l'atteindre pour échapper aux sujétions politiques et économiques de notre situation actuelle.

Je désire, monsieur le ministre, vous demander de vouloir bien me préciser, sur certaines d'entre elles, les propositions du Gouvernement.

Il est regrettable, par ailleurs, que les citoyens n'aient pas suffisamment la possibilité d'être associés aux choix énergétiques nationaux sur lesquels ils pourraient être amenés à s'exprimer après une large information sur l'ensemble de ces problèmes.

De toute manière, ne serait-il pas souhaitable de permettre au consommateur d'avoir une meilleure appréciation des implications et des conséquences de ses habitudes ?

Compte tenu de la rigidité des systèmes énergétiques, la marge de manœuvre porte sur l'accroissement des besoins et sur les passages d'une filière à une autre ; ils sont nécessairement lents.

Jusqu'à présent, les modes de production ont été totalement centralisés. Les modes d'utilisation et de consommation sont, eux, par nature, largement décentralisés.

La politique énergétique a été, jusqu'à une date récente, une politique de l'offre — offre centralisée, globale, rigide — aux mains d'un monopole et de groupes capitalistes.

Nous préconisons d'établir parallèlement une politique décentralisée, non seulement en faisant appel à des modes de production d'énergie diversifiés, largement dispersés sur le territoire national, mais également en jouant au maximum sur la demande pour aboutir à une maîtrise des consommations.

Une telle maîtrise demande, il est vrai, un effort collectif massif, résolu, persévérant. Elle sera donc difficile à atteindre, même à long terme. Elle suppose un effort d'information et de réglementation au moyen d'une décentralisation des décisions et d'incitations techniques et financières.

Nos besoins sont, pour une bonne part, sous la dépendance de nos comportements. Je citerai par exemple le fait — bien qu'il ne représente qu'un tout petit nombre de tonnes équivalent pétrole — qu'en ce mois de septembre 1981 nous avons tous vu les routes et les chemins de France sillonnés de tracteurs aux remorques lourdement chargées du bois qui s'était entassé à la porte des maisons, ce bois qui, il y a peu, pourrissait sur place dans les taillis et les forêts. Le rendement calorifique du stère de bois brûlé dans un poêle, une cheminée ou une centrale n'est pas le même.

Un certain nombre de nos concitoyens sont déjà conscients de ces faits, mais une meilleure information pourrait donner à chacun un sentiment de responsabilité.

Les comportements individuels et collectifs en matière de dépenses énergétiques — comme, par exemple, le fait de chauffer à 25° en hiver, de climatiser à 19° en été, ou de doubler la consommation d'une voiture par une accélération inutile — peuvent et doivent être modifiés par une meilleure information et, bien entendu, par des incitations financières.

L'économie de l'énergie, c'est, au-delà des substitutions, l'orientation vers de meilleurs usages. Nous devons avoir en ce domaine une grande ambition, soutenue par l'engagement d'un vaste programme.

Votre politique est-elle celle-là ? Quelles mesures vont être prises pour faire face à cette ambition ?

L'utilisation de l'énergie nucléaire suppose l'adaptation à l'électricité de notre environnement individuel et industriel.

Nous allons nous heurter à des difficultés importantes pour aboutir à des résultats concrets, pour déplacer la consommation de fuel vers le charbon, pour créer des emplois, pour économiser des millions de T. E. P.

Les besoins d'incitations en technique et en financement sont considérables. Des choix ne s'imposent-ils pas ?

Avons-nous les moyens de financer simultanément une politique de production nucléaire importante, une politique de recherche sur les énergies nouvelles, une politique de relance des charbonnages, la mise en route d'un vaste programme d'énergies renouvelables — géothermie solaire, par exemple — et une politique radicale d'économie d'énergies ? Ces choix, ce sont, en fait, des arbitrages budgétaires.

En matière de choix, le programme du parti socialiste a mis au premier plan le développement massif des économies d'énergies. Où en sommes-nous ?

Dans le domaine du chauffage — et quel que soit le mode de chauffage utilisé — des travaux d'isolation permettraient une économie d'énergie de près de 20 p. 100. Des travaux devraient être entrepris dans tout le parc des logements antérieurs aux normes de 1974 et poursuivis par des recherches d'amélioration dans les logements actuellement construits.

Aujourd'hui, près de dix-sept millions de logements seraient ainsi à aménager.

Ce sont dix ou quinze millions de tonnes d'équivalent pétrole qui pourraient ainsi être économisées et qui continueraient à représenter une charge importante, s'alourdissant avec l'augmentation prévisible du prix des produits pétroliers, aussi longtemps que ces travaux n'auront pas été faits.

De plus, la situation actuelle est difficilement tolérable. Dans les H. L. M. construites sans isolation, véritables passoires à chaleur, étouffantes en été et glaciales en hiver, les charges deviennent si lourdes que les impayés se multiplient tragiquement.

Le niveau de chauffage s'abaisse, abaissant fâcheusement, par là même, le niveau de confort désirable.

Une enquête a révélé qu'un nombre considérable de maisons nouvellement construites n'étaient pas chauffées pendant les quelques années suivant leur construction, le coût du chauffage ne pouvant se cumuler avec le paiement des traites.

Des mesures sont indispensables pour permettre l'accès aux aides non plus aux seuls propriétaires mais également aux locataires. Qu'avez-vous prévu à cet égard ?

La diversification des sources d'énergie ainsi que la mise en place d'un vaste réseau d'économie et de récupération d'énergie devront être gérées à l'échelon des autorités régionales, départementales et communales en faisant éventuellement appel à l'initiative individuelle, procurant ainsi un appel de main-d'œuvre important.

Les matières premières nécessaires : ciment pour un ravalement musclé, verre et laine de verre, sont des produits français ; plus de 100 000 emplois, peut-être même près de 200 000, pourraient être créés dans l'industrie et le bâtiment.

Quelles mesures prévoyez-vous pour dégager le plus rapidement possible les moyens de cette politique créatrice d'économies substantielles et d'emplois en nombre important ?

La politique suivie de 1974 à 1981 est loin d'avoir abouti à la disparition de tous les gaspillages, faute de choix globaux allant au-delà de mesures ponctuelles et favorisant réellement les économies d'énergie.

Dans le secteur résidentiel, par exemple, priorité a été donnée au logement individuel sur le logement collectif, alors que les performances énergétiques des logements collectifs sont supérieures et permettent la mise en place d'installations plus économiques, du type « réseaux de chaleur » par exemple.

Dans le secteur des transports, aucune priorité n'a été donnée, qu'il s'agisse de petites ou de grandes distances, aux transports en commun, au rail et à la voie d'eau, sur la route. Ces mesures, en dehors de leurs intérêts immédiats pour les économies d'énergie, représentent un véritable changement de société, changement dont nous nous réclamons.

Des instruments ont été mis en place, mais l'essentiel reste à faire. Avez-vous la volonté politique de donner la priorité absolue à ce secteur ?

Les moyens de financement demandent un désencadrement à 100 p. 100 des crédits accompagnant les investissements d'économie d'énergie pour les entreprises, mesure qui doit être étendue aux particuliers dont les économies d'énergie doivent croître encore plus que dans l'industrie. Sans un tel désencadrement, la réalisation de notre programme ne pourra progresser à un rythme suffisant.

Où en est la création prévue d'une caisse nationale des économies d'énergie ?

Toutes ces initiatives nécessiteront la remise en cause de la législation sur l'organisation des régies et des concessions pour faire place à un cadre plus souple ouvrant la porte à des initiatives diverses.

La réalisation d'un programme important de diversification et d'économies d'énergie suppose une politique volontariste d'information et de formation à tous les niveaux, à commencer, bien entendu, par les écoles, les collèges et les lycées et à tous les degrés de la formation initiale et permanente.

Il importe, en effet, que l'ensemble de la population, et plus spécialement les acteurs concernés, se sentent effectivement mobilisés, ce qui exige une perception suffisante des problèmes.

L'information passera d'autant mieux qu'elle s'appuiera sur une sensibilisation à ce problème et sur les connaissances de base indispensables.

Quels sont, monsieur le ministre, les moyens dont vous disposez à cet égard ?

Le programme énergétique entraînera la création ou le redéploiement d'un nombre important d'emplois, ce qui suppose, pour éviter qu'on ne se heurte à des goulets d'étranglement, une politique active de formation professionnelle.

Existe-t-il, monsieur le ministre, un plan d'ensemble de sensibilisation et de formation aux problèmes énergétiques au niveau de votre ministère, ou en liaison avec les autres ministères et organismes concernés ? (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Chauty, auteur de la question n° 61.

**M. Michel Chauty.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant l'un des derniers orateurs à prendre la parole au cours de ce débat sur la politique de l'énergie, je ne reprendrai pas les exposés très complets et les questions précises de mes prédécesseurs.

Je vous ai posé, monsieur le ministre, trois questions concernant l'établissement de cette politique dans le cadre d'une approche et d'une décision démocratique.

Malgré son intérêt, le débat qui a lieu ce jour au Sénat n'a aucune valeur politique puisque le Sénat n'est pas appelé à ratifier par un vote une proposition quelconque du Gouvernement. Sur le plan législatif, c'est une mystification.

Nous avons appris que, suite aux promesses électorales du Président de la République, le Gouvernement modifierait les options énergétiques prévues pour les prochaines années, une commission ayant été commise à cet effet.

Il apparaît pour le moins paradoxal que le Président ait pu faire des promesses sur des sujets aussi importants, sans une étude préalable très précise. La vérité est que rien n'était préparé et qu'aujourd'hui on justifie après coup, dans l'incohérence et le désordre, des intentions électoralistes, pour qu'elles deviennent des décisions du Gouvernement. On veut faire concorder les faits de la vie avec les paroles. C'est la nouvelle philosophie. Il est vrai que le chef de l'Etat croit plus au verbe qu'aux faits de la vie.

Ainsi, après avoir tant critiqué vos prédécesseurs, qui n'auraient pratiqué aucune information, vous voulez pratiquer la concertation. Qu'en est-il ?

Première question : quelles commissions d'experts qualifiés et non contestables seront utilisées pour présenter les options énergétiques ?

Nous avons appris qu'une commission avait été constituée et qu'elle avait déposé un rapport dit « rapport Hugon » sur les prévisions énergétiques à l'horizon 1990. A l'examen, les propositions apparaissent très contestables, car elles sont fondées sur des irréalismes qui ont plus pour but de justifier les options prises par le chef de l'Etat et le Gouvernement que d'apporter une réponse crédible aux faits, avec des moyens connus, fiables et appropriés.

Ayant participé aux travaux des commissions du plan qui ont préparé le VI<sup>e</sup> et surtout le VII<sup>e</sup> Plan pour l'énergie, je voudrais, ici, dire à la face du Gouvernement que ses critiques n'étaient pas fondées.

La commission de l'énergie était constituée de personnes de haut niveau, toutes expertes dans leur domaine, tant énergétique qu'économique, provenant des entreprises énergétiques concer-

nées, de l'industrie, de la banque, de l'administration, des syndicats. Les travaux étaient fort bien préparés, suivis avec une assiduité assez exceptionnelle, la documentation abondante, à jour et de qualité. L'expérience pratique des participants était d'une qualité rare.

Je crois donc être autorisé à dire, en refusant toute critique, que les travaux des commissions de l'énergie du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> Plan étaient de très haute qualité, rigoureux et sans aucun esprit de complaisance vis-à-vis de l'Etat.

Vous comprendrez donc que les prévisions dites Giraud sont pour moi d'une très grande fiabilité, ce qui me permet d'émettre les doutes les plus sérieux sur le rapport Hugon, dont on ne peut expliquer les différences que par des propositions fondées sur des illusions. J'en donne deux exemples : le coup de pouce aux économies d'énergie, qui sont du domaine de l'hypothèse pure, aussi bien qu'aux énergies nouvelles, qui relèvent du même mirage utopique. Quant à la coupe sur l'énergie nucléaire, contraire au bon sens et au courage, elle relève de la complaisance pure et simple vis-à-vis du pouvoir.

La conclusion en est que, lorsque le Gouvernement constituera de nouvelles commissions dans ce domaine, il est souhaitable qu'on y appelle des hommes ayant la compétence, la rigueur et l'indépendance de ceux qui étaient les membres des précédentes commissions de l'énergie du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> Plan.

J'ai entre les mains la composition de la commission Hugon et je constate que la grande majorité des personnes qui y participent sont issues des ministères. Nous sommes en présence non plus de techniciens, mais purement et simplement de technocrates !

Ma deuxième question était : quels sont les critères sur lesquels le Gouvernement se fondera pour retenir une option ?

Le Gouvernement, muni d'un rapport, aura des choix à faire et il est bien certain qu'il prendra des critères pour ses choix.

La politique de l'emploi étant le mot d'ordre principal de l'action gouvernementale, partagé, d'ailleurs, par toute la Nation, il s'agit de savoir comment la politique énergétique va servir cette cause.

Pour cela, il faut considérer la productivité et la compétitivité de notre économie.

Si l'on veut avoir une économie en expansion, facteur de maintien et de création d'emplois, il faut que celle-ci fasse preuve de compétitivité sur le plan international. Deux Français sur cinq travaillent pour l'exportation et vraisemblablement un sur cinq pour payer la note énergétique et celle des divers produits importés. Si notre efficacité sur les marchés extérieurs s'affaiblit, nous ne pourrions donc plus payer nos factures énergétiques, en particulier, et assurer l'emploi des trois Français dépendant des deux exportateurs. Le chômage s'accroîtra considérablement.

La compétitivité par la productivité nécessite des techniques nouvelles qui sont, avant tout, de plus en plus consommatrices d'énergie par rapport à la masse des emplois. C'est une règle intangible. Par conséquent, l'hypothèse de la limitation parallèle de la croissance de la consommation énergétique par rapport à la croissance de la production est la meilleure qui puisse être retenue. L'hypothèse de la diminution de la consommation énergétique accompagnant une croissance de la production est totalement exclue, à part des révolutions techniques imprévisibles actuellement. Le rapport Giraud, qui était à la limite des possibilités et déjà contestable en ce domaine, rend totalement non crédible le rapport Hugon.

Le Gouvernement — espérons-le — devrait faire preuve de réalisme et en rester au rapport Giraud ; sinon, il se condamnera à l'échec, car il aura retenu une enveloppe générale de consommation qui sera très inférieure à la réalité de la consommation, la concordance ne pouvant plus provenir que d'un ralentissement économique, preuve de l'échec total de la politique du Gouvernement, que l'ensemble du pays déplorerait.

Le deuxième aspect concerne la compétitivité par l'énergie.

La part prise par l'énergie dans les coûts de production est tellement importante que le devoir de l'Etat est d'assurer au pays un approvisionnement énergétique au coût le plus bas. Quand on examine la gamme des produits énergétiques, on se rend compte que l'énergie hydraulique, très intéressante, est malheureusement limitée ; le pétrole ou le gaz sont au mieux au cours international ; le charbon national est hors de compétition par suite de sa cherté ; il ne reste que le nucléaire. Le kilowatt nucléaire revient au tiers du prix du kilowatt produit à partir du pétrole. Or, pour des raisons de transport, de sécurité, de commodités diverses, l'électricité est le secteur énergétique qui est appelé au plus grand développement et qu'il faut développer au maximum pour la sécurité du pays. Il apparaît donc que l'appareil nucléaire, producteur d'électricité, doit être porté à sa plus haute capacité. Le rapport Giraud est le guide très élaboré qu'il faut retenir.

Or, que voit-on ? Le rapport dit « Hugon » propose une capacité nucléaire en retrait de 20 p. 100 sur le rapport Giraud ; les établissements électronucléaires lancés actuellement couvriront cette capacité en 1985-1986 ; on arrêterait ainsi le programme là où il est arrivé. Il s'agit là d'une complaisance inadmissible et coupable envers le Gouvernement. Les prévisions ont été alignées sur les promesses politiques du Président pendant sa campagne, alors que rien ne les étayait.

Si le Gouvernement retient cette hypothèse, il aura commis une lâcheté très grave envers le pays, dont nos enfants et petits-enfants subiront les effets désastreux dans quinze ans, cette décision n'étant prise que pour satisfaire quelques dizaines de milliers de contestataires perpétuels et irresponsables.

Quant à la sécurité énergétique, dans le temps, elle ne passe pour nous, en dehors des ressources nationales, que par le nucléaire. On fait l'impasse sur la question !

Ma troisième question est la suivante : quelle forme revêtira la proposition que le Gouvernement fera aux deux assemblées pour obtenir un débat réel sur le sujet, suivi d'un vote des deux assemblées ?

La réponse est simple : il n'y en a qu'une. Le Gouvernement doit soit déposer un projet de loi d'orientation énergétique, soit procéder à un débat particulier avec droit d'amendement sur le paragraphe énergétique du Plan. Dans les deux cas, il s'agit d'un texte de loi. Le débat se déroulera suivant la Constitution et, quel qu'en soit le résultat, il faudra s'incliner. En toute hypothèse, le point de vue du Sénat sera exposé, débattu et traduit par un vote.

Ayant exprimé autrefois ce souhait, je suis d'autant plus habilité à le formuler ce jour, car il est logique, démocratique et ne peut que vous servir.

Or, aujourd'hui, que voyons-nous ?

Le Sénat discute de l'énergie sous la forme de monologues, fort intéressants, des sénateurs d'une part, du Gouvernement d'autre part. L'opinion du Sénat n'a d'autre intérêt que rétrospectif. Nous ne sommes saisis d'aucun texte et si, suivant une procédure constitutionnelle qui n'a en tout cas aucune valeur pratique en la circonstance, le Gouvernement fait une déclaration à l'Assemblée nationale sur la politique énergétique suivie d'un vote de confiance au coup de sifflet de sa majorité — c'est d'ailleurs le fait de n'importe quelle majorité — il aura non pas accompli un acte législatif valable et incontestable, mais procédé à une mystification.

Je viens de recevoir dans mon courrier, après le début de ce débat, le programme dit « d'indépendance énergétique » du Gouvernement. J'en ai pris connaissance. Je suis consterné par son angélisme et surtout par sa méconnaissance des réalités. Les buts essentiels sont fondés sur des paris utopiques. On ne gouverne pas un pays de la sorte.

Par ailleurs, les socialistes avaient dénoncé l'interventionnisme de l'Etat et souhaité le retour à la décentralisation. Or, dans la proposition qui m'a été soumise, l'interventionnisme pointilleux de l'Etat et ses contrôles n'auront jamais connu un tel développement.

Quant à la liberté d'entreprendre et à la responsabilité, elles seront canalisées par un filet de réglementations comme nous n'en avons jamais connu. Nous passons de l'avis des praticiens au règne absolu des théoriciens. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ehlers, auteur de la question n° 63.

**M. Gérard Ehlers.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette intéressante discussion, il nous semble important de préciser que l'énergie occupe une place à part dans l'économie, non seulement pour des raisons structurelles, mais aussi pour des raisons propres à l'histoire de notre pays.

Les effectifs employés dans le secteur de l'énergie sont de l'ordre de 260 000 personnes, soit 6 p. 100 des effectifs employés dans l'industrie.

Les ventes dans ce secteur ont atteint près de 270 milliards de francs en 1979 et les investissements 29 milliards de francs. Disons que les investissements de la branche couvrent largement plus du tiers des investissements de l'industrie, soit 38 p. 100 en 1979. Par rapport au nombre d'actifs, cela représente 113 000 francs d'investissement par agent, soit huit fois plus que les secteurs industriels les plus investisseurs.

L'énergie est aussi le premier poste pour les importations. Elles représentaient, en 1980, 125 milliards de francs pour le pétrole, le gaz et le charbon.

Ces quelques chiffres montrent l'impact structurel considérable que revêtent les choix et décisions en matière de politique énergétique.



Il faut ajouter à cela que, d'ores et déjà, cette branche comporte un nombre important d'entreprises nationales ou d'Etat : Charbonnages de France, 84 000 agents ; E. D. F., 107 000 agents ; G. D. F., 28 000 agents ; Elf-Aquitaine, 17 500 agents, 26 000 pour le groupe dans le monde ; il faut ajouter le Commissariat à l'énergie atomique, la Cogéma, compagnie générale des matières nucléaires, 20 000 agents, ainsi que l'institut français du pétrole, sans oublier nos compagnies pétrolières de raffinage.

C'est dire l'importance de la place et du rôle de la politique énergétique pour assurer le changement voulu par la majorité des Françaises et des Français, d'autant plus que l'histoire des sociétés publiques de l'énergie est déjà riche d'enseignements.

Malgré la volonté des gouvernements précédents de remettre en cause les acquis des sociétés nationales de l'énergie, celles-ci ont su montrer leur vitalité et leur capacité à limiter les empiètements des grandes sociétés multinationales.

Il n'est pas inutile aujourd'hui d'insister sur un autre aspect très important. Dans des circonstances complexes, ces sociétés ont su préserver et même développer quelques-uns des grands atouts nationaux. E. D. F. a pu mettre en œuvre un puissant outil de production et de distribution de l'électricité dans notre pays. Le C. E. A. a maintenu un potentiel humain et matériel qui peut être aujourd'hui un support essentiel pour de nouvelles avancées scientifiques et technologiques dans le domaine du nucléaire.

Même aux Charbonnages de France, dont mon collègue M. Viron a longuement parlé ce matin, face à l'ancienne politique répressive, agressive, de destruction du potentiel productif national, les personnels ont manifesté une capacité de résistance qui n'aurait jamais pu se manifester dans un groupe privé. Dans des conditions qui étaient loin d'être favorables au développement des sociétés nationales, celles-ci ont représenté, dans le domaine de l'énergie, un instrument durable de modification du rapport des forces en faveur des travailleurs et des gens de progrès.

C'est pourquoi, dans le domaine de l'énergie, renforcer et étendre le secteur nationalisé est nécessaire pour toutes les raisons, y compris structurelles, qui ont déjà été évoquées.

Le poids énorme des investissements énergétiques, leur impact considérable sur le plan de l'aménagement de l'espace, de la vie et des équilibres régionaux constituent des raisons décisives pour assurer la maîtrise de la nation, celle des travailleurs concernés, sur les activités énergétiques.

L'implantation d'une centrale nucléaire ou classique, les problèmes de sécurité, de sûreté, la construction d'un barrage hydraulique, la réalisation d'un puits de mine, le choix d'un réservoir de gaz naturel, le tracé des réseaux d'approvisionnement en gaz, en électricité, et demain en charbon, impliquent des décisions dont la portée est telle qu'elle ne peut être le fait, aujourd'hui, de dirigeants ou de groupes au service d'intérêts privés.

Par rapport à la question décisive de la souveraineté nationale, le contrôle par la collectivité nationale et la maîtrise par les travailleurs du secteur énergétique apparaissent tout autant nécessaires. La capacité d'un gouvernement à définir une politique indépendante, souveraine, repose, pour une part non négligeable, sur sa capacité à assurer et à garantir son approvisionnement énergétique.

Une politique dynamique de l'énergie est aussi une politique dynamique de l'emploi, qui doit se développer sur deux plans.

Dans la branche elle-même, répondre à de nombreux besoins, assurer aux travailleurs de meilleures conditions de travail, développer la sécurité et la sûreté, c'est effectivement créer des milliers d'emplois.

Dans l'ensemble du secteur énergétique, y compris l'enrichissement et le retraitement des combustibles nucléaires, les centres de recherche travaillant sur des technologies avancées, il pourrait être créé des dizaines de milliers d'emplois directs. Cela aurait d'ailleurs un effet d'entraînement immédiat pour toute une série d'industries : des machines des mines, des appareils de levage et de manutention, du matériel électronique de mesures, de contrôle et de télésurveillance, la construction des réacteurs nucléaires, des grosses chaudières à charbon, des équipements électriques, et matériels électromécaniques, du matériel de forge, des échangeurs de chaleur, des pompes à chaleur, des capteurs solaires, etc. Il en va de même des grands chantiers et aussi — pourquoi ne pas le dire ? — de la recherche dans le domaine des économies d'énergie. Ainsi, on pourrait créer des dizaines, voire des centaines de milliers d'emplois.

Si une politique dynamique de l'énergie n'était pas réussie, cela provoquerait non seulement l'interruption de toute création d'emplois, mais aussi la réduction du nombre d'emplois dans le domaine de l'énergie elle-même.

Il manquerait une des conditions de base pour une relance de l'économie et une amélioration des conditions de travail dans l'industrie et dans les autres activités. Il manquerait tout simplement une des conditions de base pour produire plus, mieux et autrement, pour satisfaire les besoins populaires et développer l'emploi dans la production.

Une conception moderne et dynamique du développement énergétique de notre pays suppose la prise en compte de l'essor de filières modernes, liées tant aux énergies classiques — comme la gazéification du charbon ou la production de méthanol — qu'à l'énergie nucléaire, avec la filière du combustible nucléaire — dont la décision concernant les six tranches est, de notre point de vue, un minimum au-dessous duquel il ne faut pas descendre — ou qu'aux énergies nouvelles, comme la filière solaire photovoltaïque.

Elle suppose aussi la promotion de technologies économes en énergie, le développement de réseaux de chaleur à partir des ressources géothermiques, des eaux chaudes, des centrales thermoelectriques et des ensembles industriels, ainsi que — et je voudrais y insister, monsieur le ministre — des usines d'incinération des déchets urbains et des ordures ménagères, en développement très important, en particulier à la périphérie des grandes concentrations urbaines dans notre pays.

Cette démarche appropriée, tant sur le plan politique que sur le plan économique et sur celui de la nécessaire interdépendance des grandes activités des filières « énergie », met en évidence, nous semble-t-il, l'intérêt de la constitution de quelques sociétés nationales nouvelles.

Cela semble surtout essentiel dans le domaine nucléaire, à la fois pour assurer dans les meilleures conditions possibles la sûreté et la sécurité, pour promouvoir rapidement la francisation de la filière électronucléaire à eau légère et pour alléger la charge des investissements de l'Etat qui est l'occasion, pour certains groupes, de profits alléchants.

En regroupant certaines filiales, il serait possible de constituer autour de la Cogéma une société nationale du combustible nucléaire.

De même, il serait utile d'envisager la création d'une société nationale des réacteurs nucléaires à partir de certaines composantes du groupe Creusot-Loire, qui sont d'ailleurs concernées par la nationalisation du groupe bancaire Paribas. Cette société nationale pourrait d'ailleurs bénéficier du rachat à Westinghouse des actions que la multinationale américaine détient dans Framatome, mais qui doivent être restituées avec la dénonciation des accords de licence.

Des possibilités nouvelles peuvent également être dégagées non seulement dans le groupe C. F. P. - C. F. R. - Total, mais également dans le groupe public Elf-Aquitaine, pour assurer une plus grande intervention des travailleurs et mettre en place, enfin — et pour la première fois — des structures de fonctionnement plus démocratiques.

J'en arrive, monsieur le ministre, au problème du surrégénérateur en faveur duquel le Conseil économique et social s'est prononcé en précisant : « Les conditions d'exploitation sont connues et mises au point, ce qui rend cette technique fiable et sûre. »

« Par ailleurs, les études faites montrent que le rayonnement reçu par les personnels d'exploitation des réacteurs rapides reste extrêmement faible comme en témoigne l'expérience de Phénix, ce qui peut s'expliquer par le fait que toute l'activité reste contenue dans la cuve principale, maintenue toujours close. »

Ce texte approuvé par le Conseil économique et social souligne parallèlement que le retraitement est indispensable pour la mise en œuvre de surrégénérateurs et se déclare favorable à l'usine de La Hague. C'est pourquoi, il nous semble important de connaître quelle suite le Gouvernement entend donner à cette grande question. Cela est essentiel quand on apprend que l'utilisation dans les surrégénérateurs des réserves françaises d'uranium représenterait plus d'énergie que l'ensemble du pétrole d'Arabie Saoudite.

La politique de changement que les Français ont voulu pose de nombreuses questions dans le domaine de l'énergie. J'ai volontairement limité mon propos aux questions liées à la restructuration du secteur nationalisé. Il reste à réfléchir sur les économies d'énergie et, j'oserais le dire, monsieur le ministre, sur leur place et sur leur limite. Je ne pense pas qu'elles doivent être présentées comme une sorte de panacée.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Gérard Ehlers.** Mais il faut réfléchir sur la meilleure utilisation rationnelle de l'énergie, sur les énergies nouvelles, sur l'idée qu'il faut voir large en matière d'énergie, car il s'agit d'une question décisive.



Cependant, les questions de la décentralisation, de l'intervention de chacun dans les grands choix sont aussi et doivent être peut-être prioritairement à l'ordre du jour.

Elles feront aussi partie, et pour la première fois en France, du grand débat sur les orientations de la politique énergétique de la France, orientations qui peuvent s'exprimer ainsi : réalisation de l'indépendance énergétique, ce qui pose parallèlement la question de l'indépendance technologique ; satisfaction des besoins présents et à venir de la population et de l'économie ; diversification des sources d'énergie et utilisation maximale et rationnelle des ressources nationales ; démocratisation et participation la plus large à l'élaboration et aux décisions.

Tels sont les problèmes qui nous sont posés sur la voie du changement empruntée très heureusement par le Gouvernement.

Croyez, monsieur le ministre, que nous ferons tout pour le réussir et répondre ainsi aux aspirations profondes de la grande majorité des Françaises et des Français.

Je ne saurais conclure sans vous dire, monsieur le ministre, la satisfaction que j'éprouve, aujourd'hui et pour la première fois depuis sept ans que je siège dans cette Assemblée, ni sans vous exprimer mon espoir d'être enfin entendu et de pouvoir ainsi apporter ma modeste contribution à ce grand débat national. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes. — MM. Pintat et Fourcade applaudissent également.)

**M. le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, profitant de ce débat sur les énergies de remplacement, je voudrais évoquer rapidement celles qui sont liées à l'agriculture, à la forêt et à la biomasse, persuadé que l'expression « L'agriculture est le pétrole vert de la France » n'est pas seulement une image, mais représente un potentiel de production formidable qu'il faut utiliser. J'ai le sentiment que nous ne l'avons pas fait suffisamment jusqu'à présent, en ce qui concerne la recherche tout au moins.

Cette question intéresse principalement mon département, monsieur le ministre, département qui, vous le savez sans doute, connaît une grave crise de l'emploi depuis plusieurs années, bien avant en tout cas la crise mondiale et nationale que nous connaissons.

Nous sommes entraînés inexorablement vers des difficultés économiques et sociales ; la principale cause en est une récession démographique que nous ne parvenons pas à stopper.

Pourtant les Meusiens sont rudes au travail et ont souvent démontré au cours de l'histoire leur farouche détermination et leur attachement au sol lorrain.

L'agriculture s'est considérablement développée et les structures sont parmi les plus importantes de France, plus de cinquante hectares en moyenne par exploitation.

Traditionnellement tournés vers les productions animales, les agriculteurs cherchent aujourd'hui à compléter leur revenu par de nouvelles productions végétales et céréalières, tout en développant les premières, génératrices d'emplois dans le secteur agro-alimentaire.

Les opérations de remembrement et de drainage confirment les possibilités d'une nette amélioration de la productivité que devrait accroître encore l'augmentation de la valeur ajoutée.

C'est ainsi que pour la saison 1981, la réimplantation de la betterave sucrière et industrielle a été décidée plus particulièrement dans le nord meusien, sous forme d'expérience.

Cinquante-cinq hectares ont été plantés, avec l'accord entre autres du syndicat national des betteraviers, et la récolte en cours s'annonce particulièrement satisfaisante.

Des accords avaient été pris également avec les sucreries et les cours garantis à plus ou moins 5 p. 100 en quota A.

Pour une première expérience, c'est une réussite. Mais nous n'entendons pas demeurer à ce stade expérimental plus d'une année ; c'est pourquoi nous avons envisagé l'accélération rapide des plantations, l'objectif principal visé se trouvant être la production d'alcool de betterave, à partir d'une unité de transformation implantée dans cette région du département, laquelle, de plus, serait susceptible de créer les emplois dont nous avons tant besoin.

Or, nous ne pouvons pas renouveler l'expérience en misant sur une production sucrière au même niveau, compte tenu des difficultés conjoncturelles existant en ce domaine.

Aussi convient-il, pour 1982, que nous obtenions un contingent équivalent à 15 000 hectolitres d'alcool, soit 300 hectares environ de plantation.

Sans cette mesure, monsieur le ministre, non seulement l'expérience menée en 1981 n'aurait servi à rien, mais les investissements coopératifs réalisés en matériels demeureraient improductifs, ce qui ne manquerait pas d'aggraver davantage le déséquilibre des exploitations concernées.

Que dire enfin du désespoir qui ne manquerait pas d'envahir ces hommes, ces hommes qui croient non seulement en leur profession, en leur mission de nourrisseur du monde, mais aussi en leur capacité d'aider la nation à parvenir à obtenir de plus en plus son indépendance énergétique par ce moyen aussi, et d'autant plus facilement qu'il a le mérite de ne soulever ni les passions, ni les controverses écologiques.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande avec insistance de faire confiance aux Meusiens en leur accordant ce contingent de 15 000 hectolitres d'alcool de betterave pour la saison 1982. Le succès de ce dossier dépend essentiellement de la volonté des pouvoirs publics. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Janetti.

**M. Maurice Janetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis frappé de constater dans la presse, à la radio, à la télévision et même dans les questions qui sont soulevées ici que le défi énergétique auquel nous sommes confrontés est trop souvent réduit à une discussion ou à une controverse sur le programme nucléaire, sur le gel ou la mise en chantier de tel ou tel site contesté.

Certes, je ne sous-estime pas l'importance de ce problème, ni la nécessité de larges débats à son sujet. Je n'ai d'ailleurs pas hésité moi-même, en tant qu'élu du Var, à prendre naguère position de la manière la plus tranchée lorsque j'ai été directement confronté, de par mes fonctions, à un grand projet énergétique, celui du barrage de Chasteuil, sur le Verdon, au sujet duquel je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir exprimé clairement votre point de vue.

Le débat qui s'engage au Parlement, aujourd'hui au Sénat, dans quelques jours à l'Assemblée nationale, a une dimension beaucoup plus vaste. Avant d'envisager les conditions de mise en œuvre d'un programme, il convient en effet de se poser d'abord les questions les plus fondamentales qui se rapportent, en premier lieu, aux objectifs, en second lieu, aux orientations de notre politique énergétique.

La première question, c'est, bien sûr, quelle quantité, combien d'énergies, quelles énergies et pour quoi faire. La production et l'utilisation de l'énergie ne constituent évidemment pas une fin en soi. La première réponse à la crise, c'est d'assurer une véritable maîtrise de nos consommations. Ce n'est pas seulement le moyen de réduire notre dépendance, c'est aussi le plus sûr moyen d'éviter les tensions sur les marchés extérieurs d'approvisionnement et de réduire le décalage scandaleux et angoissant — vous l'avez dit devant la commission des affaires économiques, monsieur le ministre — entre les consommations des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement.

Il est vrai que l'on parle et que l'on a parlé, ici même, depuis de nombreuses années, d'économies d'énergie. Des résultats très sensibles, il faut le reconnaître, ont même été obtenus. Malgré cela, les Français sont parfaitement conscients qu'au-delà des actions publicitaires, une politique volontariste, efficace, qui s'attaque à toutes les sources de gaspillage, reste à mettre en œuvre. Les résultats acquis tiennent en effet, pour l'essentiel, à la simple pression des prix, et les usagers, les particuliers ou les entreprises, dont on parle beaucoup ces temps-ci, savent bien le peu de part qu'a eu l'action publique dans leurs efforts.

Faudrait-il alors tabler, dans les années qui viennent, sur une multiplication du prix du pétrole, telle que celle que nous avons connue depuis 1973, pour mieux maîtriser nos consommations ?

Je souhaite pour ma part, et les socialistes avec moi, que ce ne soit plus l'évolution du coût de nos approvisionnements, mais une politique nationale active qui réalise l'incitation nécessaire aux économies d'énergie.

Bien sûr, notre dépendance énergétique est telle que la maîtrise des besoins ne saurait suffire. Au-delà, c'est la mise en valeur des ressources nationales qui s'impose ainsi que, comme on l'a dit maintes fois avant moi, la diversification de nos approvisionnements.

Le recours au charbon doit être en priorité l'occasion de relancer la production nationale et également le moyen de diversifier nos approvisionnements. Mais tout reste à faire dans ce domaine, du moins me semble-t-il. L'outil industriel a été progressivement démantelé. Nos propres ressources restent même à inventorier. J'en ai fait moi-même l'expérience en constatant que toutes nos connaissances, par exemple sur le bassin de Manosque-Bois d'Asson, dont l'exploitation a été arrêtée voilà vingt ans, se résument, en fait, à un maigre rapport de géologue qui date de plus de trente ans. Nous avons un énorme retard sur la plupart des pays industrialisés dans le domaine de la recherche. Pilotant et animant une délégation de parlementaires de la région Provence-Côte-d'Azur, j'ai pu constater la différence non pas de qualité de la recherche, mais

de résultats, faute de moyens, entre nos partenaires allemands et les travaux menés par le Centre d'études et de recherches des Charbonnages de France où, je le rappelle, la qualité n'est pas en cause. Seuls sont en cause les moyens délégués jusqu'à ce jour, particulièrement pour tout ce qui a trait aux techniques nouvelles d'extraction et de transformation par gazéification et liquéfaction. Nous en avons déjà parlé en commission, monsieur le ministre, et nous y reviendrons certainement.

Enfin, le retour au charbon dans l'industrie, dans le chauffage, impose un changement d'attitude, des efforts très comparables à ceux déjà évoqués à propos des économies d'énergie ; mais ces efforts, dont on parle peu, restent à engager.

Si l'on fait abstraction de l'hydro-électricité, pour laquelle subsistent d'ailleurs de nombreuses possibilités, particulièrement sous la forme de petits aménagements, les énergies renouvelables ont fait l'objet jusqu'ici de bien timides encouragements au regard du potentiel qu'elles constituent. On prétexte encore qu'elles ne sont pas rentables. Les premiers réacteurs nucléaires expérimentaux l'étaient-ils ? N'est-ce pas l'objectif des efforts de recherche, de développement et d'industrialisation à engager que d'atteindre à cette rentabilité ? Et que signifie au juste cette notion de rentabilité qui ne prend en compte ni les emplois qui peuvent être créés, ni l'économie de devises, ni le prix de l'indépendance, qui est fondée sur des taux d'actualisation privilégiant systématiquement les politiques à court terme ou qui dépend d'un taux de l'argent éminemment variable ?

Le vrai problème, c'est qu'il s'agit d'énergies par essence décentralisées : ce qui devrait constituer un de leurs principaux atouts les a en fait jusqu'à présent desservies. Nos méthodes de programmation et l'organisation centralisée de nos opérateurs énergétiques font qu'il est évidemment plus facile d'engager une tranche de quelques centaines ou de quelques milliers de mégawatts qu'une multitude de réalisations solaires, de digesteurs, de chaudières à bois ou à déchets et d'éoliennes. Pourtant, un certain nombre de ces réalisations — nous pouvons l'affirmer — sont d'ores et déjà rentables. On en trouvera la preuve dans le fait que les principaux aménagements hydrauliques ont été réalisés — je parle de micro-énergie — tandis qu'E. D. F. s'est jusqu'ici totalement désintéressée des petits aménagements dont l'intérêt économique n'échappe pourtant pas à des producteurs autonomes toujours plus nombreux, sous l'impulsion des collectivités locales notamment.

Au-delà du développement des énergies renouvelables, ce sont toutes les voies nouvelles, y compris celles — la fusion, par exemple — dont on ne sait pas quand elles pourront déboucher industriellement, qui doivent être encouragées et faire l'objet de recherches accrues.

Et le nucléaire dans tout cela ? Puisqu'il me faut en parler, et je veux en parler, je dirai que c'est aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, une réalité. Ce qui est en cause, ce n'est donc pas le recours au nucléaire — hier, devant la commission des affaires économiques, vous avez, monsieur le ministre, nettement défini la position du Gouvernement — c'est la place que doit prendre le nucléaire parmi nos approvisionnements dans le cadre d'une politique qui ne néglige aucune de nos ressources aussi bien à l'échelon national, en ce qui concerne les approvisionnements, que sur le plan de la richesse de nos sols. C'est également la maîtrise des risques qu'il représente.

A mon sens, les orientations que je viens d'évoquer découlent directement et tout naturellement de la volonté de mieux maîtriser les problèmes d'énergie et de réduire notre dépendance. Mais je voudrais aussi dire quelques mots des moyens qu'appellent ces orientations, à savoir les moyens institutionnels, d'abord, et la nécessité d'une décentralisation, ensuite.

La nécessité de surmonter les conflits actuels et cet enjeu essentiel qui est de mettre la politique de l'énergie au service du développement de la société — et non le contraire — passent par une large information et une concertation véritable à tous les niveaux. C'est là le premier axe de l'effort de décentralisation à engager. Votre Gouvernement a déjà apporté une réponse à ce sujet.

La mise en valeur maximale des ressources et la maîtrise des consommations reposent, quant à elles, sur notre capacité à susciter et à développer les initiatives au niveau de chaque utilisateur, de chaque entreprise, de chaque collectivité. Pour encourager toutes ces opérations, dont la mise en œuvre peut et doit s'effectuer à un niveau régional ou local, une politique de décentralisation s'impose encore.

Les outils de cette décentralisation, ce seront, nous l'espérons, les agences régionales de l'énergie. Elles joueront un rôle central au niveau de l'information et de la concertation. A ce titre, elles veilleront à ce que les conditions sociales, économiques et humaines de chaque région soient prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des grandes décisions énergétiques, qui resteront du ressort de l'Etat et des grands opérateurs énergétiques nationaux.

A ce propos, monsieur le ministre, je souhaite que les élus à tous les niveaux soient les initiateurs de la nouvelle politique de l'énergie que vous mettez en œuvre, ce qui ne peut être envisagé que si les habitudes des lobbies sont modifiées. Il n'y a aucune raison pour que ceux qui ont reçu une mission de service public s'identifient partout et n'importe où à l'intérêt collectif de la nation, qui est du ressort de l'Etat et de ses représentants.

Mais la décentralisation ne signifie pas pour autant que l'Etat doit se désengager ce qui nous amène à aborder le problème des moyens financiers.

L'effort à réaliser pour maîtriser les consommations et développer les énergies nouvelles est considérable. Il implique des interventions financières systématiques au niveau de la recherche, du développement, de l'expérimentation, de la démonstration et de la généralisation des techniques à promouvoir, ainsi que des mesures d'accompagnement en matière d'information, de sensibilisation et de formation.

Votre intervention, monsieur le ministre, devant la commission des affaires économiques, quant à vos engagements pour la période 1981-1985, est rassurante.

Ces interventions financières doivent faire appel à des mécanismes mieux adaptés et largement différenciés selon les opérations et les opérateurs. Ainsi, les investissements en économies d'énergie ou énergies nouvelles des particuliers et des entreprises doivent-ils pouvoir bénéficier d'un désencadrement total du crédit.

Le financement des aides directes, sous forme de subventions ou de bonifications de prêts, devrait être non seulement assuré par des crédits budgétaires de l'Etat et, éventuellement, des régions, mais également, et dans une proportion notable, alimenté par une taxe parafiscale sur l'électricité, les produits pétroliers ou les carburants. Il serait, en effet, plus que normal, au moment où nous nous engageons dans cette véritable politique d'indépendance énergétique, que le financement des énergies de substitution et des économies d'énergie soit assuré par les énergies conventionnelles, de la même manière, d'ailleurs, que le lancement du programme nucléaire avait été, en son temps, financé en partie par le recours à l'emprunt, mais aussi par une majoration de la tarification électrique.

Cette disposition pourrait trouver une concrétisation très rapide si l'on décidait d'affecter à des fonds d'intervention spécialisés en matière d'énergies nouvelles et d'économies d'énergie une partie de l'augmentation de la taxe intérieure des produits pétroliers, notamment celle de 20 centimes qui a été décidée récemment sur les carburants.

Les fonds ainsi affectés pourraient être gérés par une caisse nationale des économies d'énergie qui, pour être efficace, devrait bénéficier — il convient de le souligner — des mêmes avantages que la caisse nationale de l'énergie depuis sa création.

Enfin, il conviendrait que les procédures d'aide soient simplifiées, en particulier, que l'ensemble des opérateurs décentralisés trouvent, au niveau régional, un interlocuteur unique, la relation entre l'Etat et la région pouvant s'articuler autour de contrats qui laisseraient cette dernière disposer librement des ressources mises à sa disposition dans le cadre d'objectifs clairement définis.

Pourquoi, aussi, oublier le crédit d'impôt, dont il faut étudier les modulations, et qui doit rester pour nous une préoccupation ?

La mise en œuvre d'une politique de gestion rationnelle de l'énergie et de développement des énergies nouvelles, qui serait fondée sur de telles institutions décentralisées, mais non écartelées, sur des mesures institutionnelles et financières, constituerait sans nul doute, au-delà d'une contribution déterminante à notre indépendance énergétique, un facteur essentiel de création d'emplois et de développement économique régional. Une telle politique serait également l'un des lieux privilégiés d'expérimentation de la décentralisation.

A ce sujet, sans que mes propos soient considérés comme ceux d'un visionnaire, je souligne que le conseil régional de Provence-Côte d'Azur a largement anticipé, sous l'autorité de Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en créant, voilà plus d'un an, l'agence régionale de l'énergie, que j'ai l'honneur de présider et à laquelle l'établissement public régional, les départements de la région, ainsi que tous les grands opérateurs, le syndicalisme et les chambres consulaires, apportent leurs concours. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis très honoré de m'exprimer ici au nom du Gouvernement, et ce d'autant plus que je suis aussi maire d'une commune et que je sais toute la place que votre assemblée réserve aux élus locaux ainsi qu'aux collectivités locales.

Quelle est l'ambition de la France ? Maîtriser l'énergie. Mais lorsque l'on veut aller loin et construire grand, il est important que l'on fonde son entreprise sur la puissance sociale. Voilà pourquoi M. le Président de la République, conformément à ses engagements, a souhaité saisir le Parlement et les régions.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je sais les principes de courtoisie qui règnent, selon la tradition, dans votre assemblée. Au nom de ces principes, je voudrais rappeler que, le 10 mai, s'est produit un changement et que tout ce qui est proposé et décidé demeure conforme au contrat présidentiel qui a été passé.

L'éthique républicaine suppose aussi que l'on parle vrai. Il ne faut pas confondre ce qui résulte du passé et ce qui relève de la volonté du présent et de l'avenir.

Quelles sont les conditions de ce débat, qui aboutira au plan d'indépendance énergétique de la France et dont le projet — car c'est un projet — a été adopté lors du dernier conseil des ministres ? Il y a des conditions de forme et des conditions de fond. Voyons tout d'abord les premières.

A partir du moment où, très loyalement et très publiquement, au nom même de la liberté de critique et du civisme, nous prenions position contre des choix antérieurs, dès l'instant que nous faisons d'autres choix et que nous avons notamment décidé de saisir la représentation nationale, il était logique de voir le conseil des ministres du 30 juillet dernier suspendre provisoirement, avant la conclusion du débat, un certain nombre de décisions. C'est ainsi que plusieurs projets ont été provisoirement arrêtés, la suite devant être fonction des décisions du Parlement.

Par exemple, en ce qui concerne Chooz, les décisions du 30 juillet sont sans effet immédiat sur l'emploi puisque la première tranche des travaux devait intervenir en 1982 et la seconde en 1983.

Nous connaissons parfaitement — l'un de vos collègues l'a rappelé — la date du 15 décembre 1981, sa signification et ses obligations, tout comme nous connaissons parfaitement les problèmes qui se posent en matière de relations avec nos amis belges. C'est une question sur laquelle nous nous entretenons périodiquement avec M. l'ambassadeur de Belgique à Paris et, très régulièrement, un certain nombre d'informations sont échangées.

En ce qui concerne Nogent-sur-Seine se posait le problème des risques qu'était susceptible de courir la nappe phréatique. Quand des problèmes surgissent, il convient d'y faire face. C'est la raison pour laquelle, ayant décidé, le 30 juillet 1981, de poursuivre la construction de cette centrale, nous avons mis en place une commission locale d'information très ouverte et très pluraliste. Je crois même me souvenir qu'un de vos collègues y siège. En tout cas, deux députés au moins participent aux travaux de cette commission.

J'ai eu le grand honneur de lire le premier rapport de cette commission locale d'information, rapport qui nous a été remis avant-hier. Je suis persuadé qu'il s'agit d'une œuvre très positive en vue de la réforme de certains textes administratifs, notamment en matière de communication des documents administratifs.

Quant à Cattenom, là encore une décision de suspension provisoire a été prise. Un débat aura lieu à l'Assemblée nationale, dont le Gouvernement tirera très loyalement les conclusions.

Je veux réaffirmer ici, à propos de Cattenom et de Golfech, que, dans les deux cas, aucune difficulté d'emploi immédiat n'a surgi. Je tenais à le préciser, car le dialogue suppose que l'on s'entende sur certains termes.

Telles sont les conditions de forme. Mais, pour que ce débat ait de la consistance, des conditions de fond doivent être également remplies.

C'est la raison pour laquelle nous avons constitué, au tout début du mois d'août, deux groupes de travail, lesquels ont rédigé deux rapports qui ont été rendus publics le 18 septembre. L'un, dit rapport Hugon, étudie les bilans énergétiques ainsi que la distribution interne de l'enveloppe et l'autre, dit rapport Bourjol, du nom du doyen de la faculté de droit de Tours, concerne plus spécialement les procédures et institutions relatives au champ de l'énergie ; il traite également les questions de contrôle et d'information.

Ces deux documents de travail ont été élaborés après de très nombreuses consultations. J'ai recensé quarante-quatre organisations consultées. Celui qui vous parle a participé directement à ces consultations dont le nombre s'est élevé à plus de cinquante et qui ont été autant de séances de travail passionnantes.

De plus, les organisations appelées à donner leur avis ont été tout à fait représentatives puisque toutes les grandes centrales syndicales et tous les grands mouvements associatifs ont été consultés.

S'agissant des établissements publics, des séances de travail ont été organisées avec le C.E.A., E.D.F., G.D.F., les chambres de commerce et leur représentation nationale, etc.

Je ne peux donc pas laisser dire que la confection de ces deux rapports a été placée sous le signe d'une quelconque technocratie.

J'ajoute que le Premier ministre a lui-même reçu maintes délégations et a saisi le Conseil économique et social et le comité de l'énergie atomique.

Une mission d'information parlementaire a été mise en place et je me suis rendu à l'invitation des commissions spécialisées de deux assemblées pour répondre aux questions posées par les parlementaires et élargir le champ de leur information.

Cette démarche, qui a abouti au projet de plan d'indépendance énergétique arrêté par le dernier conseil des ministres, est sans précédent et, lorsque nous avons annoncé que le dossier de l'énergie devait être ouvert de façon publique et contradictoire, c'est une réalité.

Pour répondre à une accusation de M. Chauty, je rappellerai que le plan de M. Giraud a été annoncé le 2 avril 1980, alors que la commission de l'énergie du VIII<sup>e</sup> Plan n'avait pas encore rédigé son travail.

Je rappellerai aussi — je tiens à rendre ici hommage au travail des techniciens et de l'administration — que le rapport Bloch-Lainé, auquel M. Crémieux a collaboré, commandé par les responsables antérieurs, n'a jamais été publié. Pourtant, il était de qualité, à telle enseigne que j'ai demandé à M. Crémieux de devenir membre de mon cabinet. Il a accepté, et j'en suis très fier.

Vous avez dit que votre honorable assemblée se trouvait quelque peu éloignée de ce débat. J'ai suivi quelques cours de droit constitutionnel et j'en ai même fait profession. Je peux donc répondre que la Constitution de 1958 étant fondée sur le principe du bicamérisme, le vote de la loi concerne les deux assemblées. La question énergétique sera à nouveau discutée lors de la discussion du plan intérimaire, dans celle du plan à cinq ans, et, de façon plus annuelle, à propos de chaque budget. Ce seront pour vous autant d'occasions de participer véritablement à l'acte décisionnel qui intéresse la France.

La tenue de la présente séance montre la considération justifiée et légitime que le Gouvernement porte à votre assemblée. A ce propos, je vous fais remarquer qu'au point de vue du calendrier je m'explique publiquement, au nom du Gouvernement, d'abord devant le Sénat. (*Très bien ! Très bien ! sur les travées socialistes et communistes.*)

Cette action, qui va insuffler la réconciliation nécessaire entre l'énergie et la démocratie, concernera également les régions.

M. le Premier ministre a rappelé, le 8 juillet dernier, que les régions devaient débattre de la question énergétique et nous proposons que chaque région élabore un plan énergétique régional. L'énergie est la chance de la décentralisation et la décentralisation est la chance de l'énergie.

Il est tout à fait normal que la chronologie soit respectée car c'est au Parlement de fixer les grandes orientations.

Un plan d'indépendance énergétique ne saurait être la simple addition des plans énergétiques régionaux, et cela au nom à la fois de l'unité, de la cohésion nationale et de la solidarité interrégionale.

A quel enjeu devons-nous répondre ? Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'énergie est un facteur d'indépendance et de souveraineté, un facteur de croissance et de développement, un facteur de compétitivité et de solidarité.

L'énergie est un facteur d'indépendance et de souveraineté. Il serait regrettable que certaines exigences concernant aujourd'hui ne soient pas tout à fait à la mesure des actes d'hier ; et si la sagesse consiste à parler vrai, je vous rappellerai quelques chiffres susceptibles de marquer l'état de dépendance énergétique de la France.

**M. Maurice Janetti.** C'est intéressant.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué.** Si nous prenons en considération nos approvisionnements en charbon, en pétrole, en gaz et en électricité primaire — c'est très volontairement que je cite l'électricité primaire car nous sommes grandement dépendants dans ce domaine, ce qui corrige les coefficients de dépendance que je vais vous citer — nous constatons qu'en 1974 notre dépendance atteignait 75 p. 100 de nos approvisionnements, 72,8 p. 100 en 1977, 70,9 p. 100 en 1980 et 67 p. 100 en 1981.

Pour être plus précis, il conviendrait également de mentionner notre degré de dépendance dans le domaine des matières premières minérales nécessaires à la filière énergétique.

J'ai eu l'occasion, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, d'exposer hier, devant la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat, notre état de dépendance en matière de cuivre, de nickel, d'éponges de titane.

Quelle est alors notre ambition pour l'horizon 1990 ? Nous estimons que l'indépendance énergétique de la France est une

nécessité à laquelle on doit faire face par la diversification de nos approvisionnements quant à leur nature, quant à leur origine géographique, quant aux filières en cause.

L'un d'entre vous m'a très justement interrogé sur notre objectif d'indépendance pour 1990. Nous le chiffrons entre 47 et 50 p. 100.

Cet objectif ne sera atteint que si nous nous en donnons les moyens, que si nous avons la capacité et la volonté de maîtriser un certain nombre de facteurs internationaux ou nationaux, ces derniers comprenant nos efforts en vue des économies d'énergie.

Pour votre enseignement, je rappellerai, afin que vous mesuriez notre degré de dépendance, qu'en 1981 la « facture » pétrolière française atteindra 134 milliards de francs, notre « facture » de gaz 17,6 milliards de francs et notre « facture » de charbon 10,3 milliards de francs, soit un total, pour les ressources énergétiques importées, de 162 milliards de francs pour 1981.

Dans cette volonté d'indépendance il est juste de parler plus spécialement, monsieur Fourcade, du pétrole.

Je vais répondre de façon précise à la question que vous m'avez posée à ce sujet. En 1980, l'approvisionnement français en pétrole brut dépendait pour 70 p. 100 du Moyen-Orient et, au premier semestre de 1980, à la suite de la défection de l'Irak, notre dépendance à l'égard de la seule Arabie Saoudite s'est encore accentuée pour atteindre 50 p. 100.

A titre de comparaison, je ferai remarquer que, en 1980, les Etats-Unis n'ont importé que 40 p. 100 des ressources nécessaires à leur consommation et le Moyen-Orient ne comptait que pour moins d'un quart de leurs importations, soit 10 p. 100 de leur consommation.

A titre d'exemple encore, l'Union soviétique est autosuffisante dans ce domaine.

De plus, dans le contexte actuel d'abondance temporaire, il est à craindre que les sociétés pétrolières n'accroissent la vulnérabilité de leurs approvisionnements en réduisant leurs contrats à long terme et en se concentrant sur les ressources les moins coûteuses.

J'ai l'habitude de dire, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que le pétrole le moins cher n'est pas nécessairement le moins coûteux pour la nation. Cette situation présente une fragilité très grande à l'égard de certains risques de nature politique et le Gouvernement entend la corriger rapidement en définissant une politique d'approvisionnements pétroliers plus sûre.

C'est ainsi que la loi de 1928, qui définit le régime pétrolier français et qui permet au Gouvernement d'assurer le contrôle de nos approvisionnements, doit constituer l'instrument d'une meilleure diversification de ceux-ci.

La coexistence de deux types d'opérateurs pétroliers — les groupes pétroliers français et les compagnies internationales — qui assurent, chacun d'entre eux, à peu près la moitié de l'approvisionnement national, est un facteur de diversification ; il doit être maintenu.

Toutefois, les groupes pétroliers publics doivent constituer, bien évidemment, l'instrument principal de cette politique de diversification.

Trois pays seront les cibles privilégiées de cette politique : le Mexique, le Venezuela et la Norvège. Au moment où je vous parle, le ministre de l'Industrie, M. Pierre Dreyfus, se trouve précisément au Mexique.

Ces trois pays, d'une part, apportent une diversification politique incontestable par rapport au Moyen-Orient et, d'autre part, sont structurellement exportateurs, compte tenu de leurs réserves.

Les approvisionnements pétroliers à long terme qui seront contractés par les groupes français avec ces pays pourront s'inscrire dans le cadre plus large d'accords bilatéraux de codéveloppement. Ces pays pourront notamment participer à notre industrie du raffinage dont je dirai maintenant quelques mots.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous commettrions une erreur si, dans ce domaine, nous nous contentions de suivre la loi du marché. L'industrie du raffinage est un élément de souveraineté et il est important que nous lui donnions un caractère compétitif. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à la négociation d'un véritable contrat, cette négociation portant globalement sur un certain nombre de points, parmi lesquels je mentionnerai la diversification et les investissements nécessaires.

Nous avons été interrogés à propos de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Je me permets de vous rappeler que, en 1973, cette taxe représentait 70 p. 100 du prix du carburant ; en 1981, elle ne représente plus que 55 p. 100. Force est de constater que son augmentation n'a pas suivi celle du prix de base.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que cette diversification à laquelle nous sommes attachés, et dont j'ai défini devant vous les grandes lignes, est la réponse capable d'assurer notre indépendance et notre souveraineté.

Mais l'énergie, c'est aussi l'enjeu de la croissance économique.

Lorsque, en introduction, je me suis permis de rappeler à certains intervenants qu'il ne fallait pas confondre les ombres projetées par le passé sur le présent et notre volonté pour l'avenir, j'ai évoqué la situation économique et l'état social de la France.

Nous sommes convaincus que les propositions que nous faisons dans le domaine énergétique constituent le moteur d'une nouvelle croissance, le moteur de la création d'emplois.

A ce propos, je vous citerai quelques chiffres, que je vous demande de méditer. Si nous regardons les perspectives d'emploi qui intéressent les industries de biens d'équipement concernés par les investissements de production et de redéploiement énergétiques, nous constatons que, à l'horizon 1990, ce sont 595 000 emplois qui seront créés. Pour m'en tenir au seul domaine des économies d'énergie, ou de l'utilisation rationnelle de l'énergie, une moyenne annuelle d'investissements comprise entre 36 milliards et 50 milliards de francs permettrait de créer entre 236 000 et 330 000 emplois.

Monsieur Fourcade, vous avez cité Keynes. Je crois que vous l'avez un peu « tutoyé ». Il y a aujourd'hui 130 000 emplois directs dans le secteur nucléaire, et non 160 000. Le coefficient multiplicateur keynésien étant de 2, ce sont donc, au total, 260 000 personnes qui travaillent dans ce secteur, et non 700 000, comme il a été dit.

**M. Jean-François Pintat.** Par M. Delors !

**M. Edmond Hervé, ministre délégué.** Je voudrais vous rappeler que notre bilan énergétique a été établi à partir du principe suivant : en aucun cas, nos besoins énergétiques ne doivent constituer un frein pour notre croissance et notre développement. C'est la raison pour laquelle nos prévisions pour 1990 ont été faites en fonction d'une hypothèse de croissance de 5 p. 100.

Pour le bilan final à horizon 1990 — c'est une moyenne ; je pense que chacun sera d'accord pour convenir que des projections à l'horizon 1990 ne doivent pas être retenues comme des dogmes — nous avançons le chiffre de 232 millions de tonnes d'équivalents pétrole.

Je ne voudrais pas quitter la question énergétique sans évoquer le thème de l'emploi et de l'économie.

Il nous semble que notre programme offre une chance de diversification très grande à notre industrie. C'est ainsi que la majeure partie des entreprises impliquées dans le programme nucléaire ont aujourd'hui, et c'est leur chance, l'occasion de diversifier leur production. Je citerai le cas de Creusot-Loire, qui se tourne vers les chaudières à charbon, matériel d'économies d'énergie et la gazéification. Je citerai la C. G. E., qui se charge essentiellement de la partie non nucléaire des centrales et qui peut développer son marché relatif aux usages intelligents de l'électricité. Je voudrais répéter ici qu'en regard à la qualité de notre industrie nucléaire — qualité de la technologie et des hommes — nous avons là un champ d'exportation important, qu'il nous faut faire connaître. Là se trouve la liaison à établir entre la recherche, l'industrie et la diplomatie.

J'ai souvenir, à ce sujet, de quelques propos un peu ironiques. Je voudrais faire un peu d'histoire très récente.

En 1980, le Gouvernement avait demandé au commissariat du Plan d'étudier 115 mesures de relance alternative. Il avait alors été démontré que l'accélération du programme d'économies d'énergies était l'un des meilleurs moyens, sinon le meilleur, de la relance du point de vue de la croissance, de la lutte contre l'inflation, de l'emploi, de l'équilibre du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois avoir fourni quelques éléments intéressants en ce qui concerne la liaison qui existe entre l'énergie et la croissance économique. Je voudrais maintenant évoquer la liaison entre l'énergie et le développement.

J'ai été heureux de noter, monsieur Noé, que vous accordiez une place importante dans vos propos aux relations internationales. Je pensais d'ailleurs que ce thème serait abordé par l'ensemble des intervenants.

En effet, nous avons à effectuer un nouveau partage mondial en ce qui concerne l'énergie.

Si je me permettais une formule ramassée, je dirai qu'un baril de pétrole économisé par les pays occidentaux est une chance supplémentaire de paix et de victoire contre la faim dans le monde, spécialement en un moment où les pays en voie de développement voient leur quête de pétrole s'intensifier considérablement.

Nous avons des responsabilités particulières.



Lorsque nous mettons l'accent sur la recherche — je vous remercie, monsieur Noé, d'avoir insisté sur ce point — lorsque nous décidons de tripler, à l'horizon 1985, les crédits de recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables, nous donnons une chance supplémentaire aux transferts de technologie en direction des pays en voie de développement et nous donnons un nouveau contenu à nos relations avec les pays du tiers monde.

Je rêve un peu : imaginons que, demain, la solidarité européenne prenne en charge ce secteur de richesses et essaie de promouvoir ces nouvelles techniques, qui sont, bien sûr, attendues par les pays en voie de développement, mais qui sont également profitables aux pays occidentaux : nous aurons alors fait avancer la décentralisation, nous aurons fait avancer l'indépendance et le respect des personnes.

Cette liaison entre l'énergie et le développement ne doit pas être perçue simplement au niveau de la solidarité internationale et de nos relations avec les pays du tiers monde : c'est une liaison que nous devons construire ici même.

Je sais que beaucoup parmi vous sont maires, élus locaux. Imaginons cette avancée de la décentralisation. Imaginons ce champ nouveau qui s'offre à nos régions dans le domaine de l'énergie. Imaginons ce que nos conseils municipaux peuvent décider pour maîtriser cette énergie : nouveaux aménagements, nouvel urbanisme, nouveaux modes de circulation, nouveaux circuits. C'est là une mutation que nous entreprenons.

Lorsque nous parlons de l'isolation des logements, voyons ce qui se passe. Je songe à l'exemple de ma ville. Quelle est la part des dépenses de chauffage dans les dépenses domestiques ? Chacun d'entre vous sait combien les charges ont augmenté par rapport aux loyers. Beaucoup d'entre vous siègent dans des offices municipaux ou départementaux d'H. L. M. Eh bien, je vous le dis, si nous ne réussissons pas, par une politique volontaire, à maîtriser ce type de dépenses dans le logement, si nous n'engageons pas une politique incitative d'isolation, la part des dépenses de chauffage continuera demain de croître. Cet accroissement, multiplié à des millions d'exemplaires, aura des répercussions sur notre balance commerciale.

C'est au nom de la lucidité politique et de l'indépendance nationale que nous plaçons pour une utilisation rationnelle de l'énergie et pour des économies d'énergie.

Cette utilisation rationnelle de l'énergie peut avoir une autre conséquence heureuse : elle peut être la chance de notre industrie. Imaginez que, demain, dans le secteur automobile, dans celui de l'électroménager ou dans celui des matériaux et du bâtiment, nous soyons capables de concevoir et de produire ces produits économes en énergie. Cela représenterait une économie et une capacité supplémentaire de compétitivité formidables. Oui, l'utilisation rationnelle de l'énergie est une rampe de lancement pour notre économie !

Nous souhaitons, comme vous pouvez le constater, la cohésion et la cohérence de l'ensemble de nos propositions.

Le mariage est donc nécessaire entre l'énergie et la démocratie, l'énergie et la croissance, l'énergie et le développement, mais il est aussi nécessaire entre l'énergie et la décentralisation. J'ai déjà évoqué quelques principes à ce sujet.

Dans ce sens, nous souhaitons qu'après de chaque assemblée régionale il y ait une agence régionale de l'énergie, c'est-à-dire un organisme de conseil et d'assistance technique auprès des collectivités régionales et locales.

Nous proposons que chaque région puisse élaborer un véritable plan énergétique, car c'est à l'échelon local et régional que seront le mieux maîtrisés l'utilisation rationnelle de l'énergie, certains gisements énergétiques, d'autant plus prometteurs qu'ils doivent nous mener au troisième millénaire.

L'aménagement du territoire est un thème, une action, une volonté qui vous intéressent. Nous savons ce qu'il est et nous voulons le réaliser. Je suis un homme de l'Ouest et je connais tous les espoirs qui se nourrissent en ce domaine.

Les régions doivent faire un effort nécessaire dans le domaine énergétique, car l'énergie, au même titre que les finances, est un des moyens de la régionalisation. Mais, il serait grave, si ce n'est impossible, de demander à chaque région de vivre en autarcie énergétique. Chaque région doit faire le maximum. Je le dis parce que le Breton que je suis reçoit de nombreuses informations à ce sujet. Telles sont les quelques réflexions que je tenais à vous soumettre en ce qui concerne la décentralisation et sa relation avec l'énergie.

Je terminerai par la présentation générale de nos bilans. J'ai dit que l'évaluation de nos besoins à l'horizon 1990 se faisait sur une hypothèse de croissance de 5 p. 100, afin d'éviter toute difficulté tant pour le développement que pour la croissance. C'est la première affirmation de principe.

En deuxième lieu, tous nos calculs ont été faits à partir de l'analyse des besoins, donc de la demande et non de l'offre. Avant d'établir ces bilans, nous avons calculé ce que le gisement « économies d'énergie » et utilisation rationnelle de l'énergie pouvait nous apporter. Nous avons tenu, afin d'assurer la crédibilité technique et financière de la mise en valeur de ce gisement « économies d'énergie », à avancer un certain nombre de propositions.

Tout d'abord, nous sommes favorables à la mise en place, au bénéfice des particuliers, d'un compte épargne-énergie. Le rôle d'intervention de l'A.N.A.H. — agence nationale pour l'amélioration de l'habitat — doit être revue, selon nous, en faveur des économies d'énergie.

Le dernier conseil des ministres a insisté pour que les dossiers d'entreprises concernant des investissements relatifs à l'économie d'énergie et à son utilisation rationnelle soient pris en considération. Nous dégagerons, sous la responsabilité du ministère de l'économie et des finances, les enveloppes nécessaires pour faire face aux besoins. Je précise que, le 31 mars 1982, le rôle et les moyens des Sofergie seront de nouveau examinés.

Le conseil des ministres, mercredi dernier, a également rappelé sa volonté de créer un véritable secteur témoin pour les bâtiments publics. La subvention accordée à l'agence pour les économies d'énergie passera de 650 millions de francs à un milliard de francs.

On a contesté nos modes de calcul du taux d'élasticité. Dans ce domaine, il faut procéder avec une infinie précaution, puisque de nombreux facteurs interviennent. Nous devons considérer à la fois ce que nous produisons et ce que nous achetons.

Il me vient à l'esprit une comparaison. Nous nous heurtons au même problème lorsque, en tant que maires, nous comparons nos dépenses moyennes de personnels. Cela n'a pas une grande signification. Lorsqu'il y a de fortes variations, le taux d'élasticité a une portée limitée. De 1973 à 1981, il est de 0,3 p. 100, d'après les calculs que j'ai demandés. Je n'insiste pas. J'ai tenu à porter ces quelques éléments à votre connaissance afin d'assurer une meilleure compréhension entre nous.

Quelle est la distribution interne de notre bilan ? Nous raisonnerons en termes de fourchette, car il faut tenir compte des aléas internationaux et du fait que, dans le domaine des économies d'énergie, les décideurs sont très décentralisés.

Je tiens à préciser que nos estimations ne peuvent tenir compte des économies d'énergie susceptibles d'être faites dans le domaine de l'agriculture.

En effet, en l'état actuel des choses, il me semble très difficile de faire de telles estimations. Nous sommes en présence d'un système très disséminé, et il s'agit de collecter un certain nombre d'expériences.

Par ailleurs, il se révèle très difficile de calculer de façon précise les économies d'énergie que nous pourrions obtenir dans le secteur des transports en commun. A cet égard, il nous faudrait mettre en place un système et, de toute façon, le résultat des économies d'énergie que nous pouvons réaliser dans ce domaine sera différent selon les agglomérations.

Vous savez fort bien que s'il est facile de passer de 15 p. 100 de la population transportée à 20 p. 100 dans une ville, il est beaucoup plus difficile de passer de 20 p. 100 à 21 p. 100. C'est donc une approche très particulière qu'il faut tenter de faire.

Cela étant, voici les fourchettes prévues dans notre projet pour l'horizon 1990 : pour le charbon, de 35 à 40 millions de T. E. P. ; pour le pétrole, de 70 à 75 millions de T. E. P. ; pour le gaz, de 31 à 40 millions de T. E. P. ; pour l'hydraulique, de 14 à 15 millions de T. E. P. ; pour les énergies nouvelles, de 14 millions de T. E. P. ; pour le nucléaire, de 60 à 66 millions de T. E. P. Cela donne un bilan moyen de 232 millions de tonnes d'équivalent pétrole.

Je voudrais détailler ces différents secteurs énergétiques, et je commencerai par le charbon.

Au niveau mondial, les ressources charbonnières sont inestimables. Notre pays commettrait une erreur s'il laissait vide sa place sur le marché international du charbon, et cela au nom même de la diversification et de l'indépendance. Je rappelle, par exemple, qu'un pays comme le Japon a recours dans son bilan énergétique à quelque 17 ou 18 p. 100 de charbon.

En 1981, la production nationale de charbon sera de 19 300 000 tonnes environ. Je rappellerai qu'à l'horizon 1990 le plan Giraud prévoyait une extraction nationale de 10 millions de tonnes.

Nous affirmons notre préférence pour le charbon national. Nous savons toutes les différences qui existent entre les bassins. Nous connaissons le bassin du Nord-Pas-de-Calais, les houillères de Lorraine, et je voudrais reprenant la formule avancée par l'un d'entre vous dire que la mine est aussi ce qu'en font les hommes.

Après avoir affirmé cette préférence pour le charbon national, il faut bien dire que, pour redresser une situation qui envisageait, pour 1990, 10 millions de tonnes, du temps est nécessaire. Et, ce temps, il faut le gérer. Il faut reconstituer des équipes ; il faut créer un potentiel de recherche.

En matière de gazéification, par exemple, nous avons été, dans le passé, quelque peu timides. L'effort de recherche en ce domaine doit être accentué et accéléré. En l'état actuel des choses, le stade industriel de la gazéification ne sera véritablement atteint qu'en 1993, 1994 ou 1995. Or, vous le savez, la gazéification peut être un excellent moyen d'utiliser un charbon que la main de l'homme n'est pas capable d'atteindre. Vous pouvez mesurer l'effort qui doit être consenti et, en même temps, la cohérence de nos principes.

Pour assurer cette première stabilisation — riposte à la dérive qui était envisagée — nous estimons qu'en 1982 la production nationale de charbon doit être supérieure de 1 100 000 tonnes à ce qu'elle aurait dû être selon les prévisions initiales. Voilà le premier acte.

Je voudrais aussi vous rappeler, si vous voulez bien nous suivre, que la subvention aux Charbonnages de France pour 1982 sera en augmentation de 30 p. 100. Bien évidemment, pour mener à bien cette entreprise dans le secteur du charbon, il faut établir une nouvelle relation avec Charbonnages de France. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à la conclusion d'un contrat de programme qui inclurait un plan de formation, un plan de recherche de gisements et un plan pluri-annuel d'investissements.

Parallèlement à ces négociations, il importe de renforcer les structures commerciales adéquates, pour des raisons tant internes qu'internationales.

Si M. Rausch me le permet, je voudrais faire une petite rectification. Lorsque nous citons l'Australie et le Canada comme des pays vers lesquels nous devons nous tourner, nous n'entendons nullement les considérer comme deux partenaires privilégiés qui auraient l'exclusive de nos relations internationales.

La volonté de diversification demeure, et si j'ai cité ces deux pays, c'est qu'ils sont extrêmement riches et que leur charbon est d'excellente qualité. Toutefois, en ce qui concerne le Canada, le fait que ses mines de charbon soient situées à l'extrême ouest du pays pose des difficultés de transport.

C'est dire que nous attendons beaucoup de ces contrats et de cette reprise d'activité. Bien évidemment, il faudra une reconversion intellectuelle des hommes à qui, pendant des années et des années, on a présenté comme horizon le déclin.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que, eu égard aux compétences qui existent, il est possible de réaliser les objectifs qui sont les nôtres.

En ce qui concerne le pétrole, j'ai abordé ce chapitre en marquant l'importance de la diversification. Nous manquerions à notre message de solidarité si nous ne replaçons pas le recours au pétrole dans son contexte international.

Il me semble, monsieur le président, mesdames, messieurs, que, passé un moyen terme, le prix du pétrole ira augmentant pour toute une série de raisons, la première étant liée à la nature même du pétrole qui est un capital et non un revenu. En outre, son évolution obéit aux relations monétaires internationales et au système inflationniste mondial dans lequel nous nous trouvons.

J'ajoute aussi, pour tenter de préciser notre prospective, que, dans les années qui viennent, la demande des pays en voie de développement en matière de pétrole croîtra de façon considérable, ce qui entraînera nécessairement, sur le prix du pétrole, les effets que vous imaginez.

En ce qui concerne le gaz, vous savez qu'actuellement des négociations importantes sont menées avec l'Algérie. Hier même, j'ai eu un entretien avec M. Jeanneney, qui a été désigné par M. le Président de la République pour avancer cette négociation. Des négociations importantes aussi sont menées avec l'Union soviétique.

Dans le futur, il importera également d'étudier le type de relation qui peut exister entre la France et la Norvège.

Je vous prie de retenir la fourchette que nous avons avancée en ce qui concerne le gaz et qui va de 31 millions à 40 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Je suis convaincu que cette fourchette correspond aux disponibilités commerciales qui sont susceptibles d'exister.

Autre gisement : les énergies nouvelles et renouvelables. Elles correspondent parfaitement à l'entreprise de décentralisation qui est la nôtre et je serais tenté de dire que ce sont les collectivités locales qui constituent le meilleur gisement, qu'il s'agisse de l'utilisation de l'énergie solaire ou de l'utilisation de la géothermie. Dans ce dernier domaine, d'ailleurs, nous avons une parfaite connaissance de la carte géothermique française. Le

développement de cette technique dans le Bassin parisien, par exemple, ne présente aucun risque. Il est important que nous encourageons le système de chauffage urbain en liaison avec la géothermie, par exemple.

La biomasse représente, c'est vrai, une ressource extrêmement importante et, là aussi, les collectivités locales ont un rôle à jouer.

Je reprendrai l'exemple, cité hier devant votre commission, de l'utilisation des ordures ménagères par les collectivités locales importantes. Il y a là une ressource qu'il ne faut pas négliger.

Pour revenir à l'énergie solaire, je suis persuadé que certaines réformes du permis de construire peuvent être très profitables pour l'utilisation nouvelle des techniques solaires.

J'insiste sur ces énergies nouvelles et renouvelables car de l'effort que nous allons accomplir au cours de cette neuvième décennie dépendra leur place dans la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle et au début du troisième millénaire. C'est la raison pour laquelle les crédits de recherche en ce domaine seront, si le Parlement veut bien nous suivre, multipliés par trois de 1981 à 1985.

Une question précise nous avait été posée en ce qui concerne la part et le niveau des énergies nouvelles dans notre bilan.

Je vous rappelle qu'en 1973 le total des énergies nouvelles atteignait 2 500 000 T.E.P. En 1981, il est de 3 400 000 T.E.P. et, en 1990, il serait de l'ordre de 10 millions à 14 millions de T.E.P.

Grand sujet que le nucléaire ! Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons, les uns et les autres, être fiers de notre technologie, de notre industrie, des hommes et des femmes qui la créent et la développent. Pour autant, ce n'est pas être pessimiste que de dire : ce qui appartient à la France appartient à la France.

En revanche, il est un problème sur lequel, honorables sénateurs, je pense que vous serez d'accord. Il existe, en effet, dans certains secteurs de la population, un état d'esprit réticent à l'égard de certaines nouvelles technologies, notamment à l'égard du nucléaire. Il faut opérer une réconciliation, et s'en donner les moyens.

La démocratie, c'est le moyen. On ne se réconcilie pas avec une partie de la population en décidant par voie autoritaire et secrète, et c'est l'une des raisons de ce débat. C'est pourquoi il y a ces consultations, qui seront poursuivies ; c'est pourquoi nous nous proposons de généraliser, sur tout site énergétique, la pratique des commissions locales d'information qui fonctionnent de façon ouverte, tant dans leur délibération que dans leur composition. Enfin, c'est pourquoi nous devons, par l'intermédiaire des diverses mass medias, par la réalisation de conférences, par l'ouverture des administrations et la publication des rapports de nos experts, porter au grand public un certain nombre de connaissances et de renseignements.

Si je propose de créer une conférence nationale des présidents des commissions locales d'information, c'est pour qu'il y ait un échange et pour que, forts des expériences acquises, nous sachions quelles révisions de textes législatifs, juridiques, administratifs ou autres s'imposent pour faciliter la communication de certains documents.

C'est ainsi, par exemple, qu'il serait souhaitable de récrire le rapport de sûreté. Le secret de défense nationale, le secret de sûreté et le secret industriel doivent effectivement être conservés pour notre renommée et notre sécurité. Sur ce point, tout le monde sera sans doute d'accord. Mais certains rapports contiennent nombre d'éléments qui n'ont pas à être marqués du sceau du secret et qui peuvent être communiqués.

En outre, les commissions locales d'information doivent fonctionner dès que l'on décide de créer un site énergétique et non pas lorsque l'opération est terminée.

J'ai cité l'exemple de la commission locale d'information de Nogent, qui fonctionne d'une manière excellente et où toutes les philosophies, toutes les organisations sont représentées. Je suis persuadé que, à condition de dépasser certains clivages, ces commissions peuvent effectuer un travail profitable.

Il me paraît également souhaitable, en matière d'information, de placer, auprès de la direction centrale d'E. D. F., un haut responsable chargé de la sûreté et travaillant d'une manière indépendante et ouverte.

Il y a là quantité de propositions que nous avons déjà faites ou que nous ferons et que vous trouverez rassemblées dans le texte du « projet d'indépendance énergétique » que nous venons de vous transmettre.

La réconciliation dont j'ai parlé est d'autant plus nécessaire qu'il en va non seulement de la technologie d'une façon générale, mais de notre avenir même. Vous êtes donc directement intéressés.

Certains d'entre vous ont proposé la création d'un office d'évaluation des choix technologiques, d'autres la création d'une délégation permanente parlementaire intéressante l'énergie. Ce sont des propositions que nous faisons et qu'il vous appartiendra de mettre en forme et de voter. Je vous prie de considérer ces propositions comme le signe de notre volonté de réconciliation. C'est alors que l'on pourra poser la véritable question et y répondre : quel est le niveau du nucléaire dans le bilan énergétique ?

Je vous prie de croire, monsieur le président, mesdames, messieurs, que les calculs qui ont été faits l'ont été avec sérieux et je ne distingue pas entre le sérieux de l'homme politique et le sérieux du fonctionnaire.

Nous avons estimé que, pour l'horizon 1990 et pour les années immédiates 1982 et 1983, nous pouvions proposer la construction de six tranches de centrales. Telle est notre proposition. Chacun, au nom de la démocratie, peut bien évidemment en discuter, mais nous l'estimons parfaitement cohérente avec nos ambitions globales et avec les exigences de sécurité. Je peux même vous dire — je me répète, mais je veux le rappeler — que toutes nos propositions et que tous nos calculs intègrent systématiquement des marges de sécurité et de sûreté. Je le dis parce qu'il convient de parler justement et d'éviter toute dramatisation, qui n'a qu'un effet de masque et qui ne favorise pas le dialogue civique auquel les uns et les autres nous sommes attachés.

Je peux vous fournir une précision : en 1990, la production d'électricité, pour une hypothèse de croissance soutenue et selon nos estimations, sera de 435 et non de 450 térawatts/heure, la différence provenant de la part que nous accordons aux économies d'énergie ainsi que de la prise en considération de la faible croissance de la consommation électrique au cours de ces deux dernières années.

Je ne quitterai pas ce secteur nucléaire sans parler de la difficile question du retraitement. Le Gouvernement est favorable au principe du retraitement et l'avenir de l'usine de La Hague doit obéir à un certain nombre de principes sur lesquels nous devons être, me semble-t-il, très facilement d'accord les uns et les autres.

Ces principes sont au nombre de trois : il faut que nous respections les exigences de sécurité ; il faut que nous fassions face à nos besoins et il faut que nous honorions les contrats que nous avons conclus avec l'étranger. Voilà, très simplement, ce qu'il convient de dire.

Je réaffirmerai, par souci de clarification et de bon entendement, que la complémentarité ou, plus exactement, la substitution charbon-nucléaire n'est pas toujours celle que l'on pense. Le charbon et le nucléaire sont deux énergies qui n'ont ni les mêmes vertus ni les mêmes usages. Il conviendrait de s'en souvenir.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai essayé de résumer notre projet de plan d'indépendance énergétique et de répondre à vos questions. Au cas où, par oubli ou par mégarde, je n'aurais pas répondu à certaines, très précises, je vous prie de m'en excuser, mais je prends l'engagement, après sollicitation de votre part, de répondre par écrit de façon aussi précise que possible.

En guise de conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs, j'insisterai sur un point. La France est un grand pays, qui est attendu dans le monde entier. M. le président Chauty le sait également puisque nous représentons tous les deux la France, à des titres différents, à la conférence de Nairobi, conférence de l'O.N.U. plus spécialement consacrée aux énergies nouvelles et renouvelables. J'ai pu voir combien était grande l'audience de notre pays dans tous les continents. Quantité de missions nous sont demandées, qu'elles intéressent les énergies traditionnelles ou les énergies nouvelles. La réputation de notre pays, de nos chercheurs, de nos acteurs est grande ! Nous avons quantité de réponses à apporter. Nous les apporterons d'autant mieux que nous dominerons cette question énergétique.

Pour ma part, je suis convaincu que les propositions de ce gouvernement, placées sous le signe de la confiance et de la démocratie, constituent le plus court chemin entre le présent et l'avenir, le plus court chemin pour redonner à notre économie le talent et le souffle qu'elle a perdus mais qu'elle doit retrouver, le plus court chemin pour redonner à notre recherche, à notre technologie, à notre science, à notre diplomatie la grandeur dans laquelle, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons, au nom de notre conception de la citoyenneté, nous reconnaître. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voudrais pas prolonger ce débat, mais les interventions, tant de nos collègues que de M. le ministre, montrent l'importance du problème.

Monsieur le ministre, je tiens d'abord à vous donner acte de toutes les précisions, de toutes les réponses que vous nous avez apportées. C'est ainsi que je conçois un débat au Sénat sur un sujet difficile, mais dans lequel chacun doit s'efforcer d'apporter sa contribution à la préparation de l'avenir.

Je me bornerai à trois observations très brèves.

Première observation : je ne vais pas revenir sur les chiffres, mais j'avais cité le nombre de 160 000 emplois directs et de 700 000 emplois indirects. Vous me dites que ce n'est pas exact. Je n'avais fait que reprendre ce qu'avait dit M. Delors, ministre du même gouvernement, je crois, au Conseil économique et social. Il faut croire que ses informations n'étaient pas exactes. Entre 130 000 et 160 000, il est possible qu'il y ait entre nous un point commun. En fait, dans l'ensemble de la population active française, qui s'élève aujourd'hui à 22 millions de personnes, il en est plus de 160 000 qui, à des titres divers, participent au développement de l'énergie. Le problème de l'emploi, dans ce secteur, est donc beaucoup plus important que vous ne le dites.

Quant au fameux coefficient de corrélation entre la croissance et les économies d'énergie — ce sera ma deuxième observation — j'y vois une illusion très dangereuse. Lorsqu'on a comme objectif d'atteindre le taux de croissance compatible avec le maintien des grands équilibres, il est déjà difficile de freiner la consommation d'énergie : nous l'avons fait et, en quelques années, nous sommes passés d'un rapport de 1 à un rapport de 0,7 ; tous les experts le savent. En changeant de politique, en faisant une politique de relance budgétaire destinée à élever le taux de croissance, il sera beaucoup plus difficile encore de faire des économies d'énergie et adopter, ainsi que vous l'avez fait, comme point central du programme que vous nous présentez, un effort considérable d'économies d'énergie, dont vous attendez beaucoup d'emplois et une amélioration des perspectives dans cinq ou dix ans, me paraît extrêmement dangereux. Aucun pays dans le monde, à l'heure actuelle, ayant une économie développée, sophistiquée, complexe comme la nôtre, n'est arrivé à des résultats de cette nature. Je ne souhaiterais pas qu'on sortit du mythe nucléaire pour aller vers le mythe des économies d'énergie, qui se révélerait dans quelques années extrêmement dangereux pour l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, monsieur le ministre, il est un point de fond sur lequel vous n'avez pas répondu et qui montre bien ce qui nous sépare. Grâce au programme électronucléaire qui avait été engagé en 1973 et qui s'était poursuivi, seuls dans le monde, alors que l'ensemble de nos partenaires avaient ralenti leur effort, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne, nous commençons à entrevoir la perspective d'un prix de l'énergie française plus bas que celui de l'ensemble de nos partenaires. Ce faible prix de l'énergie aurait pu nous permettre et d'accélérer l'industrialisation de nos régions sous-industrialisées et de réduire cette fâcheuse tendance de l'économie française à subir une augmentation des prix toujours plus forte que celle de nos partenaires.

Or, il est clair que l'abandon du rythme de notre équipement en centrales nucléaires, le fait de passer de neuf à six sites en 1982, va se traduire par des inconvénients immédiats sur l'emploi. On peut expliquer ce que l'on veut, mais on peut difficilement prétendre qu'en passant de neuf à six chantiers nouveaux on créera plus d'emplois ! C'est une question de bon sens.

Outre ces problèmes d'emploi, il se posera des problèmes pour les prix. A l'échéance de 1990, avec le transfert vers le charbon, subventionné et beaucoup plus coûteux, et le transfert sur les économies d'énergie, subventionnées et beaucoup plus coûteuses, vous faites perdre à notre pays cet avantage de prix par rapport à l'ensemble de ses partenaires.

C'est un point fondamental qui nous sépare. Vous me permettez de le reprendre à l'occasion de prochains débats, car il est essentiel, et je tenais à y insister dès aujourd'hui. Au-delà des considérations généreuses que vous avez développées sur l'humanisation et les rapports avec le tiers monde, sur l'exemple de la France, c'est là un problème vital pour l'avenir de l'économie française.

Vous avez, dans votre péroraison, évoqué l'audience de la France dans le monde. Nous en sommes fiers et nous y sommes pour quelque chose. Je vous en prie, ne la gaspillez pas trop vite ! *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)*

**M. Michel Chauty.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Chauty.

**M. Michel Chauty.** Je ferais une courte réponse sur quatre points, monsieur le ministre.

D'abord, j'ai beaucoup apprécié la passion et même la ferveur avec lesquelles vous avez présenté votre dossier. Sur ce point-là, je ne vous ferai aucun grief. Je pense simplement que, lorsque vous aurez fréquenté le domaine énergétique et économique comme je l'ai fait dans cette maison depuis seize ans, vous fonderez peut-être vos critiques sur des critères différents et que vous reviserez certaines positions. Je ne vous en fais pas grief. Je dis simplement que l'expérience aidera.

Vous avez été mécontent — je le comprends — tout à l'heure de mon observation concernant la commission Hugon, que j'ai qualifiée de « commission de technocrates ». J'ai apprécié votre réponse parce que vous avez présenté le mécanisme tel qu'il avait été vécu. En effet, je vous ai dit que cette commission, d'après la note que j'ai lue et le rapport qui m'a été remis ce matin, était constituée principalement de fonctionnaires. Je ne reprocherai pas à des fonctionnaires de défendre la mission qui leur a été impartie. Au contraire, la conception que j'ai de cette fonction, c'est la loyauté, quelles que soient les opinions personnelles qu'on puisse avoir, envers le gouvernement qui vous a mis en place.

Vous avez expliqué également que vous aviez présidé cette commission. Je ne vous en fais point grief non plus et j'admets tout à fait qu'en vertu de la solidarité gouvernementale vous ayez conduit les débats comme vous l'entendiez.

Vous avez pris certaines options. Je vous ai expliqué que je ne les partageais point. Vous avez dit, d'entrée de jeu, qu'il y avait eu un changement le 10 mai. Je le sais, mais il est des réalités qui n'ont point changé : il y a toujours cinquante-quatre millions de Français, qui ont les mêmes besoins, et il est des besoins que l'on ne pourra pas changer avant huit ou dix ans.

En fonction de ces faits que je connaissais, j'ai pris des options qui ne sont pas nécessairement les vôtres. Par conséquent, j'admets qu'un jour nous puissions nous rassembler et peut-être nous rejoindre.

Quant au cadre constitutionnel dont j'ai fait état, je ne l'ai pas critiqué, j'ai simplement fait remarquer que le débat d'aujourd'hui ne portait pas à conséquence réelle. Or, pour le public — et c'est à l'homme de la rue que je pense — on dit à la télévision : « le Gouvernement a décidé ». En fait, le Gouvernement n'a rien décidé du tout. Il a simplement décidé de proposer. Mais avec la présentation qui en est donnée par les médias, l'homme de la rue croit qu'une décision a été prise. Aujourd'hui, telle que la présentation est faite, il croira que le Sénat s'est prononcé. Vous en avez convenu et vous avez dit très justement, ce dont je vous remercie, que le débat réel aura lieu le jour de la présentation d'un texte législatif. C'est bien ce que je disais d'ailleurs dans mon observation. Nous nous rejoignons donc parfaitement et je suis persuadé que le débat sera très intéressant.

Le dernier point sur lequel j'insisterai est très important. Vous avez dit qu'il fallait réconcilier la population avec le nucléaire. Nous sommes tous les deux des hommes de l'Ouest, mais moi, je suis un homme du terrain, comme vous d'ailleurs, mais d'un terrain qui s'appelle Le Pellerin.

Vous avez dit que des décisions avaient été prises secrètement. Je ne sais pas ce qu'il en a été pour d'autres dossiers en France, mais, pour celui-là où j'ai eu des responsabilités personnelles, je vous dirai qu'aucune décision n'a été prise de manière secrète et confidentielle. Je l'ai présenté moi-même au cours d'un grand débat — il a duré trois heures — devant le conseil régional. J'ai parlé ensuite devant les conseils généraux de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire pour faire l'exposé qui m'était demandé par le préfet de l'époque. J'ai tenu une quarantaine de réunions d'information devant des groupes, des partis politiques, des associations à qui nous avons demandé de venir. Nous avons fait table ouverte pour tous ceux qui voulaient venir. J'ai à mon actif, avec mon ami Jean-François Pintat, plus d'une quarantaine de réunions publiques d'information sur le sujet, dans la région, tant à la mairie du Pellerin qu'à Rouans.

A la demande du maire, j'ai tenu des réunions avec quatre cents personnes et dans chacune d'entre elles, je retrouvais des contestataires, mais c'étaient toujours les mêmes à chaque réunion qui venaient des cinq départements à la ronde.

Sur cette affaire, dans mon département, l'information a été faite, je peux vous le dire. J'en ai été l'un des responsables et je maintiens qu'elle a été bien faite.

J'ai milité pour ce projet. J'ai été battu aux élections municipales parce qu'on m'a accusé d'avoir été le défenseur du nucléaire. Monsieur le ministre, j'en suis fier !

Mais aujourd'hui que vous êtes au banc du Gouvernement, vous allez vous rendre compte qu'une partie de ceux qui vous ont porté au pouvoir — et je ne leur en veux pas, c'est comme cela — sont ceux qui ont politisé, pour des raisons locales, le nucléaire et qui ont empêché la propagation d'une bonne information.

Aujourd'hui vous êtes au pouvoir et vous allez rencontrer les mêmes difficultés ; on les connaît, on les voit déjà. Je vous citerai simplement une phrase très vieille, prononcée lorsque Clovis a été baptisé : « Fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. »

C'est le fait de tous les hommes qui passent au Gouvernement. Aujourd'hui les réalités vont vous obliger à avoir une autre conduite. Je suis certain que les deux hommes de l'Ouest que nous sommes vont se rassembler dans le même combat. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant un court instant. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 5 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (Assentiment.)

— 6 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Auguste Chupin, Michel Chauty, Jean-François Pintat, Claude Mont, Francisque Collomb, Jean-Marie Rausch, Paul Séramy, Maurice Blin, Jean Sauvage, Georges Lombard et Richard Pouille, une proposition de loi tendant à réduire la dépendance énergétique de la France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 4, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 7 —

#### REPRISE D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement, de la proposition de loi tendant à compléter l'article 15 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 pour associer la presse écrite au commentaire de l'information, et plus particulièrement celle des journaux télévisés de vingt heures, présentée par M. Henri Caillavet et renvoyée à la commission des affaires culturelles qui avait été rattachée à la séance du 12 mars 1980 (n° 189, 1979-1980).

Acte est donné de la reprise de cette proposition de loi.

— 8 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Charles Pasqua, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Habert, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980 modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2 et distribué.



— 9 —

## RECTIFICATION DE VOTE

**M. Charles de Cuttoli.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Au *Journal officiel*, page 1795, sur le scrutin n° 118, il est mentionné que j'ai voté « pour » ; or, je souhaitais voter « contre ». Il est évidemment trop tard pour faire une rectification, le *Journal officiel* ne m'étant parvenu qu'au début de l'après-midi. Je souhaite simplement qu'il m'en soit donné acte.

**M. le président.** Je vous en donne acte, monsieur de Cuttoli.

— 10 —

DEROGATION AU MONOPOLE D'ETAT  
DE LA RADIODIFFUSION

## Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion en nouvelle lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il s'agit, en effet, d'une nouvelle lecture du projet de loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion, afin que puissent se créer des radios locales à partir d'initiatives privées.

La commission mixte paritaire qui a siégé hier soir n'a pu établir un texte commun aux deux assemblées. Dans la dernière lecture qu'elle a faite, l'Assemblée nationale a apporté un certain nombre de modifications importantes à la rédaction issue du dernier examen par la Haute Assemblée. Le Gouvernement demande au Sénat, dans cette nouvelle lecture, d'approuver la version de la loi qu'a retenue l'Assemblée nationale.

Des points de divergence sont apparus tout au long des navettes entre les deux assemblées. Je citerai les deux plus importants.

Le premier est relatif à l'introduction de la publicité sur les antennes locales privées. Le Sénat s'est déjà prononcé à deux reprises en faveur de cette possibilité d'exploitation publicitaire. Le Gouvernement y est hostile.

Le second porte sur la capacité d'initiative des collectivités locales pour la création d'antennes locales privées. Je n'insiste pas sur les arguments que j'ai déjà eu l'occasion de développer et qui font que le Gouvernement est également hostile à cette possibilité.

Je demande donc au Sénat, dans sa sagesse, de vouloir bien tenir compte de l'insistance que le Gouvernement manifeste pour que soient repoussées ces deux dispositions.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, mes chers collègues, ainsi que l'a rappelé M. le ministre de la communication, la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à un accord sur le texte qui lui était soumis. Votre commission des affaires culturelles s'est donc réunie pour examiner le texte sur lequel l'Assemblée nationale vient de délibérer.

Sur un point, satisfaction nous a été donnée, malgré quelques légères modifications. Il s'agit de la disposition législative portant création de la commission appelée à donner son avis.

Sur tous les autres points, le désaccord persiste entre notre commission et l'Assemblée nationale. Je les rappelle rapidement : le statut des titulaires de dérogations, restreint par l'Assemblée nationale aux seules associations ; les radios municipales, dont le Sénat est partisan ; le recours des radios locales privées à la publicité, qui a été supprimé par l'Assemblée ; enfin, l'intervention du Conseil d'Etat dans la rédaction des textes réglementaires d'application, que l'Assemblée nationale a éliminée.

Notre commission a souhaité que soient rétablies les dispositions qui avaient été retenues par le Sénat lors des précédents débats. Je serai donc conduit à présenter un certain nombre d'amendements.

A l'article 3-1 de la loi du 3 juillet 1972, la commission a adopté un amendement qui donne vocation à toutes les personnes morales de droit privé et aux municipalités de bénéficier d'une dérogation.

La commission a supprimé ensuite l'article 3-2, ses dispositions étant transférées à l'article 3-4, où est leur place logique, puisque ce dernier article définit les obligations imposées aux radios locales privées par les clauses de leur cahier des charges.

A l'article 3-2 bis, la commission a adopté un amendement tendant à supprimer le troisième alinéa qui institue une procédure jugée trop complexe, particulièrement dans la période transitoire qui va s'ouvrir. Elle n'a pas modifié les autres dispositions de cet article.

A l'article 3-3 bis, la commission propose de supprimer le premier alinéa du texte car il lui paraît inutile.

Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité de faire intervenir au maximum le Conseil d'Etat dans la rédaction des textes réglementaires d'application, de telle sorte que la Haute juridiction soit, au contentieux, en mesure de se référer à des normes qu'elle aurait elle-même posées en qualité de conseiller du Gouvernement.

La commission a adopté un amendement tendant à insérer, après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions du respect de ce principe. »

A l'article 3-3 ter, la commission a adopté deux amendements de coordination.

A l'article 3-4, la commission a adopté un amendement tendant à rétablir le texte adopté par le Sénat en deuxième lecture sur le contenu du cahier des charges. Cet amendement assigne aux radios municipales des obligations plus strictes que pour les autres radios.

A l'article 3, la commission a, par un amendement de coordination, rétabli le second alinéa du texte voté par le Sénat en deuxième lecture.

La commission a adopté un amendement tendant à rétablir, après l'article 3, un article additionnel nouveau, déjà voté par le Sénat en deuxième lecture et ainsi rédigé :

« Le Gouvernement dressera, lors de la discussion, devant le Parlement, du projet de loi sur l'audiovisuel, un premier bilan d'application de la présente loi. Ce bilan devra faire état notamment des nouvelles orientations définies par le Gouvernement en matière de réglementation des radios locales privées. »

Enfin, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption du projet de loi ainsi amendé.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 10, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

Article 1<sup>er</sup>.

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — Sont insérés, après l'article 3 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française, les articles suivants :

« Art. 3-1. — Des dérogations au monopole peuvent en outre être accordées à des associations déclarées selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou à des associations à but non lucratif régies par la loi locale dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour la diffusion de programmes de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence.

« Ces dérogations sont précaires et révocables.

« Il sera fait mention dans la demande de dérogation du nom des mandataires responsables ou des responsables désignés. Au titre du présent article, une même association ne peut être titulaire de plus d'une dérogation. Une même personne physique ou morale de droit privé ne peut, directement ou indirectement, ni exercer des fonctions de direction, de gestion ou de conseil dans plus d'une association titulaire d'une dérogation, ni participer au financement de plus d'une association titulaire d'une dérogation, cette participation ne pouvant excéder le quart des charges de création et de fonctionnement de la station de radiodiffusion. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer, directement ou indirectement, aux charges de création et de fonctionnement d'une ou plusieurs stations de radiodiffusion autorisées au titre du présent article, sans que le total de leurs contributions à une même station puisse excéder le quart de ces charges.

« Les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française sont applicables aux dérogations visées dans le présent article.

« Art. 3-2. — Les titulaires des dérogations doivent diffuser un programme propre à chaque station, à partir d'un émetteur dont la zone de couverture théorique est déterminée compte tenu des caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et culturelles locales.

« La distance entre le point d'émission et le point le plus éloigné de ladite zone ne doit pas dépasser trente kilomètres sauf dans les territoires d'outre-mer où un décret en Conseil d'Etat pourra fixer une distance supérieure.

« Art. 3-2 bis. — Les dérogations sont délivrées par le Premier ministre ou par le ministre délégué par celui-ci à cet effet.

« La décision relative à l'octroi, au renouvellement, au refus ou à la révocation de toutes dérogations est motivée et prise après avis d'une commission dont les membres sont nommés par décret.

« Cette commission peut formuler son avis sur la base d'un rapport établi par des experts délégués par elle à cet effet dans chacune des régions, et chargés de consulter, notamment, les représentants des collectivités locales dans la zone concernée par la demande de dérogation.

« Cette commission comprend 21 membres :

« — 1 membre du Conseil d'Etat qui en assure la présidence ;  
« — 2 députés et 2 sénateurs, désignés par leur assemblée respective ;

« — 3 représentants des organisations professionnelles de la presse écrite ;

« — 5 représentants des demandeurs et titulaires de dérogations ;

« — 3 représentants de l'Etat ;

« — 1 représentant de l'établissement public de diffusion ;

« — 1 représentant de la société de programmes de radiodiffusion ;

« — 3 représentants d'associations culturelles et d'éducation populaire.

« . . . . . »

« Art. 3-3 bis. — Les dérogations sont accordées en tenant compte, notamment, des contraintes de la planification des fréquences, de la nécessité de protéger la qualité de la réception des émissions des services publics et des autres émissions autorisées et du plan de développement des radios décentralisées de service public.

« Les dérogations au monopole et le partage des fréquences qui en résulte doivent, dans chaque zone considérée, assurer l'expression libre et pluraliste des idées et des courants d'opinion.

« La demande de dérogation fait l'objet d'un avis technique rendu par l'établissement public de diffusion, qui est soumis à la commission instituée à l'article 3-2 bis, assorti des observations du demandeur.

« Art. 3-3 ter. — Les associations titulaires d'une dérogation adresseront chaque année à la commission instituée à l'article 3-2 bis un bilan et un compte d'exploitation ainsi que tous les éléments permettant de déterminer l'origine et le montant des ressources.

Elles informeront sans délai ladite commission des changements intervenus parmi leurs administrateurs, dirigeants et mandataires.

« Art. 3-4. — La dérogation est assortie d'un cahier des charges fixant notamment les caractéristiques techniques des émissions, leur objet principal, la durée minimale hebdomadaire du programme propre ainsi que les règles applicables à la collecte, à la comptabilisation et au contrôle des ressources.

« La collecte des ressources publicitaires et la diffusion de messages publicitaires sont interdites.

« . . . . . »

Par amendement n° 1, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 3-1 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 :

« Art. 3-1. — Des dérogations au monopole peuvent en outre être accordées pour la diffusion de programmes de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence.

« Ces dérogations sont accordées pour une durée d'un an renouvelable. Elles sont révocables.

« Les titulaires de ces dérogations sont :

« — des personnes physiques ou morales de droit privé, de nationalité française ou ressortissantes des Etats de la Communauté économique européenne ;

« — et des collectivités territoriales.

« Il sera fait mention dans la demande de dérogation du nom des mandataires responsables ou des responsables désignés. Au titre du présent article, la même personne ne peut être titulaire de plus d'une dérogation, ni exercer une fonction de direction, de gestion ou de conseil dans plus d'un organisme titulaire d'une dérogation.

« Les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française sont applicables aux dérogations visées dans le présent article. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Cet amendement a pour objet d'étendre les possibilités de dérogations aux personnes physiques ou morales de droit privé et aux collectivités territoriales.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 2, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de supprimer le texte présenté pour l'article 3-2 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1952.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Cet amendement tend à transférer les dispositions de l'article 3-2 à l'article 3-4 — où est leur place logique — puisque l'article 3-4 définit les obligations imposées aux radios locales privées par les clauses de leur cahier des charges.

Là aussi, il s'agit de rétablir la rédaction précédemment adoptée par le Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 3, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de supprimer le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 3-2 bis de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Il s'agit, là encore, de revenir à la rédaction du Sénat. Nous avons considéré que la procédure prévue par l'Assemblée nationale, qui consiste à faire précéder les délibérations de la commission nationale consultative d'une consultation régionale, a pour résultat d'alourdir la procédure, alors qu'il s'agit, au contraire, de statuer rapidement.

C'est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de cet alinéa.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 4, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de supprimer le premier alinéa du texte présenté pour l'article 3-3 bis de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Je crois qu'il est inutile d'argumenter longuement : il s'agit, là aussi, de rétablir le texte dans la rédaction du Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 4, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 5, M. Pasqua, au nom de la commission, propose, après le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 3-3 bis de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972, d'insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions du respect de ce principe. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Je ne vais pas m'étendre, monsieur le président, car tout a déjà été dit sur ce point. Je veux simplement rappeler que notre Assemblée avait beaucoup insisté pour que la notion de respect du pluralisme qui doit présider à l'octroi des dérogations autorisant la création de stations radiophoniques soit une obligation et non une incitation plus ou moins vague.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° 5, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis maintenant saisi de deux amendements présentés par M. Pasqua, au nom de la commission.

Le premier, n° 6, vise à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article 3-3 *ter* de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 :

« Les personnes physiques et morales titulaires d'une dérogation... »

Le second, n° 7, tend à rédiger comme suit la seconde phrase du texte présenté pour ce même article :

« Les personnes morales titulaires d'une dérogation informeront sans délai ladite commission des changements intervenus parmi leurs administrateurs, dirigeants et mandataires. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Ces deux amendements sont des amendements de coordination avec ce que nous avons décidé tout à l'heure à l'article 1<sup>er</sup>.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Le Gouvernement repousse ces amendements.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° 6, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 7, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 8, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 3-4 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 :

« Art. 3-4. — La dérogation est assortie d'un cahier des charges, dont les paramètres et les variables, qui en affectent les obligations, sont déterminés par un décret en Conseil d'Etat. Le nombre de ces paramètres et les valeurs que le cahier des charges fixe pour chaque variable tiennent compte :

« — de l'objet principal de la station ;  
« — des conditions géographiques, démographiques, économiques et culturelles locales.

« Le cahier des charges fixe, tout d'abord, les obligations relatives :

« — à l'objet principal de la station ;  
« — à la durée minimale hebdomadaire du programme propre correspondant ;

« — aux caractéristiques techniques des émissions ;  
« — et à la zone de couverture théorique de l'émetteur. Dans tous les cas, la distance entre le point d'émission et le point le plus éloigné de ladite zone ne doit pas dépasser trente kilomètres.

« Le cahier des charges fixe, également, les règles applicables notamment :

« — à l'organisation du droit de réponse ;  
« — à l'égalité du temps d'antenne entre les partis politiques durant les campagnes électorales ;

« — à la collecte des ressources publicitaires, à la durée horaire des émissions correspondantes qui ne peuvent excéder cinq minutes par heure non cumulables, au montant maximum des ressources ainsi collectées et aux catégories d'annonces interdites.

« Le cahier des charges des collectivités territoriales :  
« — leur interdit la publicité ;  
« — leur assigne pour objet principal la diffusion des informations de service ;

« — fixe les conditions dans lesquelles est garantie l'expression libre et pluraliste des idées et des courants d'opinion et les pourcentages de temps d'antenne durant lequel sont obligatoirement diffusés les messages de service public des associations reconnues d'utilité publique. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Cet amendement est en quelque sorte le plus important, puisqu'il prend acte des décisions que nous avons préalablement arrêtées concernant la possibilité pour les petites radios municipales d'exister.

Il fixe les règles particulières applicables, d'une part, aux stations de radio privées et, d'autre part, aux radios municipales. Ainsi que l'indiquait précédemment M. le ministre de la communication, il fait référence — ce point a été très contesté — à la possibilité donnée aux radios locales privées d'avoir accès ou non aux ressources publicitaires. J'espère que le Sénat et M. le ministre me pardonneront d'insister quelque peu sur cette affaire des ressources publicitaires.

En effet, je ne peux pas laisser passer, sans réagir, un certain nombre de choses qui ont été dites et qui tendent à présenter ceux qui sont favorables à la possibilité donnée aux stations de radios privées locales d'avoir recours au marché publicitaire comme acceptant, en définitive, la pression des grandes sociétés, des puissances financières, etc.

En réalité, quels que soient les motifs invoqués, il a été extrêmement difficile au Sénat de se faire une opinion sur ce que désirait vraiment le Gouvernement, vu les déclarations contradictoires de M. le ministre. En effet, nous avons délibéré sur des textes qui n'étaient pas tout à fait les mêmes, et des décisions très importantes, comme celle de l'accès aux ressources publicitaires, ont été acceptées initialement par le Gouvernement qui, à ce moment-là, ne leur trouvait donc pas un caractère néfaste. Ces décisions avaient été votées également par la délégation parlementaire de la radio et de la télévision.

Je rappelle que, dans notre assemblée, les groupes politiques, à l'exception du seul groupe communiste, avaient repoussé l'interdiction de la publicité. A *contrario*, si vous voulez, l'immense majorité de notre assemblée s'était montrée favorable à cet accès aux ressources publicitaires.

Le Gouvernement est parfaitement libre de considérer que ce n'est pas une bonne chose — c'est son droit le plus absolu — mais qu'on ne nous fasse pas un procès d'intention et qu'on ne renverse pas les rôles.

Vous affirmerez la nécessité de ne pas donner de recettes publicitaires aux stations radiophoniques privées car celles de la presse écrite seraient diminuées d'autant alors que cette dernière en a absolument besoin pour assurer son indépendance. Seulement, il est paradoxal de venir soutenir ensuite que les stations de radios privées ne doivent pas avoir accès à ces ressources publicitaires car cela compromettrait leur indépendance. J'avoue que j'ai du mal à suivre ce raisonnement et que je ne le comprends pas. De toute façon, c'est une position difficile à soutenir !

Avant que notre assemblée se prononce — et je ne doute pas qu'elle le fasse dans le même sens que depuis le début — je tiens à souligner que les mesures proposées par le Gouvernement visant à interdire l'accès à la publicité aux radios privées locales me paraissent extrêmement dangereuses et contraires à un certain nombre de principes mêmes de la Constitution.

En effet, la loi n'a apporté aucune restriction comparable d'ordre économique à l'exercice de la liberté d'expression par voie de presse écrite pour laquelle, au contraire, les ressources publicitaires constituent un élément substantiel de leur financement, sinon même une condition de survie — je l'ai expliqué tout à l'heure.

Aucun caractère spécifique du média radiophonique ne peut justifier une telle interdiction pour ce seul média. Cette mesure imposée aux seules radios locales privées constitue, en fait, une discrimination injustifiée dans le régime d'exercice de la liberté d'expression ainsi que de celle du commerce et de l'industrie.

Cette interdiction aura pour effet inévitable, je le soulignais, de mettre en péril l'équilibre financier des radios locales privées et tendra à freiner, sinon réprimer, par le biais d'une disposition économique, l'exercice d'une liberté publique.

Je tenais à dire cela devant le Sénat pour prendre date, d'une part, parce que cette affaire ne sera pas sans conséquence, d'autre part, parce que, quelles que soient les intentions affirmées par le Gouvernement je ne doute pas de leur objet — je crains qu'en définitive les dispositions qui seront votées dans les conditions que l'on imagine ne résolvent en rien le problème. Nous nous trouverons en face d'une loi inapplicable et qui sera inappliquée.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Monsieur le président, je continue à penser que la condition de la liberté ne peut être qu'elle puisse se vendre. Je continue de penser qu'il ne serait pas bénéfique, pour la communication entre les hommes, que s'établissent, à l'initiative de collectivités locales territoriales, de véritables monopoles de radiodiffusion locale.

Je renouvelle l'engagement que j'ai déjà pris devant le Sénat, à savoir que le Gouvernement proposera au Parlement, lors de la discussion du projet de loi sur l'audiovisuel, des dispositions permettant une participation au financement d'initiatives correspondant à la vocation de la loi telle que le Gouvernement l'entend, c'est-à-dire s'inscrivant dans une communication sociale, locale, rapprochée, conviviale, des personnes dont personne, aujourd'hui, ne songe à nier la réalité et l'importance.

Je crois enfin, monsieur le rapporteur, à propos de la dernière partie de votre intervention, qu'il est bien dans l'intention du Gouvernement, une fois cette loi votée, de poursuivre son application.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Monsieur le président, je ne veux pas poursuivre le débat au fond parce qu'à mon avis nous n'aboutirions à rien.

Je voudrais cependant préciser que, depuis le début de la discussion, le Sénat a tout fait pour que les choses soient claires. Nous avons essayé de suivre le Gouvernement et de comprendre sa démarche dans les positions successives qu'il a adoptées.

Au point où nous en sommes, compte tenu de ce qui va finalement intervenir à la suite de l'adoption de ce texte en dernière lecture par l'Assemblée nationale, je crois qu'il aurait été préférable, dès le début de la discussion, de dire par exemple que les radios municipales étaient autorisées, sauf dans les communes détenues par des gens qui ne plaisent pas au Gouvernement. Cela aurait été beaucoup plus clair.

Il en est de même, à l'heure actuelle, au travers de la disposition qui vise à n'accorder les dérogations qu'à des associations régies par la loi de 1901. On voit bien à quoi une telle disposition peut aboutir. Qu'on ne vienne pas nous chanter cet air qui consiste à dire : « Nous, nous sommes pour les petits ; vous, vous êtes pour les gros, etc. »

Vous savez aussi bien que moi ce qui va se passer. Dans le domaine des associations également, des pouvoirs existent à l'heure actuelle, et je me suis laissé dire que certaines opérations étaient très avancées, de façon à donner aux radios qui se réclament des associations des services communs. Ces fédérations d'associations ne seront pas sans moyens. On voit très bien à quoi cela tend.

C'est la raison pour laquelle je prends acte de ce que vous avez dit, monsieur le ministre, et dont je n'ai jamais douté, à savoir que vous êtes décidé, une fois que la loi sera votée, à la faire appliquer. Mais c'est une déclaration que nous avons entendue de la part de tous vos prédécesseurs, même quand ils n'ont pas pu en faire appliquer une. Une loi, pour être appliquée, a besoin du consensus populaire. La véritable sanction, c'est celle-là. Un processus est déclenché que vous aurez beaucoup de mal à contrôler.

Je vous ai dit, lors de notre dernier débat — pourtant, je ne vous le souhaite pas — que, malheureusement, si vous voulez faire appliquer la loi, vous serez conduit à devenir le ministre de la répression. Vous qui avez voulu être un ministre accordant un droit nouveau, vous serez le ministre qui enverra les C. R. S. et qui fera saisir le matériel des stations car la loi ne sera pas respectée. Quand vous serez en présence de centaines de radios, que ferez-vous ?

C'est la raison pour laquelle, depuis le début, nous avons essayé de faire entendre raison au Gouvernement. Nous n'avons pas voulu nous lancer dans une épreuve de force ou dans un affrontement — ce n'est pas le style du Sénat. Nous avons essayé de vous faire entendre raison, mais nous n'y parvenons pas. L'avenir nous départagera et nous verrons bien ce qui se passera.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° 8, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Quelqu'un demande-t-il la parole ?... Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>, modifié.  
(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

### Article 3.

**M. le président.** « Art. 3. — La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à Mayotte. »

Par amendement n° 9, M. Pasqua, au nom de la commission, propose de compléter l'article par un second alinéa ainsi rédigé :

« Les règles relatives à la publicité sont celles qui sont prévues par la réglementation en vigueur dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** Monsieur le président, c'est en quelque sorte un amendement de coordination.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Il est défavorable.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 9, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3, ainsi modifié.

(L'article 3 est adopté.)

### Article additionnel.

**M. le président.** Par amendement n° 10, M. Pasqua, au nom de la commission, propose, après l'article 3, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement dressera, lors de la discussion devant le Parlement, du projet de loi sur l'audiovisuel, un premier bilan d'application de la présente loi. Ce bilan devra faire état notamment des nouvelles orientations définies par le Gouvernement en matière de réglementation des radios locales privées. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Charles Pasqua, rapporteur.** En première lecture, devant l'Assemblée nationale, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait déposé un amendement identique, mais elle n'a pas été suivie par l'ensemble des députés.

Or, il nous a semblé que cet amendement était judicieux car il invitait le Gouvernement à dresser, lors de la discussion devant le Parlement du projet de loi sur l'audiovisuel, un premier bilan de l'application de la présente loi. Il indiquait que ce bilan devrait faire état, notamment, des nouvelles orientations définies par le Gouvernement en matière de réglementation des radios privées locales.

Nous avons donc repris cet amendement à notre compte lors des précédentes lectures devant le Sénat. C'est pourquoi nous proposons d'insérer, après l'article 3, cet article additionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Il s'oppose à l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 10, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré après l'article 3.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

**M. le président.** Monsieur le ministre, votre tâche est terminée ici. Souhaitons le meilleur sort au texte que nous envoyons à l'Assemblée nationale, sans avoir la moindre illusion sur son avenir.

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 11 —

### MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### Adoption d'un projet de loi en nouvelle lecture.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion en nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.



**M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'Assemblée nationale a rétabli le texte qu'elle avait proposé à partir du projet de loi du Gouvernement.

Le Gouvernement accepte ce texte et le soutient.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission mixte paritaire chargée d'examiner le projet de loi portant abrogation de la loi du 21 juillet 1980 s'est réunie, la nuit dernière, à l'Assemblée nationale.

Comme vous le savez, nous avions à étudier et à chercher à rapprocher deux textes en fait bien différents : celui du Gouvernement, approuvé avec quelques amendements par l'Assemblée nationale, et celui du Sénat, qui modifie profondément le projet initial.

La discussion s'est déroulée — je dois le dire — dans un climat de mutuelle compréhension, mais sans illusions, d'un côté comme de l'autre.

Le rapporteur de l'Assemblée nationale et celui du Sénat ont successivement expliqué leur point de vue et développé leurs arguments. Chacun d'eux est resté sur ses positions.

Au sein des deux délégations, nos collègues socialistes et communistes ont soutenu le texte du Gouvernement et de l'Assemblée, les autres sénateurs et députés se sont ralliés à celui du Sénat.

Le vote final a été de sept voix contre sept. Aucun rapprochement n'a pu avoir lieu, aucune conclusion n'a pu être tirée et la commission mixte paritaire s'est achevée par un constat de carence.

Dans ces conditions, mes chers collègues, l'article 45 de la Constitution prescrit une nouvelle et dernière navette entre les deux Chambres.

Il y a quelques instants, comme vient de le dire M. le ministre, l'Assemblée nationale a confirmé son adhésion à son texte. C'est donc celui-ci qui, pour la troisième fois, revient en discussion devant nous.

Votre rapporteur ne peut que demander au Sénat d'être constant avec lui-même et de ne pas se déjuger.

Je vais donc être obligé, pour la troisième fois en quarante-huit heures et toujours au crépuscule — quelle façon de travailler, hélas, et quelle précipitation, pour un projet de loi aussi important ! — d'opposer au texte qui nous est soumis tous les amendements que vous connaissez et de vous demander, mes chers collègues, de les voter une fois encore.

Votre commission, en effet, croit profondément que les propositions qu'elle a faites demeurent préférables à celles du Gouvernement qui, pensons-nous, risquent d'avoir de graves conséquences, en revenant à des situations qui ont été maintes fois dénoncées.

A ce sujet, depuis quelques jours, nous avons reçu, je dois le dire, provenant de vastes secteurs du monde universitaire, des témoignages et des encouragements parfois inattendus et souvent émouvants.

Nous continuerons donc notre action avec diligence et vigilance.

Sans doute, le rouleau compresseur de la nouvelle majorité politique va-t-il, momentanément, mettre fin au débat. L'Assemblée nationale, seule, va adopter le projet de loi. Elle en portera donc, seule avec le Gouvernement, l'entière responsabilité.

Le Sénat en suivra de près l'application. Nous la craignons néfaste pour les universités, mais nous reparlerons de toutes ces questions dans quelques mois. Nous prenons date, monsieur le ministre, puisque vous avez dit que ce texte hâtif n'était que provisoire, et que vous alliez préparer une nouvelle grande loi d'orientation, non sans instaurer préalablement — ce qui n'a pas été le cas cette fois — une vaste concertation. A cette concertation, vous trouverez toujours le Sénat prêt à participer.

Nous continuerons à travailler dans l'état d'esprit qui a été le nôtre : celui de la conciliation, allié à une grande fermeté dans le respect des principes et surtout avec un but que nous avons tous et que, je pense, monsieur le ministre, vous partagez avec nous : assurer le bon fonctionnement de nos universités, maintenir ou affermir la qualité et le renom de l'enseignement supérieur français. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 10, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

## Article 1<sup>er</sup>.

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — L'article 13 de la loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 est rétabli dans sa rédaction antérieure à l'application de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980. »

Par amendement n° 1, M. Habert, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit cet article :

« L'article 13 de la loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 modifiée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 13. — Les conseils sont composés, dans un esprit de participation, d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants et de membres du personnel non enseignant. Nul ne peut être élu dans plus d'un conseil d'université, ni dans plus d'un conseil d'unité d'enseignement et de recherche.

« Dans le même esprit, les statuts doivent prévoir dans les conseils d'université et établissements publics indépendants des universités la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence et notamment de leur rôle dans l'activité régionale.

« Les statuts peuvent prévoir également la participation de personnes extérieures dans les conseils d'unité d'enseignement et de recherche.

« Les dispositions relatives à cette participation sont homologuées par le conseil de l'université en ce qui concerne les unités d'enseignement et de recherche qui en font partie et par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, en ce qui concerne les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.

« Sous réserve que le nombre des représentants des trois catégories d'enseignants ou de chercheurs n'excède pas 70 p. 100 du total des membres des conseils, les proportions des différentes catégories de membres des conseils sont établies de la manière suivante :

« Professeurs, maîtres de conférences et chercheurs de rang égal : 35 p. 100 à 45 p. 100 ;

« Maîtres-assistants et chercheurs de rang égal : 15 p. 100 à 25 p. 100 ;

« Assistants, chercheurs de rang égal et autres personnels enseignants à temps plein rémunérés sur des emplois d'Etat affectés à l'université : 5 p. 100 à 10 p. 100 ;

« Etudiants : 15 p. 100 ;

« Membres du personnel non enseignant : 5 p. 100 ;

« Personnes extérieures choisies par le conseil en raison de leur compétence : 10 p. 100.

« La détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement de conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeur, maître de conférences ou éventuellement maître-assistant, de chercheurs de rang égal et de personnes choisies en fonction de leur compétence scientifique.

« Pour la gestion des centres et laboratoires de recherche, peuvent seuls faire partie des collèges électoraux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, et être élus par ces collèges, les enseignants et les chercheurs ayant des publications scientifiques à leur actif et les étudiants de troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Avec la permission de M. le ministre de l'éducation nationale, avec la vôtre, mes chers collègues, et si le règlement ne s'y oppose pas, étant donné qu'hier soir et avant-hier encore j'ai développé les arguments en faveur de chacun des amendements, textes auxquels le Gouvernement a donné globalement un avis défavorable, je me bornerai à rappeler brièvement ce dont il s'agit pour que le vote eintervienne immédiatement. Il s'agit ici de la répartition des différentes catégories dans les conseils d'université.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.** Le Gouvernement est hostile à cet amendement ainsi qu'à tous les autres présentés par la commission.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 1 :

|                                          |     |
|------------------------------------------|-----|
| Nombre des votants .....                 | 298 |
| Nombre des suffrages exprimés .....      | 288 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés. | 145 |
| Pour l'adoption .....                    | 180 |
| Contre .....                             | 108 |

Le Sénat a adopté.

L'article 1<sup>er</sup> est donc ainsi rédigé.

### Article 2.

**M. le président.** « Art. 2. — L'article 14 de la loi n° 68-978 précitée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 14. — Les représentants des diverses catégories dans les conseils des unités d'enseignement et de recherche, dans les conseils des universités et dans les conseils des autres établissements publics à caractère scientifique et culturel sont périodiquement désignés au scrutin secret par collèges distincts.

« Un décret détermine les conditions dans lesquelles les électeurs qui seraient empêchés de voter personnellement seront admis à le faire par procuration.

« Les représentants des étudiants sont élus au scrutin de liste à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle. Des dispositions seront prises pour assurer la régularité du scrutin et la représentativité des élus, notamment par l'interdiction des inscriptions électorales multiples dans deux ou plusieurs unités d'enseignement et de recherche. Des dispositions seront prises également pour assurer les conditions matérielles de la plus large participation électorale des étudiants, prévoyant notamment l'organisation par les moyens audiovisuels d'une campagne d'information destinée à sensibiliser les étudiants et l'ensemble de la population à l'importance de l'université.

« Les élections des délégués étudiants ont lieu, dans la mesure du possible, par collèges distincts selon les années ou cycles d'études.

« Le droit de suffrage est réservé aux étudiants ayant satisfait aux exigences normales de la scolarité, l'année précédente. Le pourcentage des représentants des étudiants de première année ne saurait excéder un cinquième de l'ensemble des représentants de tous les étudiants quand l'unité comprend plus de deux années.

« Les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ont le droit de vote et sont éligibles dans les mêmes conditions.

« Un décret fixe la composition des collèges électoraux et les modalités de recours contre les élections. »

Par amendement n° 2, M. Habert, au nom de la commission, propose, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 14 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968, d'insérer un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Des dispositions sont prises pour assurer la régularité des scrutins et la représentativité des élus, notamment par l'interdiction des inscriptions électorales multiples dans deux ou plusieurs unités d'enseignement et de recherche et par l'institution, pour chacun des collèges électoraux, d'un quorum qui ne peut être inférieur à 25 p. 100 des électeurs inscrits. Si le nombre des votants est inférieur, dans un ou plusieurs collèges, à 25 p. 100 des électeurs inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 3, M. Habert, au nom de la commission, propose de supprimer les deuxième et troisième phrases du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 14 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 4, M. Habert, au nom de la commission, propose, dans le sixième alinéa du texte présenté pour l'article 14 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968, de remplacer les mots : « et sont éligibles dans les mêmes conditions. » par les mots : « Ne sont éligibles que les étudiants étrangers ressortissants de pays avec lesquels existent des accords de réciprocité. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 4, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2, modifié.

(L'article 2 est adopté.)

### Article 2 bis.

**M. le président.** « Art. 2 bis. — L'article 15 de la loi n° 68-978 précitée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 15. — Le président d'un établissement en assure la direction et le représente à l'égard des tiers. Il est élu pour cinq ans et n'est pas immédiatement rééligible. Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers, il doit avoir le grade de professeur ou maître de conférences titulaire de l'établissement ou de directeur de recherche et être membre du conseil ; s'il n'a pas un des grades précédents, sa nomination doit être approuvée par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Le directeur d'une unité d'enseignement et de recherche est élu pour trois ans. Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers, il doit avoir le grade de professeur, maître de conférences titulaire de l'établissement, de maître-assistant, directeur ou chargé de recherche et être membre du conseil. S'il n'a pas un des grades précédents, sa nomination doit être approuvée par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil d'université et du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

Par amendement n° 5, M. Habert, au nom de la commission, propose, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 15 de la loi de 1980, de remplacer les mots : « n'est pas immédiatement rééligible », par les mots : « est immédiatement rééligible une fois ».

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Il s'agit de la rééligibilité immédiate des présidents.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 5, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2 bis, ainsi modifié.

(L'article 2 bis est adopté.)

### Article 3.

**M. le président.** « Art. 3. — Les modifications apportées aux statuts des établissements publics à caractère scientifique et culturel et de leurs unités d'enseignement et de recherche en application des articles 4, premier alinéa, et 5 de la loi n° 80-564 précitée sont abrogées. A titre transitoire, les dispositions statutaires antérieurement en vigueur redevenaient applicables à l'exception, pour ce qui concerne l'ensemble des établissements et unités d'enseignement et de recherche relevant de la loi précitée du 12 novembre 1968, des dispositions statutaires relatives à l'application d'un quorum pour la détermination du nombre de sièges dans les conseils attribués aux étudiants. »

Par amendement n° 6, M. Habert, au nom de la commission, propose de supprimer cet article.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, l'article 3 est supprimé.

### Article 4.

**M. le président.** « Art. 4. — Les conseils des établissements publics à caractère scientifique et culturel et ceux de leurs unités d'enseignement et de recherche actuellement en fonction, sont dissous à la date du 31 janvier 1982.

« Les nouveaux conseils seront élus le 15 janvier 1982 conformément aux dispositions statutaires déterminées par la présente loi. Ils entreront en fonction le 1<sup>er</sup> février 1982. »

Par amendement n° 7, M. Habert, au nom de la commission, propose d'insérer, au début de cet article, un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1982, les conseils actuellement en fonction adaptent leurs statuts aux dispositions de la présente loi et fixent l'effectif des membres des nouveaux conseils et leur répartition entre les collèges et entre les unités d'enseignement et de recherche. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Il s'agit là de l'adaptation des statuts à la présente loi.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 7, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 8, M. Habert, au nom de la commission, propose, dans le second alinéa de cet article, de remplacer les mots : « déterminées par la présente loi », par les mots : « élaborées en application de la présente loi ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 8, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4, modifié.

(L'article 4 est adopté.)

#### Article 5.

**M. le président.** « Art. 5. — Les présidents d'établissements publics à caractère scientifique et culturel et les directeurs d'unités d'enseignement et de recherche élus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1980 restent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat et, à ce titre, ils font partie des nouveaux conseils ; les membres des conseils actuellement en fonction dont le mandat expire antérieurement à la date du 31 janvier 1982 demeurent en fonction jusqu'à cette date.

« Il est mis fin, à compter de la date de l'élection de leurs successeurs par les nouveaux conseils, au mandat des autres présidents et directeurs ; à titre exceptionnel les présidents visés dans cet alinéa sont immédiatement rééligibles à la condition que le mandat en cours auquel il est mis fin n'ait pas fait immédiatement suite à un précédent mandat.

« L'élection des nouveaux présidents et directeurs devra intervenir au plus tard le 15 février 1982. »

Par amendement n° 9, M. Habert, au nom de la commission, propose, dans le premier alinéa de cet article, de remplacer les mots : « élus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1980 restent en fonction », par les mots : «, en fonction à la date de promulgation de la présente loi, le demeurent ».

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** J'ai déjà expliqué l'économie de cet amendement important et M. Bonduel est également intervenu sur ce point. En commission mixte paritaire, nous nous sommes longuement entretenus de la disposition tendant à mettre fin au mandat des présidents d'université et directeurs d'U. E. R. élus depuis la promulgation de la loi du 31 juillet 1980. Le texte du projet de loi semble exorbitant du droit commun. D'ailleurs, si cette disposition était finalement votée par l'Assemblée nationale, elle ferait probablement l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 9, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 10, M. Habert, au nom de la commission, propose de supprimer le deuxième alinéa de cet article.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Cet amendement est la conséquence de l'adoption de l'amendement précédent.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 10, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5, modifié.

(L'article 5 est adopté.)

#### Article 6.

**M. le président.** « Art. 6. — Les dispositions statutaires résultant de l'application de l'article 3 de la présente loi feront obligatoirement l'objet d'un nouvel examen par les conseils élus en application de l'article 4 avant le 1<sup>er</sup> septembre 1983. Au cas où la composition des conseils s'en trouverait modifiée, il sera procédé à la réélection de ceux-ci dans un délai de trois mois suivant l'adoption des nouveaux statuts. »

Par amendement n° 11, M. Habert, au nom de la commission, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Cet amendement propose la suppression d'un article qui n'est plus nécessaire en raison d'une disposition antérieurement votée.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 11, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, l'article 6 est supprimé.

#### Article 6 bis.

**M. le président.** « Art. 6 bis. — Un décret déterminera les conditions dans lesquelles les représentants :

« — des collectivités territoriales, dans le ressort desquelles est situé le siège de l'université ;

« — des établissements publics régionaux ;

« — des activités économiques et, notamment, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives ;

« — des organismes et associations directement concernés par l'enseignement supérieur, et, notamment, des organisations syndicales les plus représentatives des personnels des différents ordres d'enseignement et de recherche, des associations d'éducation permanente, des associations scientifiques et culturelles, seront appelés à siéger au titre des personnalités extérieures visées au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi d'orientation précitée. »

Par amendement n° 12, M. Habert, au nom de la commission, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** L'article 6 bis est une adjonction de l'Assemblée nationale ; il ne figurait pas dans le projet de loi initial ; nous en demandons la suppression.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 12, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, l'article 6 bis est supprimé.

Les autres articles du projet de loi ne font pas l'objet de la nouvelle lecture.

#### Intitulé.

**M. le président.** Par amendement n° 13, M. Habert, au nom de la commission, propose de rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :

« Projet de loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 13, 14 et 15 de ladite loi. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jacques Habert, rapporteur.** Cet amendement vise à ajouter un numéro d'article aux deux qui étaient énoncés dans l'intitulé du projet initial.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 13, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** L'intitulé du projet de loi est donc ainsi rédigé.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

## — 12 —

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dérogation au monopole d'Etat de la radio-diffusion.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 5, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 6, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

## — 13 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 6 octobre 1981 :

## A dix heures.

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. [N° 405 et 408 (1980-1981)], M. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

## A quinze heures.

2. — Eloge funèbre de M. Lionel de Tinguy.

## A seize heures et, éventuellement, le soir.

3. — Lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Pierre Vallon demande à M. le ministre du temps libre de bien vouloir définir les objectifs et les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour faciliter le développement des activités touristiques sur l'ensemble du territoire français métropolitain et outre-mer (n° 15).

5. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'éducation nationale d'exposer devant le Sénat le rôle que le Gouvernement assigne à l'audiovisuel dans le système éducatif français (n° 35).

6. — Discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière (texte élaboré par la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture).

## Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins (n° 384, 1980-1981) est fixé au jeudi 8 octobre 1981, à dix heures trente.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.



## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 OCTOBRE 1981  
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Taux des prêts d'installation des jeunes agriculteurs.*

112. — 2 octobre 1981. — **M. Roland du Luart** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de lui préciser les justifications de l'accroissement des taux d'intérêt des prêts bonifiés du crédit agricole. Il souligne que cette mesure se révèle radicalement contradictoire avec la volonté exprimée par les pouvoirs publics de favoriser l'installation des jeunes exploitants. A cet égard, il semble en effet paradoxal que les taux des prêts d'installation s'accroissent de 50 p. 100, passant de 4 p. 100 à 6 p. 100, alors que la dotation d'installation ne voit son montant majoré que d'un pourcentage peu supérieur à celui de l'inflation. Ne conviendrait-il pas, en concertation avec la profession, de définir une véritable politique d'installation comportant notamment des prêts bonifiés assortis d'un différé d'amortissement sur les trois premières années, afin de procurer aux jeunes qui s'installent une sécurité effective quant à leur situation économique et à leur revenu pendant la période critique suivant l'installation.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 OCTOBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Situation des îles éparses françaises de l'océan Indien.*

2030. — 2 octobre 1981. — L'Agence française de presse ayant publié le 1<sup>er</sup> octobre, une déclaration de M. Ratsiraka, président de la République malgache, à propos des îles éparses françaises de l'océan Indien (Europa Bassas da India, Juan de Nova, Les Glorieuses et Tromelin) selon laquelle « la France était prête à négocier. Nous sommes satisfaits de cette promesse », **M. Max Lejeune** demande à **M. le ministre des relations extérieures** quel crédit peut être porté à cette affirmation.

*Classification de l'hôtellerie : critères.*

2031. — 2 octobre 1981. — **M. Paul Malassagne** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre (Tourisme)** quel est l'avis du Gouvernement sur une éventuelle modification des critères de classification de l'hôtellerie. En effet, actuellement les étoiles sont attribuées en fonction des normes techniques et ne reflètent pas toujours la diversité existant au sein d'une même catégorie.

*Achat de gaz naturel à l'U.R.S.S.*

2032. — 2 octobre 1981. — **M. Edouard Bonnefous** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, que la part des importations françaises en provenance d'U.R.S.S. est passée, dans le total de nos achats de gaz naturel, de 12,3 p. 100 en 1977 à 17,2 p. 100 en 1979 ; il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les perspectives de ces échanges, compte tenu de l'état

des négociations en cours. Il souhaite obtenir des précisions sur la politique que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour limiter l'ampleur des risques politiques, financiers et économiques résultant, pour les approvisionnements de la France, d'une dépendance trop importante à l'égard d'un seul pays.

*Couverture sociale des jeunes artistes.*

2033. — 2 octobre 1981. — **M. Marcel Vidal** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** quelles mesures elle entend prendre en faveur des jeunes artistes (auteurs d'œuvres graphiques et plastiques) qui, n'ayant pas encore commercialisé leur production, ne peuvent être affiliés à la sécurité sociale.

*Projet d'aménagement de la R.N. 112.*

2034. — 2 octobre 1981. — **M. Marcel Vidal** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, que lui soient indiquées les prévisions techniques et financières relatives au projet d'aménagement de la route nationale 112 reliant la région de Béziers au département du Tarn, axe routier fondamental pour le développement économique du Haut-Languedoc.

*Ouverture les dimanches et jours fériés, des lycées et collèges agricoles.*

2035. — 2 octobre 1981. — **M. Fernand Tardy** expose à **Mme le ministre de l'agriculture** que les lycées et collèges agricoles accueillent des internes qui souvent viennent de très loin, du fait des spécialisations de ces établissements et de l'éloignement des exploitations. Certains de ces élèves sont dans l'impossibilité de rentrer dans leur famille le dimanche et les jours fériés. Or, beaucoup de ces établissements ont pris l'habitude de fermer leur internat les jours précités. Il en résulte que, ces jours-là, les élèves livrés à eux-mêmes en sont réduits à s'héberger en ville avec toutes les difficultés et les dépenses que cela comporte. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour pallier cette situation et exiger au moins une permanence dans les établissements scolaires agricoles les dimanches et jours fériés.

*Invalides de 2<sup>e</sup> catégorie : gratuité des transports.*

2036. — 2 octobre 1981. — **M. Marcel Debarge** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur les invalides de 2<sup>e</sup> catégorie. Ceux-ci, en effet, ne bénéficient pas de la gratuité des transports. Il lui demande si la gratuité pour l'ensemble des catégories des invalides ne peut être envisagée.

*Travaux de restauration d'immeuble : déduction fiscale.*

2037. — 2 octobre 1981. — **M. Philippe Machefer** fait observer à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, que la déductibilité fiscale des intérêts payés pour des emprunts contractés aux fins de restauration d'immeuble à usage d'habitation principale ne concerne que les travaux dits de gros œuvre. Or, la conception, très restrictive de « gros œuvre », dissuade de nombreux propriétaires de faire opérer, dans leur maison, les travaux de remise en état nécessaire. Dans le cadre de la relance de l'activité économique, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'étendre à d'autres catégories de travaux les possibilités de déduction fiscale.

*Cotisations A. M. E. X. A. : aides familiaux appelés au service national.*

2038. — 2 octobre 1981. — **M. Henri Torre** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** qu'en application des dispositions du décret du 15 janvier 1965, les cotisations d'assurance maladie sont dues pour l'année entière par tout aide familial en activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée et cela même en cas de cessation postérieure de l'activité agricole. Il en est ainsi lorsque l'intéressé est appelé en cours d'année à effectuer son service national. Ayant pris connaissance de la réponse faite à la question écrite de M. Bignon, député (*Journal officiel*, Assemblée nationale, 5 novembre 1978), il lui fait observer que la solution retenue oblige l'exploitant à faire l'avance de cotisations récupérables seulement si l'aide familial reprend sa place dans l'exploitation à sa libération du service national. Il faut croire que contrairement aux indications, le système en vigueur présentait une certaine iniquité puisque le médiateur avait dès 1979 demandé une réforme et qu'un texte

avait été à cet effet soumis au ministre du budget. Or la lecture du rapport 1980 du médiateur (p. 155) indique que le problème est toujours à l'étude. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer pour quelles raisons la réforme préconisée par le médiateur n'a pu aboutir et si le Gouvernement n'estime pas équitable de prévoir un remboursement des cotisations A.M.E.X.A. des aides familiaux afférentes aux périodes d'appel au service national.

*Situation des professionnels du textile et de l'habillement.*

2039. — 2 octobre 1981. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur la situation des professionnels du textile et de l'habillement. Ceux-ci sont pénalisés par les hauts taux d'intérêt pratiqués actuellement à l'encontre de ce secteur commercial dont les dotations sont faibles, les taux élevés et les prêts difficiles à obtenir. Il lui demande quelles mesures il envisage pour remédier à cette discrimination.

*Corse : situation de l'entreprise Job-Bastos.*

2040. — 2 octobre 1981. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur la difficile situation de la plus grande entreprise de la Corse, l'entreprise Job-Bastos, difficultés importantes de trésorerie dues à une politique de régression sociale appliquée par le précédent gouvernement. Il lui demande quelles mesures fiscales et économiques il compte prendre pour la survie de cette entreprise indispensable à l'économie corse.

*Protection des routes et autoroutes de la traversée des sangliers.*

2041. — 2 octobre 1981. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur l'émotion soulevée parmi les chasseurs, par les accidents causés par le gros gibier (notamment les sangliers), traversant les routes et même les autoroutes. D'une part, c'est une perte pour les chasseurs, d'autre part, les accidents causés ne sont pas indemnisés, pénalisant ainsi les automobilistes. Pour ces deux raisons, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour protéger les abords des grandes routes et des autoroutes, en installant par exemple des protections grillagées.

*Stagiaires de l'A.F.P.A. : revendications.*

2042. — 2 octobre 1981. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des stagiaires de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.). Ceux-ci ont engagé ces jours derniers un mouvement revendicatif sur deux points essentiels : les conditions d'indemnisation en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail et le souci d'obtenir le statut de travailleur comportant la possibilité de se syndiquer et le droit de grève. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire ces deux revendications.

*Chasse : représentation équitable des différentes régions.*

2043. — 2 octobre 1981. — **M. Gérard Delfau**, dans le cadre de la réactualisation de la loi de 1844, régissant la chasse sur le territoire français, appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur la nécessité d'assurer une représentation équitable des différentes régions et, tout particulièrement, du sud de la France lequel, bien que comptant actuellement plus de 600 000 chasseurs, soit un tiers du nombre national, ne verrait en l'état actuel ses intérêts défendus que par deux présidents de région sur sept, lors de la future concertation, ce qui constitue une disproportion susceptible de nuire à une véritable satisfaction des besoins très diversifiés de la chasse française.

*Construction de groupes scolaires : financement.*

2044. — 2 octobre 1981. — **M. Gérard Delfau** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les charges qui pèsent sur les communes et, tout particulièrement, les plus petites, lors de la construction d'un groupe scolaire, les subventions attribuées ne couvrant, au titre d'une année, qu'une partie de la construction et ne représentant plus aujourd'hui que 20 p. 100 du coût réel auquel s'ajoutent, en fait, des coûts de suppléments indispensables (isolation, V.R.D. [voirie réseaux divers], honoraires d'architectes, rémunération de l'organe de contrôle des sous-traitants et assurances imposées par la loi du 4 janvier 1978 qui n'incombent plus, aujourd'hui, qu'aux petites communes) ce qui conduit à un accroissement du prix pouvant dépasser le tiers du montant subventionnable. Il lui demande qu'une mesure soit rapidement prise pour que soit révisée cette procédure qui pénalise fortement les petites communes.

*Tremblay-lès-Gonesse : construction d'un C.I.O.*

2045. — 2 octobre 1981. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'urgence de la construction d'un C.I.O. (centre d'information et d'orientation) d'Etat, sur la commune de Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis). Actuellement, le C.I.O. qui rayonne sur Tremblay et Villepinte est installé dans la commune de Tremblay dans des locaux scolaires dont l'engagement de location expire en juin 1982. Leur récupération par la commune est nécessaire pour l'accueil d'une nouvelle population scolaire amenée par les constructions du centre ville et pour se conformer aux nouvelles mesures gouvernementales d'abaissement des effectifs par classe. Les missions de ce C.I.O. sont indispensables pour répondre aux besoins de formation initiale et constitue tant de la population scolaire des C.E.S. et des lycées de ces deux villes que des jeunes et des adultes désireux de perfectionner leur formation. C'est pourquoi la municipalité a acheté un terrain de 688 mètres carrés destiné à être cédé au ministère de l'éducation nationale pour la construction d'un C.I.O. d'Etat. La municipalité, les enseignants, les parents d'élèves ont entrepris de nombreuses démarches, pétitions, délégations en vue de faire aboutir ce projet. Il semblerait que la programmation de sa construction doive être incluse dans un programme régional. Elle lui demande donc de prendre en considération les besoins sociaux d'information et d'orientation professionnelles de ces deux villes, en intervenant pour l'inscription prioritaire de ce C.I.O. sur la liste d'équipements régionaux.

*Pensionnés résidant hors de France : rétablissement de l'indemnité.*

2046. — 2 octobre 1981. — **M. Charles de Cuffoli** rappelle à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, que les Français titulaires d'une pension civile ou militaire de retraite ou d'invalidité, résidant effectivement dans un territoire relevant autrefois du ministère de la France d'outre-mer, percevaient, jusqu'en 1978, une indemnité temporaire égale à 40 p. 100 du montant principal de la pension. Le paiement de cette indemnité constituait une incitation au maintien de la présence française dans ces pays dans des conditions souvent difficiles. Il permettait aux intéressés de rester sur place en occupant des emplois moyennement ou médiocrement rémunérés, mais utiles au développement de la coopération entre ces pays et la France. Il permettait également de remédier et de pallier les effets de l'augmentation importante du coût de la vie dans certains de ces pays. La suppression de cette indemnité a donc eu pour effet de créer une distorsion entre le pouvoir d'achat des pensionnés résidant en France et celui des pensionnés résidant à l'étranger. Il lui demande si, compte tenu des nouvelles orientations de la politique de coopération et de développement du Gouvernement, il n'envisage pas de rétablir l'indemnité susvisée ou de prévoir une nouvelle indemnité dont le régime soit adapté aux circonstances évoquées.

*Enseignants français au Maroc : fiscalité.*

2047. — 2 octobre 1981. — **M. Charles de Cuffoli** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur les difficultés rencontrées par les enseignants des lycées français exerçant au Maroc en matière fiscale. Il lui expose que les intéressés sont imposés au Maroc, les tranches d'imposition fixées par la loi marocaine étant fixes, de sorte que les augmentations de traitement dont ils bénéficient sont considérablement amputées. Il en résulte une baisse sensible du pouvoir d'achat de certains agents. Il lui demande en conséquence s'il n'entend pas augmenter à due concurrence le montant de l'indemnité de résidence perçue par ces agents, laquelle n'est pas imposable.

*Administrateurs d'établissements scolaires en poste à l'étranger : fiscalité.*

2048. — 2 octobre 1981. — **M. Charles de Cuffoli** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur les dispositions de l'article 15 du décret du 28 mars 1967 aux termes desquelles : « les agents en service à l'étranger, à l'exception des chefs de mission diplomatique, subissent lorsqu'ils sont logés par l'administration, une retenue (15 p. 100 pour les fonctionnaires des catégories A et B) portant sur le total formé par la rémunération principale et les avantages familiaux ». Il lui expose que les intéressés ont souvent demandé que la retenue soit opérée sur la rémunération principale seulement afin de ne pas taxer indûment le conjoint restant au foyer et les enfants. Par ailleurs, ces dispositions ne tiennent pas compte de la situation particulière des administrateurs d'établissements scolaires. Il lui expose en effet qu'en France, ces derniers sont logés gratuitement et bénéficient en outre de prestations en eau, électricité et chauffage lorsqu'ils sont contraints de

loger dans les établissements par nécessité absolue de service. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre dans ce domaine afin de ne pas pénaliser les ménages concernés et de rétablir l'égalité entre administrateurs exerçant en France ou à l'étranger.

*Saint-Etienne-du-Rouvray : situation de la Société Everitube.*

2049. — 2 octobre 1981. — M. Jean Lecanuet rappelle à M. le ministre de l'industrie que, en juin 1980, l'attention de son département a été, à plusieurs reprises, appelée sur la situation de la Société Everitube, à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Les réponses alors adressées aux parlementaires donnaient l'assurance qu'aucun licenciement n'était, à cette époque, envisagé et que de toute façon le personnel serait reclassé à proximité de son lieu de travail, dans une entreprise appartenant au même groupe. Il lui demande si, dans le cadre du projet de loi actuellement à l'étude portant nationalisation du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, les mêmes engagements seront tenus et si, en raison de la situation de l'emploi en Seine-Maritime où le taux de demandeurs d'emploi atteint actuellement 10,35 p. 100, des mesures particulières seront prises pour assurer le maintien d'une activité industrielle importante dans l'agglomération rouennaise comme le souhaitaient, à juste titre, en particulier, les syndicats C.G.C. et C.F.D.T.

## LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

### PREMIER MINISTRE

N° 69 François Collet; 182 Henri Caillavet; 315 Paul Kauss; 445 Pierre-Christian Taittinger; 493 Louis Souvet; 536 Adolphe Chauvin; 588 Jean Francou; 699 Pierre-Christian Taittinger; 704 Pierre-Christian Taittinger; 841 Pierre Ceccaldi-Pavard.

### Rapatriés.

N° 501 Charles de Cuttoli; 643 Pierre-Christian Taittinger; 1366 Jean Francou.

### AFFAIRES EUROPEENNES

N° 1013 Francis Palmero.

### AGRICULTURE

N° Charles-Edmond Lenglet; 25 Philippe Machefer; 61 Paul Séramy; 97 Jean-Marie Rausch; 133 Georges Mouly; 308 Octave Bajeux; 416 Raymond Soucaret; 469 Rémi Herment; 497 Louis Souvet; 505 Jean Cluzel; 511 Paul Malassagne; 547 Paul Robert; 590 Yvon Bourges; 623 Edouard Le Jeune; 637 Louis Souvet; 669 Jean Sauvage; 682 Francis Palmero; 707 Pierre-Christian Taittinger; 753 Louis Minetti; 763 Louis Minetti; 804 Henri Caillavet; 807 Henri Caillavet; 808 Henri Caillavet; 809 Henri Caillavet; 814 Henri Caillavet; 864 André Rouvière; 887 Georges Berchet; 890 Pierre Lacour; 920 Emile Durieux; 923 Jean Cluzel; 927 Jean Cluzel; 929 Jean Cluzel; 930 Jean Cluzel; 932 Jean Cluzel; 939 Pierre-Christian Taittinger; 955 Jean Sauvage; 978 Jean Colin; 983 Jean-Pierre Blanc; 1023 Georges Berchet; 1024 Georges Berchet; 1047 Raymond Soucaret; 1062 Jean Cauchon; 1063 Jean Cauchon; 1096 Paul Séramy; 1115 André Jouany; 1128 Louis Minetti; 1129 Louis Minetti; 1145 Henri Caillavet; 1229 Bernard-Ch. Hugo; 1238 Louis Virapoullé; 1243 Jean Sauvage; 1252 Raymond Poirier; 1268 Daniel Millaud; 1273 Edouard Le Jeune; 1283 Louis Jung; 1298 Rémi Herment; 1315 Jean Cauchon; 1318 Jean Cauchon; 1319 Jean Cauchon; 1320 Jean Cauchon; 1321 Jean Cauchon; 1359 Francisque Collomb; 1367 Marcel Daunay; 1371 Henri Goetschy; 1385 Pierre-Christian Taittinger; 1388 Emile Durieux; 1397 Christian Poncelet.

### ANCIENS COMBATTANTS

N° 710 Pierre-Christian Taittinger; 897 Georges Lombard.

### BUDGET

N° 14 Rémi Herment; 18 Rémi Herment; 35 Frédéric Wirth; 53 Paul Séramy; 89 René Chazelle; 92 André Méric; 100 Jean Francou; 177 Jean Chérioux; 183 André Rouvière; 207 Pierre Vallon; 252 Pierre Vallon; 253 Pierre Vallon; 254 Pierre Vallon; 263 André Fosset; 265 André Fosset; 266 André Fosset; 267 André

Fosset; 268 André Fosset; 318 Philippe Madrelle; 330 Charles de Cuttoli; 340 Charles de Cuttoli; 342 Paul Girod; 350 Serge Mathieu; 355 Jean Béranger; 368 André Bohl; 406 Claude Fuzier; 409 Michel Dreyfus-Schmidt; 413 Georges Mouly; 414 Georges Mouly; 417 Raymond Soucaret; 420 Pierre Jeambrun; 437 Paul Girod; 468 Paul Girod; 513 François Collet; 517 Roger Boileau; 559 Pierre Schiélé; 604 Roger Poudonson; 625 Roger Poudonson; 626 Roger Poudonson; 642 André Fosset; 659 Louis Virapoullé; 678 Francis Palmero; 679 Francis Palmero; 680 Francis Palmero; 681 Francis Palmero; 684 Francis Palmero; 691 Francis Palmero; 732 Henri Caillavet; 733 Henri Caillavet; 754 René Chazelle; 784 Francisque Collomb; 789 Jean Colin; 794 Jean-Pierre Cantegrit; 818 Henri Caillavet; 819 Henri Caillavet; 821 Henri Caillavet; 822 Henri Caillavet; 823 Henri Caillavet; 828 Henri Caillavet; 880 Georges Berchet; 883 Georges Berchet; 900 Henri Belcour; 913 Georges Mouly; 914 Georges Mouly; 965 Jacques Mossion; 966 Jacques Mossion; 998 Jean Clauzel; 999 François Collet; 1000 François Collet; 1009 Christian Poncelet; 1011 Louis Souvet; 1029 Henri Caillavet; 1040 Georges Mouly; 1043 Michel Alloncle; 1073 François Dubanchet; 1074 François Dubanchet; 1095 Paul Séramy; 1108 Edouard Le Jeune; 1114 Stéphane Bonduel; 1168 Maurice Schumann; 1177 Lionel Cherrier; 1178 Lionel Cherrier; 1179 Bernard Barbier; 1187 Pierre-Christian Taittinger; 1253 Francis Palmero; 1254 Francis Palmero; 1255 Francis Palmero; 1270 Kléber Malécot; 1278 Jean Lecanuet; 1279 Jean Lecanuet; 1281 Pierre Lacour; 1286 Rémi Herment; 1308 Rémi Herment; 1327 Roger Boileau; 1360 Jean Francou; 1369 Marcel Daunay; 1398 Jacques Chaumont; 1399 Jacques Chaumont.

### COMMERCE ET ARTISANAT

N° 12 Pierre Vallon; 37 Georges Mouly; 96 René Tinant; 124 Serge Mathieu; 135 Georges Mouly; 256 Pierre Vallon; 257 Pierre Vallon; 302 Pierre Vallon; 360 Jean-Pierre Blanc; 367 André Bohl; 398 René Tinant; 507 Jean Cluzel; 519 Roger Boileau; 521 Roger Boileau; 522 Roger Boileau; 524 Roger Boileau; 534 Raymond Bouvier; 546 Paul Robert; 586 Marcel Rudloff; 594 Henri Belcour; 621 Pierre Lacour; 651 Adrien Gouteyron; 667 René Tinant; 728 Henri Caillavet; 770 Georges Lombard; 773 Edouard Le Jeune; 776 Louis Jung; 778 René Jager; 779 Charles Ferrant; 781 Marcel Daunay; 790 Jean Colin; 815 Henri Caillavet; 816 Henri Caillavet; 851 Jean Cauchon; 854 Jean-Marie Bouloux; 911 Paul Kauss; 947 Raoul Vadepié; 961 Jean-Marie Rausch; 964 Jean-Marie Rausch; 967 Louis Le Montagner; 968 Louis Le Montagner; 971 Henri Goetschy; 973 François Dubanchet; 974 François Dubanchet; 979 Auguste Chupin; 985 Jean-Pierre Blanc; 991 Jean Cluzel; 992 Jean Cluzel; 993 Jean Cluzel; 994 Jean Cluzel; 995 Jean Cluzel; 996 Jean Cluzel; 997 Jean Cluzel; 1044 Raymond Soucaret; 1105 Edouard Le Jeune; 1110 Edouard Le Jeune; 1119 Jean Cauchon; 1146 Henri Caillavet; 1312 Rémi Herment; 1326 Roger Boileau; 1351 Francisque Collomb; 1361 Jean Francou; 1362 Jean Francou; 1370 Alfred Gérin.

### COMMERCE EXTERIEUR

N° 257 Pierre Vallon; 516 Roger Boileau; 530 François Dubanchet; 533 Raymond Bouvier; 569 André Rabineau; 570 Raymond Poirier; 603 Roger Poudonson; 640 Serge Mathieu; 675 Raymond Poirier; 715 Pierre-Christian Taittinger; 791 Auguste Chupin; 1325 Jean-Pierre Blanc; 1356 Francisque Collomb; 1357 Francisque Collomb.

### COMMUNICATION

N° 249 Pierre Vallon; 407 Michel Crucis; 429 Pierre-Christian Taittinger; 436 Pierre Salvi; 483 Jean Cluzel; 838 Henri Caillavet; 969 Louis Le Montagner; 1186 Henri Caillavet; 1190 Pierre-Christian Taittinger; 1322 Jean Cauchon; 1344 Michel Giraud.

### CONSOMMATION

N° 747 Claude Fuzier; 748 Claude Fuzier; 1090 Jean Madelain; 1164 Claude Fuzier; 1165 Claude Fuzier.

### COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

N° 117 Victor Robini; 331 Charles de Cuttoli.

### CULTURE

N° 107 André Bohl; 248 Pierre Vallon; 456 Louis Longueue; 541 Pierre Ceccaldi-Pavard; 610 Pierre-Christian Taittinger; 756 René Chazelle; 1205 Louis de la Forest; 1213 Jean-François Pintat; 1328 Francisque Collomb.

### DEFENSE

N° 196 Léon Eeckhoutte; 314 Louis Souvet; 323 Claude Fuzier; 394 Pierre Salvi; 427 Pierre-Christian Taittinger; 432 Pierre-Christian Taittinger; 725 Marcel Rudloff; 1142 Pierre Jeambrun; 1143 Pierre Jeambrun.

**DROITS DE LA FEMME**

N° 937 Pierre-Christian Taittinger.

**ECONOMIE ET FINANCES**

N°s 13 François Collet; 31 Yves Durand; 38 Georges Mouly; 56 Paul Séramy; 129 Abel Sempé; 148 Claude Fuzier; 262 André Fosset; 271 Maurice Schumann; 279 Octave Bajoux; 403 Octave Bajoux; 410 Octave Bajoux; 461 Léon Eeckhoutte; 510 Paul Malasagne; 512 Michel Alloncle; 518 Roger Boileau; 537 Jean Cauchon; 577 Edouard Le Jeune; 593 Michel Crucis; 599 Michel Crucis; 615 Pierre-Christian Taittinger; 617 Michel Crucis; 620 Louis Jung; 660 Louis Virapoullé; 665 René Tinant; 694 Josy Moinet; 696 Pierre-Christian Taittinger; 697 Pierre-Christian Taittinger; 719 Roger Poudonson; 722 Roger Poudonson; 734 Henri Caillavet; 771 Louis Le Montagner; 817 Henri Caillavet; 846 Jean Cauchon; 906 Christian Poncelet; 1061 Jean Cauchon; 1067 Jean Cauchon; 1077 Henri Goetschy; 1099 René Tinant; 1154 Pierre-Christian Taittinger; 1171 Hélène Luc; 1212 Lionel Cherrier; 1236 Raoul Vade-  
pied; 1267 Adrien Gouteyron; 1274 Edouard Le Jeune; 1307 Rémi Herment; 1337 Francisque Collomb; 1338 Francisque Collomb; 1354 Francisque Collomb; 1383 Francisque Collomb; 1384 Pierre-Christian Taittinger.

**EDUCATION NATIONALE**

N°s 137 Michel Darras; 390 Jean-Marie Rausch; 400 René Tinant; 653 Philippe Machefer; 657 Louis Virapoullé; 638 Francis Palmero; 712 Pierre-Christian Taittinger; 713 Pierre-Christian Taittinger; 735 Henri Caillavet; 761 Marc Bœuf; 921 Emile Durieux; 962 Jean-Marie Rausch; 976 Jean Colin; 1002 Raymond Dumont; 1050 Jean-Pierre Blanc; 1088 Jean Madelain; 1094 Pierre Schiélé; 1150 Roger Poudonson; 1195 Pierre-Christian Taittinger; 1199 Pierre Ceccaldi-Pavard; 1206 Louis de la Forest; 1237 Louis Virapoullé; 1242 Pierre Schiélé; 1275 Edouard Le Jeune; 1277 Bernard-Charles Hugo; 1289 Rémi Herment; 1339 Francisque Collomb; 1340 Francisque Collomb; 1378 André Rouvière; 1386 Emile Durieux; 1390 Albert Voilquin; 1396 Jean Colin.

**ENERGIE**

N°s 1188 Pierre-Christian Taittinger; 1215 Jean Colin.

**ENVIRONNEMENT**

N°s 478 Jean Cluzel; 1130 Louis Minetti.

**FONCTION PUBLIQUE ET REFORMES ADMINISTRATIVES**

N°s 30 Rémi Herment; 49 Jean-Pierre Cantegrit; 131 Gérard Gaud; 346 Bernard-Michel Hugo; 801 Jean-Pierre Cantegrit; 936 Pierre-Christian Taittinger; 981 Jean-Marie Bouloux; 1064 Jean Cauchon.

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

N°s 155 Pierre Vallon; 553 Philippe Madrelle; 902 Christian Poncelet; 940 Pierre-Christian Taittinger.

**INDUSTRIE**

N°s 15 Jean-Pierre Cantegrit; 27 Philippe Machefer; 67 Jean Colin; 99 Jean Francou; 143 Philippe Machefer; 179 Jean Chérioux; 187 André Bohl; 198 Pierre Vallon; 242 Pierre Vallon; 244 Pierre Vallon; 246 Pierre Vallon; 247 Pierre Vallon 261 André Fosset; 322 Claude Fuzier; 364 André Bohl; 372 André Fosset; 466 Jacques Eberhard; 523 Roger Boileau; 583 Michel Maurice-Bokanowski; 613 Pierre-Christian Taittinger; 645 Pierre-Christian Taittinger; 666 René Tinant; 668 Pierre Schiélé; 674 Raymond Poirier; 706 Pierre-Christian Taittinger; 709 Pierre-Christian Taittinger; 727 Henri Caillavet; 772 Edouard Le Jeune; 774 Louis Jung; 792 Pierre Ceccaldi-Pavard; 850 Jean Cauchon; 871 Pierre Vallon; 952 Pierre Schiélé; 953 Pierre Schiélé; 957 Jean-Marie Rausch; 1020 Jacques Genton; 1078 René Jager; 1122 Christian Poncelet; 1152 Pierre-Christian Taittinger; 1153 Pierre-Christian Taittinger; 1288 Rémi Herment; 1346 Albert Voilquin; 1353 Francisque Collomb; 1372 Adrien Gouteyron; 1375 Philippe Madrelle.

**INTERIEUR ET DECENTRALISATION**

N°s 63 Paul Séramy; 76 Philippe Madrelle; 93 Paul Séramy; 108 Jules Roujon; 125 Jean-Marie Bouloux; 181 Henri Caillavet; 236 Pierre Vallon; 273 Jean-François Pintat; 319 René Chazelle; 354 Jean Béranger; 366 André Bohl; 371 André Fosset; 425 Pierre-Christian Taittinger; 557 Philippe Madrelle; 558 Philippe Madrelle;

561 Pierre Schiélé; 587 Marc Castex; 739 Henri Caillavet; 833 Henri Caillavet; 835 Henri Caillavet; 876 Pierre-Christian Taittinger; 884 Georges Berchet; 982 Jean-Marie Bouloux; 1025 Georges Berchet; 1051 Jean-Pierre Blanc; 1057 Jean Cauchon; 1202 Louis de la Forest; 1223 Philippe Madrelle; 1297 Rémi Herment; 1303 Rémi Herment; 1304 Rémi Herment; 1306 Rémi Herment.

**Départements et territoires d'outre-mer.**

N°s 655 Claude Fuzier; 658 Louis Virapoullé; 1211 Lionel Cherrier.

**JEUNESSE ET SPORTS**

N° 1200 Bernard Lemarié.

**JUSTICE**

N°s 931 Jean Cluzel; 941 Octave Bajoux; 1085 René Jager; 1342 Lionel Cherrier; 1350 Adrien Gouteyron; 1374 Paul Guillard.

**MER**

N°s 1 Charles-Edmond Lenglet; 840 Charles-Edmond Lenglet; 1117 Jean-Marie Girault.

**PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

N°s 451 Bernard-Michel Hugo; 567 Jean Sauvage; 686 Francis Palmero; 1109 Edouard Le Jeune; 1349 Pierre Ceccaldi-Pavard.

**RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

N°s 430 Pierre-Christian Taittinger; 827 Henri Caillavet; 842 Pierre Ceccaldi-Pavard; 1014 Francis Palmero; 1189 Pierre-Christian Taittinger; 1194 Pierre-Christian Taittinger.

**RELATIONS EXTERIEURES**

N°s 118 François Collet; 150 Philippe Machefer; 332 Charles de Cuttoli; 334 Charles de Cuttoli; 428 Pierre-Christian Taittinger; 431 Pierre-Christian Taittinger; 434 Pierre-Christian Taittinger; 439 Pierre-Christian Taittinger; 581 Michel Maurice-Bokanowski; 648 Pierre-Christian Taittinger; 701 Pierre-Christian Taittinger; 708 Pierre-Christian Taittinger; 830 Henri Caillavet; 832 Henri Caillavet; 915 Pierre-Christian Taittinger; 1083 René Jager; 1093 Marcel Rudloff; 1131 Pierre Jeambrun; 1133 Pierre Jeambrun; 1221 Philippe Machefer; 1400 Louis Souvet.

**SANTE**

N°s 11 Pierre Vallon; 19 Rémi Herment; 28 Philippe Machefer; 59 Paul Séramy; 111 Jules Roujon; 141 Philippe Machefer; 157 Pierre Vallon; 215 Pierre Vallon; 217 Pierre Vallon; 292 Raoul Vade-  
pied; 304 Pierre Vallon; 321 Claude Fuzier; 343 Paul Girod; 411 Louis Longueue; 491 Paul Séramy; 584 Michel Maurice-Bokanowski; 585 Michel Maurice-Bokanowski; 644 Pierre-Christian Taittinger; 755 René Chazelle; 757 André Mérie; 764 Adolphe Chauvin; 765 Adolphe Chauvin; 795 Jean-Pierre Cantegrit; 855 René Ballayer; 865 Cécile Goldet; 878 Pierre-Christian Taittinger; 886 Georges Berchet; 901 Louis Souvet; 916 Paul Kauss; 954 Jean Sauvage; 1028 Henri Caillavet; 1036 Léon Eeckhoutte; 1184 Henri Caillavet; 1193 Pierre-Christian Taittinger; 1197 Louis Souvet; 1207 Marcel Gargar; 1208 Marcel Gargar; 1364 Jean Francou; 1387 Emile Durieux.

**SOLIDARITE NATIONALE**

N°s 2 Charles-Edmond Lenglet; 7 Louis Souvet; 17 Rémi Herment; 20 Jean-Pierre Cantegrit; 21 Jean-Pierre Cantegrit; 29 Rémi Herment; 32 Rémi Herment; 43 Serge Mathieu; 52 Paul Séramy; 54 Paul Séramy; 58 Paul Séramy; 85 René Chazelle; 86 René Chazelle; 109 Jules Roujon; 110 Jules Roujon; 119 François Collet; 122 Stéphane Bonduel; 136 Jean Colin; 151 Pierre Vallon; 152 Pierre Vallon; 158 Pierre Vallon; 159 Pierre Vallon; 174 Francis Palmero; 175 Jean-Marie Bouloux; 193 André Bohl; 199 Pierre Vallon; 200 Pierre Vallon; 201 Pierre Vallon; 203 Pierre Vallon; 204 Pierre Vallon; 205 Pierre Vallon; 206 Pierre Vallon; 208 Pierre Vallon; 209 Pierre Vallon; 210 Pierre Vallon; 211 Pierre Vallon; 212 Pierre Vallon; 213 Pierre Vallon; 216 Pierre Vallon; 278 René Herment; 280 Jean Béranger; 284 Daniel Millaud; 285 Kléber Malécot; 286 Jean Madelain; 287 Edouard Le Jeune; 288 René Tinant; 299 Jean Cauchon; 290 René Ballayer; 291 Jean-Pierre Blanc; 295 Henri Goetschy; 296 Pierre Lacour; 297 Jacques Mossion; 309 Georges Mouly; 310 Georges Mouly; 313 Roger Boileau; 328 Maurice Lombard; 337 Charles de Cuttoli; 345 Paul Girod;

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 2 octobre 1981.

## SCRUTIN (N° 1)

Sur l'amendement n° 1 de la commission des affaires culturelles tendant à une nouvelle rédaction de l'article premier du projet de loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Nombre des votants .....                      | 300 |
| Nombre des suffrages exprimés .....           | 290 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés ..... | 145 |
| Pour l'adoption .....                         | 181 |
| Contre .....                                  | 109 |

Le Sénat a adopté.

## Ont voté pour :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MM.<br>Michel d'Aillières.<br>Michel Alloncle.<br>Jean Amelin.<br>Hubert d'Andigné.<br>Alphonse Arzel.<br>Octave Bajoux.<br>René Ballayer.<br>Bernard Barbier.<br>Marc Bécarn.<br>Henri Belcour.<br>Jean Bénard.<br>Mousseaux.<br>André Bettencourt.<br>Jean-Pierre Blanc.<br>Maurice Blin.<br>André Bohl.<br>Roger Boileau.<br>Edouard Bonnefous.<br>Charles Bosson.<br>Jean-Marie Bouloux.<br>Pierre Bouneau.<br>Amédée Bouquerel.<br>Yvon Bourges.<br>Raymond Bourguin.<br>Philippe de Bourgoing.<br>Raymond Bouvier.<br>Louis Boyer.<br>Jacques Braconnier.<br>Raymond Brun.<br>Louis Caiveau.<br>Michel Caldagues.<br>Jean-Pierre Cantegrit.<br>Pierre Carous.<br>Marc Castex.<br>Jean Cauchon.<br>Pierre Ceccaldi-Pavard.<br>Jean Chamant.<br>Jacques Chaumont.<br>Michel Chauty.<br>Adolphe Chauvin.<br>Jean Chérioux.<br>Lionel Cherrier.<br>Auguste Chupin.<br>Jean Cluzel.<br>Jean Colin.<br>Francis Collet.<br>Francisque Collomb.<br>Georges Constant.<br>Auguste Cousin.<br>Pierre Croze.<br>Michel Crucis.<br>Etienne Dailly.<br>Marcel Daunay.<br>Jacques Delong.<br>Jacques Descours.<br>Desacres.<br>Jean Desmarests.<br>François Dubanchet.<br>Hector Dubois.<br>Charles Durand.<br>(Cher).<br>Yves Durand.<br>(Vendée).<br>Charles Ferrant.<br>Louis de la Forest.<br>Marcel Fortier. | André Fosset.<br>Jean-Pierre Fourcade.<br>Jean Francou.<br>Lucien Gautier.<br>Jacques Genton.<br>Alfred Gérin.<br>Michel Giraud (Val-de-Marne).<br>Jean-Marie Girault (Calvados).<br>Paul Girod (Aisne).<br>Henri Goetschy.<br>Adrien Gouteyron.<br>Jean Gravier.<br>Paul Guillard.<br>Paul Guillaumot.<br>Jacques Habert.<br>Baudouin de Hauteclocque.<br>Marcel Henry.<br>Rémi Herment.<br>Daniel Hoeffel.<br>Bernard-Charles Hugo (Ardèche).<br>Marc Jacquet.<br>René Jager.<br>Léon Jozeau-Marigné.<br>Louis Jung.<br>Paul Kauss.<br>Pierre Labonde.<br>Pierre Lacour.<br>Christian de La Malène.<br>Jacques Larché.<br>Guy de La Verpillière.<br>Louis Lazuech.<br>Henri Le Breton.<br>Jean Lecanuet.<br>Yves Le Cozannet.<br>Modeste Legouez.<br>Edouard Le Jeune (Finistère).<br>Max Lejeune (Somme).<br>Marcel Lemaire.<br>Bernard Lemarié.<br>Louis Le Montagner.<br>Roger Lise.<br>Georges Lombard (Finistère).<br>Maurice Lombard (Côte-d'Or).<br>Pierre Louvot.<br>Roland du Luart.<br>Marcel Lucotte.<br>Jean Madelain.<br>Paul Malassagne.<br>Kléber Malécot.<br>Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).<br>Louis Martin (Loire).<br>Serge Mathieu.<br>Michel Maurice-Bokanowski.<br>Jacques Ménard.<br>Daniel Millaud.<br>Michel Miroudot.<br>René Monory.<br>Claude Mont. | Geoffroy de Montalembert.<br>Roger Moreau.<br>André Morice.<br>Jacques Mossion.<br>Georges Mouly.<br>Jacques Moutet.<br>Jean Natali.<br>Henri Olivier.<br>Charles Ornano (Corse-du-Sud).<br>Paul d'Ornano (Français établis hors de France).<br>Dominique Pado.<br>Francis Palmero.<br>Sosefo Makape Papilio.<br>Charles Pasqua.<br>Bernard Pellarin.<br>Pierre Perrin (Isère).<br>Guy Petit.<br>Paul Pillet.<br>Jean-François Pintat.<br>Raymond Poirier.<br>Christian Poncelet.<br>Henri Portier.<br>Roger Poudonson.<br>Richard Pouille.<br>Maurice Prévost.<br>Jean Puech.<br>André Rabineau.<br>Jean-Marie Rausch.<br>Georges Repiquet.<br>Paul Robert.<br>Roger Romani.<br>Jules Roujon.<br>Marcel Rudloff.<br>Roland Ruet.<br>Pierre Sallenave.<br>Pierre Salvi.<br>Jean Sauvage.<br>Pierre Schiélé.<br>François Schleiter.<br>Robert Schmitt.<br>Maurice Schumann.<br>Paul Séramy.<br>Michel Sordel.<br>Raymond Soucaret.<br>Louis Souvet.<br>Pierre-Christian Taittinger.<br>Jacques Thyraud.<br>René Tinant.<br>René Tomasini.<br>Henri Torre.<br>René Travert.<br>Georges Treille.<br>Raoul Vadepeul.<br>Jacques Valade.<br>Edmond Valcin.<br>Pierre Vallon.<br>Louis Virapoullé.<br>Albert Voilquin.<br>Frédéric Wirth.<br>Joseph Yvon.<br>Charles Zwickert. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

351 Serge Mathieu ; 352 Georges Treille ; 356 Jean Béranger ; 357 Jean Béranger ; 361 Jean-Pierre Blanc ; 363 André Bohl ; 375 Auguste Chupin ; 383 Georges Lombard ; 402 Jean-Marie Rausch ; 412 Louis Longuequeue ; 422 Jean Béranger ; 443 Pierre-Christian Taittinger ; 449 Pierre Vallon ; 453 Bernard-Michel Hugo ; 482 René Chazelle ; 489 Louis Souvet ; 503 Jean Cluzel ; 506 Jean Cluzel ; 525 Jean-Marie Bouloux ; 529 François Dubanchet ; 532 Jean Colin ; 539 Jean Cauchon ; 544 Edouard Le Jeune ; 545 Edouard Le Jeune ; 563 René Tinant ; 565 Georges Treille ; 566 Joseph Yvon ; 576 Jean Madelain ; 606 Bernard-Michel Hugo ; 608 Bernard-Michel Hugo ; 609 Bernard-Michel Hugo ; 616 Pierre-Christian Taittinger ; 624 Raymond Poirier ; 630 Roger Poudonson ; 654 Philippe Machefer ; 664 Georges Treille ; 670 Jean Sauvage ; 671 André Rabineau ; 672 André Rabineau ; 673 André Rabineau ; 676 Francis Palmero ; 693 Francis Palmero ; 698 Pierre-Christian Taittinger ; 718 Roger Poudonson ; 723 Roger Poudonson ; 726 Henri Caillavet ; 762 Léon Jozeau-Marigné ; 767 Jean Cauchon ; 768 Marcel Daunay ; 775 Louis Jung ; 777 René Jager ; 730 Charles Ferrant ; 783 Francisque Collomb ; 796 Jean-Pierre Cantegrit ; 797 Jean-Pierre Cantegrit ; 798 Jean-Pierre Cantegrit ; 800 Jean-Pierre Cantegrit ; 802 Jean-Pierre Cantegrit ; 824 Henri Caillavet ; 825 Henri Caillavet ; 826 Henri Caillavet ; 847 Jean Cauchon ; 849 Jean Cauchon ; 859 Jean-Pierre Blanc ; 861 Michel Giraud ; 862 Jean Chérioux ; 872 Adolphe Chauvin ; 889 Georges Berchet ; 892 Pierre-Christian Taittinger ; 917 Paul Kauss ; 933 Marie-Claude Beaudeau ; 959 Jean-Marie Rausch ; 963 Jean-Marie Rausch ; 972 Jacques Genton ; 975 François Dubanchet ; 989 Jean Cluzel ; 1003 Pierre Gamboa ; 1010 Christian Poncelet ; 1018 Jean-Pierre Cantegrit ; 1026 Daniel Millaud ; 1042 Jacques Pelletier ; 1059 Jean Cauchon ; 1075 François Dubanchet ; 1102 René Tinant ; 1116 Marc Boeuf ; 1201 Michel Alloncle ; 1219 Roger Poudonson ; 1227 Georges Mouly ; 1228 Georges Mouly ; 1230 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 1235 Joseph Yvon ; 1244 Jean Sauvage ; 1246 Pierre Salvi ; 1247 Pierre Salvi ; 1258 Francis Palmero ; 1259 Francis Palmero ; 1260 Francis Palmero ; 1261 Francis Palmero ; 1296 Rémi Herment ; 1331 Francisque Collomb ; 1332 Francisque Collomb ; 1333 Francisque Collomb ; 1332 Francisque Collomb ; 1389 Albert Voilquin ; 1391 Roger Poudonson.

## TEMPS LIBRE

N°s 44 Serge Mathieu ; 218 Pierre Vallon ; 219 Pierre Vallon ; 223 Pierre Vallon ; 224 Pierre Vallon ; 225 Pierre Vallon ; 270 Adrien Gouteyron ; 869 Pierre Vallon ; 870 Pierre Vallon ; 1106 Edouard Le Jeune ; 1224 Paul Girod.

## TRANSPORTS

N°s 6 Michel Darras ; 139 Philippe Machefer ; 154 Pierre Vallon ; 180 Henri Caillavet ; 258 Pierre Vallon ; 450 Pierre Vallon ; 465 Brigitte Gros ; 605 Bernard-Michel Hugo ; 639 Serge Mathieu ; 641 Serge Mathieu ; 656 Pierre Lacour ; 742 Adrien Gouteyron ; 860 Michel Alloncle ; 867 René Chazelle ; 881 Georges Berchet ; 922 Georges Mouly ; 1016 Francis Palmero ; 1045 Raymond Soucaret ; 1052 André Bohl ; 1148 Hubert d'Andigné ; 1166 Louis Longuequeue ; 1173 Pierre Jeambrun ; 1191 Pierre-Christian Taittinger ; 1196 Marc Boeuf ; 1203 Louis de la Forest ; 1216 Jean-François Pintat ; 1262 Francis Palmero ; 1287 Rémi Herment ; 1292 Rémi Herment ; 1309 Rémi Herment ; 1310 Rémi Herment ; 1379 Pierre Matraja.

## TRAVAIL

N°s 39 Georges Mouly ; 101 Jean Francou ; 128 Abel Sempé ; 161 Pierre Vallon ; 255 Pierre Vallon ; 317 Philippe Madrelle ; 370 André Bohl ; 382 Louis Le Montagner ; 386 Jacques Mossion ; 387 Raymond Poirier ; 396 Paul Séramy ; 399 René Tinant ; 435 Roland du Luart ; 462 Brigitte Gros ; 489 Louis Souvet ; 494 Louis Souvet ; 572 Jacques Mossion ; 573 Daniel Millaud ; 574 Daniel Millaud ; 582 Michel Maurice-Bokanowski ; 618 Serge Boucheny ; 705 Pierre-Christian Taittinger ; 793 Jean-Pierre Cantegrit ; 987 Jean Cluzel ; 1038 André Fosset ; 1060 Jean Cauchon ; 1104 Pierre Vallon ; 1107 Edouard Le Jeune ; 1220 Philippe Machefer ; 1239 Georges Treille ; 1280 Jean Lecanuet ; 1335 Francisque Collomb ; 1336 Francisque Collomb.

## URBANISME ET LOGEMENT

N°s 10 Brigitte Gros ; 57 Paul Séramy ; 163 Pierre Vallon ; 170 Bernard-Michel Hugo ; 305 Pierre Vallon ; 376 François Dubanchet ; 391 Jean-Marie Rausch ; 459 Roger Poudonson ; 476 Pierre-Christian Taittinger ; 509 Paul Malassagne ; 562 Pierre Schiélé ; 743 Adrien Gouteyron ; 853 Jean-Marie Bouloux ; 988 Jean Cluzel ; 1007 Christian Poncelet ; 1157 Pierre-Christian Taittinger ; 1181 Jean Chérioux ; 1218 Roger Poudonson ; 1285 Rémi Herment ; 1334 Francisque Collomb ; 1373 Georges Mouly.



## Ont voté contre :

MM.  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Pierre Bastié.  
 Gilbert Baumet.  
 Mme Marie-Claude  
 Beaudéau.  
 Gilbert Belin.  
 Jean Béranger.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Bialski.  
 Mme Danielle Bidard.  
 René Billères.  
 Marc Bœuf.  
 Stéphane Bonduel.  
 Charles Bonifay.  
 Serge Boucheny.  
 Louis Brives.  
 Henri Caillaudet.  
 Jacques Carat.  
 René Chazelle.  
 William Chervy.  
 Félix Ciccolini.  
 Roland Courteau.  
 Charles de Cuttoli.  
 Georges Dagonia.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delmas.  
 Emile Didier.  
 Michel Dreyfus-  
 Schmidt.  
 Henri Duffaut.  
 Raymond Dumont.  
 Emile Durieux.  
 Jacques Eberhard.  
 Léon Eeckhoutte.

Gérard Ehlers.  
 Raymond Espagnac.  
 Jules Faigt.  
 Claude Fuzier.  
 Pierre Gamboa.  
 Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 François Giacobbi.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Robert Guillaume.  
 Bernard-Michel Hugo  
 (Yvelines).  
 Maurice Janetti.  
 Paul Jargot.  
 Pierre Jeambrun.  
 André Jouany.  
 Tony Larue.  
 Robert Laucournet.  
 Mme Geneviève  
 Le Bellegou-Béguin.  
 France Lechenault.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Louis Longequeue.  
 Mme Hélène Luc.  
 Philippe Machefer.  
 Philippe Madrelle.  
 Sylvain Maillols.  
 Michel Manet.  
 James Marson.  
 Marcel Mathy.  
 Pierre Matraja.  
 Jean Mercier.  
 André Méric.  
 Pierre Merli.  
 Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
 Gérard Minvielle.  
 Josy Moinet.  
 Michel Moreigne.  
 Pierre Noé.  
 Jean Ooghe.  
 Bernard Parmantier.  
 Mme Rolande  
 Perlican.  
 Louis Perrein (Val-  
 d'Oise).  
 Hubert Peyou.  
 Jean Peyrafitte.  
 Maurice Pic.  
 Marc Piantegonest.  
 Robert Pontillon.  
 Mlle Irma Rapuzzi.  
 René Regnault.  
 Michel Rigou.  
 Roger Rinchet.  
 Marcel Rosette.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Guy Schmaus.  
 Robert Schwint.  
 Abel Sempé.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spénale.  
 Raymond Springard.  
 Edgar Tailhades.  
 Pierre Tajan.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Camille Vallin.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.  
 Hector Viron.

## Se sont abstenus :

MM.  
 Charles Beaupetit.  
 Georges Berchet.  
 Edgar Faure.

Mme Brigitte Gros.  
 Bernard Legrand.  
 Charles-Edmond  
 Lenglet.

Jacques Pelletier.  
 Joseph Raybaud.  
 Victor Robini.  
 René Touzet.

## N'a pas pris part au vote :

M. Henri Collard.

## Absent par congé :

M. Léon-Jean Grégory.

## N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat.

## Ne peut prendre part au vote :

(En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution.)

M. Roger Quilliot.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Jacques Braconnier à M. Paul Kauss.  
 Pierre Labonde à M. Richard Pouille.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants ..... 298  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 288  
 Majorité absolue des suffrages exprimés ..... 145

Pour l'adoption ..... 180  
 Contre ..... 108

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## ABONNEMENTS

| ÉDITIONS                     |                   | FRANCE<br>et Outre-mer. | ÉTRANGER |
|------------------------------|-------------------|-------------------------|----------|
| Codes.                       | Titres.           | Francs.                 | Francs.  |
| <b>Assemblée nationale :</b> |                   |                         |          |
|                              | Débats :          |                         |          |
| 03                           | Compte rendu..... | 72                      | 300      |
| 33                           | Questions .....   | 72                      | 300      |
| 07                           | Documents .....   | 390                     | 720      |
| <b>Sénat :</b>               |                   |                         |          |
| 05                           | Débats .....      | 84                      | 204      |
| 09                           | Documents .....   | 390                     | 696      |

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15  
 Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31  
 Administration : 578-61-39  
 TELEX ..... 201176 F DIRJO - PARIS

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 1,50 F